

# SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

## CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 19 DÉCEMBRE 2014 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### *Finances, budget, contrôle de gestion*

- BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2015, CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENTS

- BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2015

- BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ELISPACE : BUDGET PRIMITIF 2015

- POUVOIRS DU MAIRE : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIÈRE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

- CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES : BILAN DE L'ANNÉE 2013

- ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

- PRIX DU BÉNÉVOLAT 2014

*Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public*

- CONVENTION ENTRE LA PRÉFECTURE DE L'OISE ET LA VILLE DE BEAUVAIS RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DU TRAITEMENT DES AMENDES

- SOLIDARITÉ, COHÉSION SOCIALE, INTÉGRATION, POLITIQUE DE LA VILLE, VIE ASSOCIATIVE

- MISE EN ACCESSIBILITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL COMMUNAUX - PHASE 3

- FONDS D'AIDE POUR L'ACCESSIBILITÉ DU COMMERCE ET DES SERVICES

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PROGRAMMATION 2014 - FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

- PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN : PROTOCOLE D'INDEMNISATION POUR LE TRANSFERT DU BAR-TABAC-PMU DU CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE

- PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN - AVENANT N° 2 AU PROTOCOLE D'INDEMNISATION POUR LE TRANSFERT DU BOULANGER DU CENTRE COMMERCIAL CAMARD

- CRÉATION D'UNE BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES

### *Affaires scolaires et périscolaires, UPC*

- RÈGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS - MODIFICATION

- PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

### *Jeunesse, réussite éducative*

- PROGRAMME D'ÉLISPACE - 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2015

*Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu*

- LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE VENTE DE LOT

- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'IME LES PAPILLONS BLANCS ET LA VILLE

- ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AX N° 116

- ÉCHANGES FONCIERS AVEC LES CONSORTS ROBILLARD

- PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

- AIDE FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE : MARAIS DE SAINT JUST

- ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

*Patrimoine immobilier, infrastructures, travaux et développement numérique*

- VENTE MAISON RUE PAUL VERLAINE

- DÉSAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC SCOLAIRE ET MISE EN VENTE DU LOGEMENT SIS 18 RUE JULES ISAAC

*Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire*

- ASCA - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015

- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015 AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE, LE COMPTOIR MAGIQUE ET LES AMIS DU CINÉMA

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT ASSOCIATION BEAUVAIS CATHÉDRALE - ABC

*Sport*

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'A.F.M. TÉLÉTHON

- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BEAUVAIS AQUATIC CLUB

**DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

Fait à Beauvais, le 12 décembre 2014

Le vendredi 19 décembre 2014 à 18H30,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRÉSIDENT : Madame Caroline CAYEUX**

**PRÉSENTS :** Monsieur Franck PIA, Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Cécile PARAGE, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Monsieur Philippe VIBERT, Madame Catherine THIEBLIN, Madame Françoise BRAMARD, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Claude POLLE, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Fatima ABLA, Monsieur Jacques DORIDAM, Monsieur Denis NOGRETTE, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Nathalie BERTOIS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Mamadou LY, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame

Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Madame Aïssé TRAORE, Monsieur Benoît MIRON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Chanez HERBANNE, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Stéphanie PRIOU, Monsieur Grégory NARZIS, Madame Monique THIERRY, Madame Florence ITALIANI, Monsieur David ILLIGOT

**ABSENTS :** Madame Nicole WISSOTZKY, Madame Béatrice PERNIER

**POUVOIRS :** Madame Corinne CORILLION à Madame Françoise BRAMARD, Madame Elisabeth LESURE à Monsieur Franck PIA, Monsieur Mohrad LAGHRARI à Monsieur Antoine SALITOT, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Alison GILLON à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur Mehdi RAHOUI à Monsieur Thibaud VIGUIER

Date d'affichage :	26/12/2014
Date de la convocation :	12/12/2014
Nombre de présents :	37
Nombre de votants :	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Madame Élodie BAPTISTE

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie. Je voudrais, avant de passer à l'ordre du jour, vous faire remarquer que vous avez un petit pot de miel sur votre table et nous avons eu 40 kilos de miel des ruches qui sont sur le toit de la mairie et à l'Ecospace.

**M. BOURGEOIS :** Madame le Maire, pas uniquement la mairie, surtout à l'Ecospace.

**Mme Le MAIRE :** Mes chers collègues, avant de débiter la séance du conseil municipal, je vous propose de rendre hommage à l'un de nos anciens collègues qui vient de nous quitter.

Je souhaite évoquer ici, devant vous, la mémoire de Gérard DELANNOY qui a longtemps siégé dans cette assemblée et a représenté les beauvaisiens et sa ville.

Originaire de Saint-Félix, Monsieur DELANNOY est arrivé à Beauvais en 1943 pour ses études. Il a exercé durant plus de 40 ans à la caisse primaire d'assurance maladie de Beauvais où son dynamisme et son professionnalisme lui ont permis de gravir un à un les échelons de la hiérarchie jusqu'à devenir responsable des services généraux. Citoyen actif et engagé, passionné par sa ville, cet habitant du quartier Notre Dame du Thil a consacré, en plus de son travail, de nombreuses années de sa vie au milieu sportif et associatif et à ses concitoyens. Passionné de sport depuis son plus jeune âge, il a pratiqué plusieurs disciplines parmi lesquelles la gymnastique, le basket, le football, le tennis, le cyclisme et le ski.

Mais c'est dans la boxe qu'il a excellé en accédant à la compétition professionnelle dans les années 50.

Son goût de l'engagement l'a également poussé vers la politique locale. Il est ainsi entré au conseil municipal de Beauvais en 1983 où il a occupé les fonctions de conseiller délégué, puis de maire-adjoint. Son amour du sport et de sa ville l'a conduit à œuvrer durant 18 ans au sein de la commission des sports et à s'impliquer dans plusieurs associations.

Au début de mon mandat, j'avais eu le plaisir avec Rémi COCUELLE, alors maire-adjoint en charge du sport, de lui remettre un trophée en remerciement de son dévouement aux services du sport et des associations de la ville.

En 2013, lors des Etoiles du sport, il avait également reçu la médaille Grand Or de la Fédération Française des Médaillés Sportifs des mains de Monsieur ROPARS. J'avais également accueilli Monsieur DELANNOY et son épouse Nelly, en 2011 à l'Hôtel de Ville, pour célébrer leurs noces de diamant. Je garde le souvenir d'un couple harmonieux et solide et d'une cérémonie émouvante, joyeuse et exceptionnelle car peu de couples ont la chance de célébrer 60 ans de vie commune.

Je tiens à rendre hommage à cet homme de grande qualité, ouvert aux autres et tolérant et j'adresse à sa famille les condoléances de notre assemblée et vous propose d'observer une minute de silence en mémoire de Gérard DELANNOY. (Minute de silence)

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour et je donne la parole à Jean-Marie JULLIEN.

## **BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2015, CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENTS**

### **M. JULLIEN, CONSEILLER MUNICIPAL**

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Ce budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le jeudi 20 novembre dernier.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata

de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2015 du budget principal de la ville qui s'équilibre de la manière suivante :

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Propositions nouvelles	86 762 977	Propositions nouvelles	86 762 977
<b>Total :</b>	<b>86 762 977</b>	<b>Total :</b>	<b>86 762 977</b>

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Propositions nouvelles	21 018 974	Propositions nouvelles	21 018 974
<b>Total :</b>	<b>21 018 974</b>	<b>Total :</b>	<b>21 018 974</b>

- de créer l'autorisation de programme n°45 « cœur de ville aménagement zone 20 » d'un montant de 2.055.000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n°46 « réhabilitation d'une crèche » d'un montant de 1.000.000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n°47 « Rénovation maison de quartier Saint-Lucien » d'un montant de 1.300.000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n°48 « Vestiaires P Omet » d'un montant de 530.000 euros ;

- d'acter les la répartition des crédits de paiement telle qu'elle ressort de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2015 ;

- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2015 listées en annexe du document budgétaire ;

- de décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations ;

- de décider la constitution d'une nouvelle provision pour dépréciation des actifs circulants au titre des impayés antérieurs à 2009 pour un montant de 200.000 € compte tenu du risque de non recouvrement.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 10/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**En annexe, les projets de Budgets Primitifs 2015.**



**BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2015****M. JULLIEN, CONSEILLER MUNICIPAL**

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe « Eau » qui s'équilibre de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1.118.800	Propositions nouvelles	1.118.800
<b>Total :</b>	<b>1.118.800</b>	<b>Total :</b>	<b>1.118.800</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1.877.800	Propositions nouvelles	1.877.800
<b>Total :</b>	<b>1.877.800</b>	<b>Total :</b>	<b>1.877.800</b>

- d'abonder la provision pour risques et charges exceptionnels au titre de la requête déposée par la société SEAO devant le tribunal administratif d'Amiens pour l'obtention d'une indemnisation du préjudice subi à la suite de l'annulation par la cour administrative de Douai du contrat de délégation de service public du 14/11/2007 d'un montant de 195.000 euros.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 10/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 1 voix contre et 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, le Budget Primitif 2015 - Budget EAU.***



## BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ELISPACE : BUDGET PRIMITIF 2015

### M. JULLIEN, CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

L'article R2221-72 du code général des collectivités territoriales précise que pour ce qui concerne les régies dotées de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, ce vote du budget doit intervenir après avis du conseil d'exploitation,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil d'exploitation,

Sur la base du rapport de présentation et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe « Régie d'exploitation de l'Elispace » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	731.712	Propositions nouvelles	731.712
<b>Total :</b>	<b>731.712</b>	<b>Total :</b>	<b>731.712</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	60.761	Propositions nouvelles	60.761
<b>Total :</b>	<b>60.761</b>	<b>Total :</b>	<b>60.761</b>

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 10/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 3 voix contre et 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN :** Merci Madame le Maire. Il s'agit d'un moment solennel, chaque année, où nous sommes amenés à nous prononcer sur les budgets primitifs qui vont engager l'année suivante et ainsi nous permettre de mettre en œuvre nos opérations municipales et le bon fonctionnement de notre service public. Si je devais résumer en un mot mon intervention, ça serait simplement dire qu'il faut préserver l'essentiel sans céder à l'utopie.

Ce soir, mes chers collègues, je vous propose une présentation globale des trois budgets primitifs 2015 qu'il vous appartiendra de voter séparément ensuite après débat. Et je vous demanderai également de vous prononcer sur un certain nombre de créations et d'autorisations de programmes qui figurent dans votre rapport.

Il s'agit tout d'abord du budget principal puis de deux budgets annexes, celui de l'eau et celui de l'Elispace.

Sur le budget principal, vous savez que ce budget a fait l'objet d'un débat préalable important lors de notre conseil municipal du 20 novembre dernier et les propositions faites sont confirmées ce soir car il n'y a pas eu beaucoup de choses qui ont évolué depuis cette époque-là. Bien évidemment vous savez aussi qu'avant-hier la loi de finances de 2015 a été définitivement adoptée, donc les craintes que nous nourrissions au niveau des dotations des collectivités territoriales sont ainsi définitivement et légalement confirmées. Je vous rappelle simplement les objectifs indiqués lors de notre débat d'orientation budgétaire, il y en avait quatre. Tout d'abord, conserver un niveau de service public de qualité au quotidien. Ensuite, il était important de préserver notre capacité d'investissement public grâce à un auto-financement suffisant. Il convient également de ne pas alourdir exagérément l'endettement et, un engagement fort de notre équipe municipale, de ne pas accroître les taux communaux de fiscalité locale. Alors bien sûr, le tout dans le cadre d'un environnement économique durci, avec la confirmation, comme je l'indiquais à l'instant, de la baisse des concours normaux de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales. C'est pourquoi, mes chers collègues, pour la première fois il faut noter la baisse historique, et j'insiste bien sur le terme « historique », de 3,3 % du budget de la ville, à savoir 107,8 millions d'euros au lieu de 111, 5 millions d'euros en 2014. Le tout en raison, une nouvelle fois réaffirmée, des désengagements de l'État ainsi que la baisse attendue des subventions d'investissement qui pèse sur les finances communales de - 4,4 millions d'euros. Il a donc fallu, essentiellement, travailler sur la rationalisation et la diminution des charges de gestion courantes et financières. On a récupéré ainsi 2,41 millions euros. Ainsi que faire des choix courageux en termes de programmation annuelle d'investissement, ce qui explique que le programme de travaux baisse de 2,95 millions d'euros. Il a aussi fallu dégager de la section de fonctionnement, un autofinancement suffisant avec notamment 1,47 million d'euros de virement à la section d'investissement, complété par la dotation aux amortissements de 4,78 millions d'euros. Tous ces choix, mes chers collègues, nous permettent de ne pas accroître le niveau d'endettement de la ville, puisque le montant des emprunts nouveaux sera exactement compensé par les 8,3 millions d'euros de remboursement en capital prévu au budget.

Mes chers collègues, vous avez pu noter dans votre rapport la baisse des charges à caractère général de 6,2 %, celle des autres charges de gestion courante de 9,8 %, celle des charges financières de 5,7 %, alors que les mesures de mutualisation des services entre la ville et l'Agglo ont été le plus possible optimisées dans le cadre non seulement de la loi, parce que vous savez qu'une loi de 2014 impose des contraintes supplémentaires en matière de mu-

tualisation, mais aussi dans le sens d'une meilleure efficacité des services supports tels que direction générale, finances, juridique, marchés publics, ressources humaines, direction de l'informatique et des télécommunications, pour ne citer que les principaux.

En ce qui concerne l'investissement, vous noterez au chapitre 27 le paiement d'une somme de 2,47 millions d'euros correspondant au solde de la vente de la place du Jeu de Paume. Et vous noterez aussi la baisse des 79,5 %, j'insiste bien sur ce terme, c'est très important, des subventions d'investissement attendues de nos partenaires, ainsi que l'autofinancement quasi intégral de notre programme de travaux pour 2015. Alors, sans entrer dans le détail des autorisations de programme et des crédits de paiement à ouvrir au titre de 2015, qui figurent page 17 et 18 de votre rapport, l'effort principal portera sur le cœur de ville, place Jeanne Hachette et l'aménagement zone 20 en centre-ville pour lequel on vous demande dans le même rapport également la création de l'autorisation de programme, ainsi que sur un plan maxi-voirie doté en ce qui le concerne de 1,76 million d'euros de crédits. Vous noterez aussi un effort tout particulier consenti pour l'accessibilité aux handicapés des établissements recevant du public à hauteur de plus de 383 000 euros, ce qui montre bien la volonté réaffirmée de la municipalité d'ouvrir à tous, même à ceux qui se trouvent privés de mobilité, tous les services publics quels qu'ils soient. Un mot maintenant sur le budget primitif eau. Vous savez que sa ressource principale est tirée de la surtaxe eau qui sert, d'une part à financer les frais de fonctionnement du service, notamment les frais de personnel ainsi que les intérêts d'emprunt, et d'autre part, pour les deux tiers de cette ressource, la poursuite assidue du programme de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable, avec aussi les travaux d'amélioration des châteaux d'eau. Pour mémoire, mes chers collègues, je vous rappelle que le total des crédits prévus pour ces opérations est de 1,26 million d'euros pour l'exercice 2015. Il s'agit donc essentiellement d'un budget d'investissement pour améliorer ce service que nous rendons à nos populations.

Un mot également sur le budget Élispace. Comme vous avez pu le constater, ce budget ne peut s'équilibrer avec ses seules ressources d'exploitation et nécessite régulièrement depuis de nombreuses années, une subvention d'équilibre versée par le budget général. Cette subvention de 470 000 euros sera néanmoins ajustée en fin d'exercice par le constat des résultats réels acquis en 2015 au vu du compte administratif. Sur le calendrier, quand nous voterons le compte administratif en mars je pense, ou peut-être avril 2015, il y aura un budget supplémentaire au titre de l'Élispace qui ajustera le montant de la subvention d'équilibre. Sur les dépenses, il s'agit des dépenses courantes de fonctionnement de l'équipement. Pour citer simplement les consommations d'énergie, la maintenance, le gardiennage, le nettoyage, la part d'administration générale, bien sûr aussi les frais de personnel, étant ici rappelé que cet équipement est géré en régie directe municipale sans intervention d'une délégation de service public.

Voilà mes chers collègues, en quelques mots, un rapide exposé des trois budgets qui vous sont soumis, qui préservent l'essentiel sans céder à l'utopie. Je vous rappelle également, mes chers collègues,

qu'il vous appartiendra de délibérer sur les autres questions qui figurent dans le rapport relatif au budget principal et notamment sur la création d'autorisations de programmes qui figure dans cette délibération, tout en précisant que la commission des finances qui s'est réunie a émis un avis favorable à l'ensemble de ces questions.

**M. VIGUIER** : Madame le maire, chers collègues. Le débat d'orientation budgétaire du mois dernier et l'examen du budget principal de la ville de Beauvais pour l'année 2015 témoignent d'une tendance lourde opérée ces dernières années au gré des transferts de compétences et de charges vers la communauté d'agglomération. Ainsi, alors que l'échelon municipal reste un niveau de décision extrêmement prisé par nos administrés, qui en attendent à la fois une écoute de leurs besoins et des actions concrètes et de proximité pour les satisfaire, il apparaît de plus en plus clairement que dans beaucoup de domaines, essentiels de la vie quotidienne de nos concitoyens, ce n'est plus en mairie que cela se passe mais bien davantage à l'échelon intercommunal qui reste pourtant, et nous pouvons tous le déplorer, si méconnu par nos concitoyens et trop souvent hélas, je le pense, par les relais d'opinion que sont les journalistes notamment.

Je souhaitais faire cette remarque introductive à l'examen de notre budget principal en constatant année après année la raréfaction de nos investissements. Car, si nous sommes tous bien accord pour considérer que la mutualisation de l'action publique au plan intercommunal permet une plus grande efficacité de nos investissements, il nous faudra bien nous interroger sur la distance toujours plus grande que ce phénomène institutionnel génère entre les citoyens et les décideurs publics, une distance qui se manifeste de plus en plus aussi par une défiance préoccupante.

Je voudrais maintenant revenir, madame le maire, sur quelques aspects du rapport qui vient de nous être présenté.

Sur la section de fonctionnement tout d'abord, nous entendons ce soir encore que la baisse des dotations d'État rend plus étroites nos marges de manœuvre. Il s'agit là d'un désengagement financier de l'État qui ne peut manquer de ne nous soucier, au moment où nos concitoyens ont plus que jamais besoin de politique publique volontariste et ambitieuse. Est-il besoin de rappeler devant notre assemblée combien ce désengagement préoccupant résulte d'un endettement toujours plus important de l'État depuis 30 années ? Que nous n'avons eu de cesse, les uns comme les autres, de mettre en parallèle avec la stricte obligation qui nous est faite, à nous, de présenter chaque année dans nos collectivités des budgets rigoureusement équilibrés. Alors c'est vrai, la dette de la France a continué de grossir ces deux dernières années, depuis l'élection d'un nouveau président de la République. Comme il est vrai que cette dette avait déjà connu une progression de plus de 40 % entre 2007 et 2012 durant le quinquennat SARKOZY-FILLON, passant en cinq années de 1 200 à 1 700 milliards d'euros. Certains, c'est votre cas madame le maire, ont manifesté il y a quelques semaines devant notre mairie morte, vous auriez peut-être dû le faire plus tôt.

Côté recettes, les beauvaisiens payent, chaque

année depuis 2009, le prix fort de vos décisions en matière de fiscalité communale. Cette année encore les recettes fiscales progressent pour s'élever à 61,6 millions d'euros. Et je rappelle, ce soir encore, que les recettes n'étaient que de 53 millions d'euros en 2008, avant votre malheureuse décision d'augmenter en moyenne la taxe d'habitation des beauvaisiens de plus 25 %, je le rappelle, par l'augmentation des taux cumulés, 9 %, et la suppression ou la réduction d'abattements à la base. Les ratios obligatoires, qui figurent à la page 4 du document budgétaire M14, confirment d'ailleurs le niveau particulièrement élevé à Beauvais de la fiscalité communale supportée par les ménages. Ainsi le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal se situe, je lis ces ratios, à 135,51 % à Beauvais alors qu'il est de 118,32 % pour les villes de même strate. C'est-à-dire que les contribuables beauvaisiens sont imposés par la fiscalité communale bien davantage que ceux des villes de tailles semblables, + 14 % très exactement. 14 %, c'est l'effort fiscal supplémentaire que vous demandez aux ménages beauvaisiens chaque année en comparaison des autres villes de même taille. Encore faut-il ajouter à cela, toujours à la charge des ménages beauvaisiens, la brutale augmentation des tarifs de la restauration municipale qui, si elle doit vous rapporter 360 000 euros de produits de services supplémentaires, pèse déjà très lourdement sur le pouvoir d'achat de nos administrés, alors même que notre ville est pourtant, cette année encore, reconnue comme faisant partie des 250 villes les plus pauvres de France.

Côté dépenses de fonctionnement, vous prévoyez, madame le maire de maintenir cette année le niveau des dépenses de personnel, alors même que vous vous apprêtez à transférer 79 agents communaux vers la communauté d'agglomération. Et que dire par ailleurs de l'affaiblissement constaté, voire de la disparition de certains ateliers municipaux qui ne disposent plus aujourd'hui des moyens d'effectuer certains travaux en régie municipale. Et là encore, les ratios obligatoires figurant dans le document budgétaire attestent de votre incapacité à contenir vos dépenses de fonctionnement qui sont nettement supérieures, à Beauvais, à la moyenne constatée par l'administration fiscale dans les villes de même taille.

Là encore les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nos dépenses de fonctionnement sont de 1 447 euros par habitant à Beauvais contre 1 346 euros dans les communes de même taille. C'est-à-dire des dépenses de fonctionnement à Beauvais supérieures de 8 % à la moyenne des villes de même taille.

Les charges financières de la dette, accumulée par vous aux fils des ans, et le remboursement coûteux d'emprunts toxiques contribuent évidemment à ce niveau particulièrement élevé des dépenses de fonctionnement de notre collectivité. Alors, pour faire des économies de fonctionnement, vous avez décidé de réduire de 550 000 euros le montant des subventions attribuées aux associations locales, actives dans notre ville. Et nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard, dans le cours de ce conseil municipal. Nous sommes régulièrement alertés, ces dernières semaines, par des responsables d'associations à qui vous annoncez une baisse brutale de 30 ou de 50 % de la subvention communale qui risque parfois de mettre un terme à leur activité. Pourriez-vous, madame le maire, indiquer ce soir à notre assemblée

le détail des associations concernées par ces baisses de subventions ? Nous vous le demandons.

J'en viens maintenant à la section d'investissement du budget principal 2015. A propos des recettes, les subventions sont en recul, ça a été signalé à l'instant par Jean-Marie JULLIEN, en recul à l'image aussi de vos prévisions de dépenses, c'est un peu la règle du moins d'actions, moins de subventions. Nous constatons cette année, sans doute pour les mêmes motifs, une baisse de vos investissements, une stabilisation de votre recours à l'emprunt, ce qui n'empêche pas de mesurer, année après année, la préoccupante dégradation du rapport entre le poids du remboursement de la dette d'une part et les dépenses d'équipement d'autre part. J'en avais fait la démonstration le mois dernier lors de notre débat d'orientation budgétaire. En 2014, vous aviez consacré 15,5 millions d'euros à des dépenses d'équipement, des dépenses réputées utiles aux beauvaisiens, 15,5 millions d'euros. Et vous aviez consacré 7,6 millions d'euros aux remboursements de vos dettes, soit un rapport de deux tiers-un tiers, deux tiers de dépenses d'équipement, un tiers de remboursement de la dette. Pour 2015, que nous proposez-vous ? Vous prévoyez de ne plus investir en dépenses d'équipement que 12,5 millions d'euros contre 15,5 l'an passé, c'est un niveau historiquement bas. Mais de consacrer 8,5 millions d'euros au remboursement de vos dettes, c'est-à-dire que plus de 40 % des capacités d'investissement de la ville de Beauvais seront réservés en 2015 au seul remboursement de vos emprunts passés.

Le constat est clair, madame le maire, vous agissez de moins en moins car vous devez rembourser sans cesse davantage les dettes contractées depuis près de 14 années. Alors j'entends déjà que vous allez nous expliquer que ce n'est pas de votre faute, c'est plutôt de la faute des gouvernants, c'est en effet tellement plus commode. Pourtant, là encore, les ratios obligatoires et indiscutables, figurant dans le document M14, nous disent combien cette mauvaise tendance ne doit rien à la conjoncture mais s'inscrit, hélas, dans une tendance durable caractérisant la gestion qui est la vôtre depuis des années ! Ainsi, vos dépenses d'équipements bruts par habitant, je le disais ces dépenses utiles aux habitants, se montent à 217 euros par beauvaisien contre 400 euros dans les villes de même taille. A peu de choses près, ce ratio officiel nous dit la chose suivante : à Beauvais, vous investissez deux fois moins que la moyenne pour des dépenses d'équipement pourtant attendues par nos administrés. Et cette mauvaise tendance se confirme encore à la lecture d'un autre ratio, fourni par la direction générale des finances, celui du rapport entre les dépenses d'équipement et les recettes réelles de fonctionnement.

**M. VIGUIER :** Je n'ai pas fini ! J'essayais, l'espace d'un instant pour que le débat démocratique puisse exister dans cette assemblée, de capter un peu votre attention.

Cette mauvaise tendance, disais-je, madame le maire, se confirme encore à la lecture d'un autre ratio fourni par la direction générale des finances, celui du rapport entre les dépenses d'équipement et les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est à Beauvais de 13,93 % et est à un niveau beaucoup plus faible que la moyenne de strate qui est, elle, de

25,10 %. C'est-à-dire que, malgré l'envolée de vos recettes fiscales ces dernières années qui viennent abonder vos recettes réelles de fonctionnement, vous investissez de moins en moins pour les Beauvaisiens d'où ce ratio particulièrement dégradé. Taxer plus les beauvaisiens et agir moins pour eux, pour tenter de réduire vos dettes, voilà qui confirme, madame le maire, la tendance préoccupante dans laquelle vous enfoncez notre ville depuis 14 années et qui résume si bien votre budget pour l'année 2015.

Vous comprendrez dans ces conditions, madame le maire, que nous ne voterons évidemment pas ce mauvais budget.

**M. JULLIEN :** Ah, quel beau réquisitoire nous venons d'entendre ! Il est vrai que depuis 2001 c'est une catastrophe d'après ce que vous venez de dire ! Que bien évidemment ce n'est pas bien ! L'ennui c'est que vous ne proposez aucune réponse à tout cela, aucune solution ! Et puis en plus, les comparaisons que vous faites avec les tableaux officiels, est-ce qu'il vous est apparu, est-ce que vous avez également vu, que l'on comparait des moyennes de la strate de l'année 2012, selon les comptes administratifs 2012 avec notre budget annexe, notre budget principal 2015 ? Vous savez qu'en 2012 c'était une autre époque ! Nous n'étions pas tant frappés par cette réduction brutale, drastique, des crédits d'État, sur lesquels nous sommes tenus effectivement de répondre. Et que n'ai-je entendu lors des années précédentes, vos couplets, vos réquisitoires sur l'accroissement de l'endettement de la ville, alors que pour une fois vous devriez nous féliciter ! Une baisse entre le 1er janvier 2014 et l'exercice 2015, une baisse nette de l'endettement en capital de notre collectivité, avec un remboursement strictement égal au montant des emprunts. Vous devriez au contraire nous encenser, en disant : « ça y est, la majorité a enfin entendu l'opposition ! ». Dans ce genre de situation, je crois, mon cher collègue, qu'il faut quand même être cohérent. Il aurait peut-être fallu, à la suite de votre réquisitoire, que vous nous présentiez quelques solutions, comme d'ailleurs je vous en exhortais au moment du débat d'orientation budgétaire, puisque je vous avais demandé quels sont vos amendements. Or, aucun amendement, aucune proposition, aucune piste sérieuse sur lesquels nous aurions pu travailler au cours de ces quelques semaines qui ont précédé le vote du budget aujourd'hui. Alors s'il n'y a pas de solutions, on fait quoi dans ce genre de situation ?

Et bien je vais vous dire ce que l'on fait ! On fait en fonction des propositions que nous faisons, nous, parce que vous, vous n'en faites aucune proposition. Vous n'apportez aucune solution sur ce terrain-là. Et je pense que nous avons su être raisonnables. Quand je disais tout à l'heure qu'il ne faut pas céder à l'utopie, je sais bien que vous êtes utopiste. Ah oui, il faut rêver ! Avec des rêves on peut construire de beaux budgets ! L'ennui, c'est que la réalité nous rattrape toujours. Enfin, vous nous aviez dit, lors des débats budgétaires des années précédentes « Ah, la majorité, vous devez faire des choix ! ». Nous avons fait des choix et maintenant vous nous critiquez le fait même que nous fassions des choix. Alors, bien, sûr, ces choix sont douloureux, ces choix nous amènent également à réduire un certain nombre de crédits, ces choix nous amènent également à réduire l'enveloppe globale des subventions accordées aux associations, mais d'une

manière raisonnable et d'une manière équilibrée, de façon à préserver l'activité de la vie associative à Beauvais. Je vous rappelle quand même que 350 associations sont actuellement subventionnées par la ville de Beauvais, d'ailleurs vous en avez le détail dans le document M14 que vous avez à ce niveau-là. Donc, ce que je retiens de ce que vous venez de dire, réquisitoire violent, pas de solutions, pas d'idées nouvelles, pas de renouvellement et rien sur quoi on pourrait construire éventuellement des amendements permettant d'améliorer notre budget.

**M. SALITOT :** Monsieur VIGUIER, il y a deux-trois choses qui m'interpellent un peu dans votre réquisitoire. Déjà quand vous parlez de la communauté d'agglomération qui serait lointaine vis-à-vis des citoyens, moi je ne suis pas tout à fait d'accord. Je pense que c'est un non-sens historique que de dire ce genre de choses. On se demande si en fait vous ne pensez pas plutôt au conseil général et au conseil régional. Donc pareil, vous parlez tout le temps de SARKOZY-FILLON, arrêtez de faire un match sur les présidentielles, ne vous inquiétez pas ça viendra, je pense ce n'est pas le lieu de faire ici un match sur les présidentielles.

Sur les investissements oui, il y a moins d'investissements aujourd'hui à Beauvais, mais notre majorité va tenir ses engagements. Tous les grands projets que la majorité a portés pendant les municipales vont être réalisés et je pense que vous êtes comme moi, vous êtes un observateur de la vie politique autant qu'un acteur et vous voyez qu'il y a un effondrement des investissements dans énormément de villes aujourd'hui en France. Vous êtes comme moi, vous voyez qu'il y a beaucoup de communes qui sont obligées de réduire ces investissements du fait de la conjoncture. Regardez Martine AUBRY, juste pour équilibrer son budget elle est obligée d'augmenter de 10 % les impôts dans sa commune donc c'est quand même significatif, je n'ai pas l'impression que Martine AUBRY, elle, soit peu sérieuse.

Enfin sur les associations, oui il y a eu des baisses de subventions aux associations mais nous sommes une majorité proactive. Nous, on est au côté des associations aussi tous les jours et on ne s'est pas cachés dans notre petite mairie, on a assumé cette baisse vis-à-vis des associations et on est tous les jours sur le terrain à leur côté pour les aider, pour trouver des solutions si elles ont des soucis, pour voir avec elles comment on peut faire des économies. Donc on est tout le temps à côté des associations et on n'a pas fait des baisses brutales sans jamais aller les voir et leur expliquer ce qui allait se passer.

**M. ILLIGOT :** Bonsoir. Alors, je vais vous lire une petite intervention qui me semble importante avant d'arriver sur le vote du budget.

Madame, monsieur, mes chers collègues, voici que l'année se termine dans quelques jours et que l'année va prochainement débiter. Nous sommes donc à un des carrefours qui jalonnent nos vies. J'espère que nous prendrons ensemble, ici, la même et surtout la bonne direction pour 2015. Madame le maire, comme vous l'avez déclaré devant cette assemblée, ici en face de vous, vous n'avez aucun système, encore moins un clan, mais des citoyens libres, des femmes et des hommes engagés au service de

leur cité, engagés au service de leurs concitoyens qui veulent agir pour leur ville et qui se préoccupent de l'avenir de leur territoire. Vous avez des élus ouverts qui rejettent toutes formes de sectarismes ou d'idéologies dogmatiques. Vous avez des élus passionnés, pragmatiques et uniquement guidés par l'intérêt municipal et ce sans aucun excès partisan. Vous avez des élus qui œuvrent pour le bien-être de notre ville et ses habitants, ses élus, et des élus qui ne sont pas déconnectés de la réalité beauvaisienne et qui ne vivent pas dans une bulle idéologique. Je m'explique. Nous sommes ici tous différents, hommes, femmes, droite, gauche, grands, petits, chaleureux, discrets, originaires d'autres régions comme moi, ou originaires d'autres pays. Mais je vous en conjure, ne regardons pas nos différences, nous sommes presque tous des beauvaisiens et nous avons presque tous accepté notre mandat pour améliorer la vie de nos administrés et par là pour améliorer notre vie de beauvaisiens. Aucun d'entre nous n'est parfait, il nous est tous arrivé de faire un mauvais choix et d'avoir été dupé par quelque chose ou par quelqu'un. C'est ainsi et il faut être suffisamment courtois et tolérant pour l'accepter sans dépit.

Prenons un sujet précis et qui me tient à cœur, la place Jeanne Hachette. Et je vous ai tous bien fait rire à l'avant-dernier conseil municipal en vous disant que j'étais contre et que j'avais voté pour. Vous voyez, Madame COLIGNON, cette fois-ci c'est très clair. Mais je suis aussi contre vous faire perdre la face.

Mon but n'est pas de vous faire perdre la face, madame le maire, dans mes interventions. Car j'ai bien compris, depuis 9 mois, certains ici en minorité se réjouissent de vous provoquer, madame le maire, et comme ce sont aussi des gens compétents, je dois déplorer qu'ils gâchent leur talent en cela. Ce n'est pas la position de notre groupe « sans étiquette », nous n'avons ni talent particulier, ni volonté de provocation. Nous sommes membre à part entière du peuple français que nous défendons ici à Beauvais. Nous vous écoutons tous avec la même attention, même l'équipe de Thierry AURY, hélas non représentée dans cette assemblée, qui continue d'agir tous les jours.

Je reviens donc sur la place Jeanne Hachette, en espérant, madame le maire que vous aurez compris que cette intervention sollicite votre empathie et votre confiance. Le 6 novembre, de nombreux commerçants au cœur de ville vous ont alertée et vous ont sollicitée sur un report des travaux. Sans étiquette politique et uniquement dans l'intérêt des beauvaisiens, j'ai donc rencontré de nombreux habitants, d'affinités politiques différentes, et il en ressort une profonde déception à propos de la reconstruction de cette place, bien qu'ils aient tous parfaitement compris que vous pensiez faire ça pour le bien de notre ville. Ils ont le sentiment que vous n'entendez plus leurs voix. Même sur Facebook, des groupes beauvaisiens apolitiques, je précise bien apolitiques, se plaignent parmi les nombreuses pages. En voici quelques-unes, si vous le permettez, que monsieur votre adjoint Charles LOCQUET a pu lire lui-même puisque il est intervenu dessus le 19 novembre.

Je lis, question du jour : « Allez-vous faire vos courses dans les magasins du centre-ville ou à Allonne ? demande Hélène A », Christelle V répond : « C'est-à-dire que faire trois fois le tour du centre-ville

pour trouver une place où se garer est devenu pénible, surtout lorsqu'on est une personne à mobilité réduite, alors on abandonne rapidement et on se tourne vers des boutiques d'Allonne. » Daniel D, question à Charles : « Que va devenir le centre-ville lorsque la place sera devenue piétonne ? Plus de stationnement autour, sans parler de la place des Halles amputée pour la Halle couverte. Ma femme et moi-même, handicapés, nous fréquentons à ce jour des commerces situés autour de la place Jeanne Hachette : Frimat, Topart, Votre Tante, etc. Nous ne ferons plus partie de leurs clients, nous ne devons pas être les seuls à devoir rencontrer ce problème, pensez-y avec vos collègues conseillers car ce n'est pas quand le centre sera désert mais joli qu'il faudra y réfléchir. Bien amicalement. » Stéphanie conclut : « Les commerces vont très mal, c'est sûr ! Que faire ? Ce n'est pas si simple ! Mon conjoint tient des magasins depuis 15 ans dans Beauvais et cette période est une des pires pour le commerce. » Françoise S qualifie même son avis de pot de terre contre le pot de fer. Et je sais que vous n'êtes pas comme ça, madame le maire, c'est pour ça que j'interviens. Donc je vous le demande encore une fois, solennellement, ne commencez pas les travaux de la place Jeanne Hachette, cette place de l'Hôtel de Ville, sans faire un référendum. Je vous en conjure ! Reportez de quelque mois le début des travaux, le temps d'entendre les inquiétudes de vos administrés, de droite ou de gauche, et de vous ranger à la décision du plus grand nombre. Vous resterez notre maire pour plus de 5 ans et comme vous l'avez dit vous-même, j'espère que vous resterez fière de servir Beauvais et les beauvaisiens car vous avez su tisser, depuis toutes ces années, un lien d'une grande franchise et d'une estime réciproque qui vous unit aux habitants de Beauvais. S'il vous plaît, ne me répondez pas encore une quatrième fois « les électeurs m'ont élue en mars démocratiquement et par-là ils ont élu l'ensemble de mon programme, donc les travaux seront exécutés sans qu'il soit nécessaire de faire un référendum, monsieur ILLIGOT » ! Car tous n'ont pas voté pour vous, madame le maire, comme moi, et aujourd'hui parmi vos électeurs il y a un grand nombre qui souhaite pouvoir exprimer un vote sur ce projet sans remettre en cause votre mandat.

Madame le maire, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention, j'espère que vous saurez entendre par ma modeste voix la demande d'une grande majorité des beauvaisiens et j'espère ne pas être contraint de faire une pétition, comme l'ont fait les commerçants non sédentaires, pour que vous me croyiez.

Une pétition pourrait être mal interprétée, comme une colère, or vous avez appris à me connaître ainsi que le groupe « sans étiquette » qui cherche plutôt l'apaisement entre nos différents groupes politiques plutôt qu'un affrontement.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur ILLIGOT, je voudrais juste vous dire que dans notre projet de campagne il y avait le projet cœur de ville et que ces travaux y figuraient, la polémique n'a jamais été importante à ce sujet, tout le monde étant pleinement conscient qu'en face du Jeu de Paume il était important que la liaison se fasse vers un centre-ville moderne requalifié. Bien sûr il y a des travaux qui vont être un peu handicapants, mais nous avons géré déjà d'autres travaux.

Il y a des dispositifs qui sont mis en place pour aider les commerçants, pour avoir des aides particulières sur les baisses de leurs chiffres d'affaires, que nous allons mettre en place à la demande individuelle de chaque commerçant. Et n'oubliez pas que si aujourd'hui la FNAC s'est installée place des Halles, c'est qu'elle avait connaissance de ces travaux et de ce projet et qu'il y a d'ailleurs un autre investisseur, dont je parlerai sans doute au mois de janvier, qui va venir dans cette partie de la ville et qui a aussi pris une décision en raison des travaux et de la modernité que nous voulions insuffler à la place Jeanne Hachette. Donc je ne refuse ni référendum, ni débat, ni dialogue, ce n'est absolument pas la solution aujourd'hui ni le problème. Mais je voudrais quand même que vous soyez convaincu que ce débat sur la rénovation du cœur de ville, qui est un ensemble de projets, a été mené depuis plusieurs années, que nous arrivons au moment de la réalisation sur lequel nous ne saurions reculer parce qu'aujourd'hui c'est important pour Beauvais d'avoir une ville avec un centre-ville moderne.

Donc j'ai bien entendu les contestations, nous avons pris une décision de repousser d'un an la construction de la halle couverte, pour donner un peu d'oxygène au centre-ville concernant les travaux. Mais sur la place, je considère, avec mes collègues, que c'est une bonne décision. Vous permettrez quand même que nous ayons une intime conviction sur ce sujet, sur lequel nous travaillons avec mes collègues, avec Jean-Luc BOURGEOIS, qui est l'adjoint depuis plusieurs mandats de l'urbanisme, et que nous partageons cette analyse de moderniser cette partie-là pour que tout ne soit pas concentré sur le haut de la ville et qu'avec des enseignes porteuses dans cette partie de la ville, et bien « la mayonnaise doit prendre ». Il y a un certain nombre d'aides qui vont être apportées aux commerçants, je le redis vraiment précisément ce soir, ils peuvent prendre contact avec nous, ils le savent, un par un. Il y a des dégrèvements de charges, des dégrèvements qui peuvent être accordés si tant est qu'avec l'administration fiscale ils puissent se mettre en relation. Donc j'ai le sentiment que nous avons veillé à les protéger. Et ce n'est pas simplement un sentiment, c'est une volonté et je serai, nous serons, mes collègues et moi-même, Charles LOCQUET en particulier qui est en charge du commerce, extrêmement vigilants sur la situation des commerçants. Et c'est pour ça aussi que nous avons mis dans le cahier des charges un délai très court pour les pénaliser le moins possible. Nous attendons la fin des fêtes de Noël, la fin des soldes, pour ne pas perturber la vie commerciale, nous devons être prêts pour la rentrée, pour les nouvelles fêtes et pour que la vie économique et commerciale reprenne son cours à la rentrée du mois d'octobre. Donc vous voyez, ce n'est pas une improvisation, c'est vraiment un schéma précis, mûrement réfléchi, en tenant compte des difficultés des uns et des autres que nous pourrions rencontrer.

**M. VIGUIER :** On sent bien, et d'ailleurs c'est l'objet principal de vos projets d'investissement pour l'année 2015, que le devenir du centre-ville est vraiment un enjeu urbain très important pour la ville de Beauvais. On mesure tous qu'il va mal, que ça doit sans doute beaucoup à la conjoncture économique extrêmement

défavorable et tirant l'activité commerciale parfaitement périlleuse depuis quelques années, mais on sent bien aussi qu'on ne sait pas trop où on va.

Et je ne parle pas d'improvisation de ce projet, que nous avons voté, de réaménagement de la place Jeanne Hachette. On ne sait pas trop où on va quant à l'équilibre même du centre-ville de Beauvais. Aujourd'hui, je le dis sans agressivité, n'interrompez pas la séance et nous ne partons pas, on peut discuter un petit peu, il n'y a pas de soucis ! Ce que je veux dire très simplement c'est que quand vous dites, la main sur le cœur, qu'avec vos élus vous allez protéger les commerçants etc. Oui mais vous allez les protéger de vos propres décisions, madame le maire ! Parce qu'on sent bien qu'aujourd'hui, s'il y a une fragilité toute particulière au-delà de la conjoncture économique défavorable du centre-ville et de ses commerces, cela doit d'abord à votre décision à mettre en place un centre commercial pharaonique sur la place du Jeu de Paume, qui en effet porte en germe un grave déséquilibre pour le centre-ville de Beauvais et qui porte en germe un grave danger pour le centre-ville actuel de Beauvais. On en est tous extrêmement conscients et je pense qu'aujourd'hui vous mesurez le péril qui est le notre et qui est celui de la ville de Beauvais à finalement opérer une sorte de transplantation cardiaque puisque d'ailleurs les panneaux annonçaient jusqu'à il y a encore peu « le nouveau cœur de ville », c'était sur les panneaux Hammerson, « le nouveau cœur de ville » remplace le Jeu de Paume. C'est une transplantation cardiaque que vous nous proposez. Et donc, c'est vrai que le risque, il est grand, qu'on mesure probablement pendant quelques années un effet de curiosité, un effet de modernité qui va forcément jouer, et je l'espère sincèrement, au bénéfice des commerçants qui vont s'installer dans le centre commercial. Mais ça va forcément se faire, dans une conjoncture économique et dans une conjoncture financière compliquée pour nos concitoyens, au détriment des commerces et enseignes actuellement implantés dans le centre-ville. On risque quand même d'assister à une sorte de siphonnage du centre-ville, au moins pendant quelques temps, au bénéfice du nouveau centre commercial. Vous savez bien que le risque il est là. Donc aujourd'hui vous vouliez un petit peu booster le centre-ville historique de Beauvais pour, dites-vous, protéger les commerçants qui y sont installés, c'est très bien mais c'est surtout pour les protéger de vos propres décisions, madame le maire. Et je souhaitais quand même le rappeler très simplement. Et peut-être auriez-vous été avisée d'entendre un peu plus leurs craintes lorsque nous avons eu, pendant très longtemps, des débats au sujet du centre commercial. Non, mais je ne le conteste pas, il y a eu des débats, de longs débats. Mais ce que nous avons constaté, c'est que vous n'avez tenu compte ni de nos remarques ni de celles des salariés du centre-ville, des commerçants du centre-ville. Et je crains qu'aujourd'hui, à l'heure où le centre commercial prend forme dans toute son ampleur, et maintenant chacun peut le mesurer de visu, on mesure à quel point ça peut porter en germe une déstabilisation profonde du centre-ville. Et je pense que vous auriez dû peut-être un peu plus tenir compte de nos remarques, tenir compte des remarques des commerçants, comme vous auriez dû tenir compte des remarques des commerçants il y a quelques mois quand ils vous

disaient « ce n'est pas possible de faire à la fois la place des Halles et la place Jeanne Hachette ». Vous y êtes revenue, vous avez accepté de fractionner ces travaux, on parlera d'un autre sujet tout à l'heure où parfois on pourrait peut-être gagner un petit peu de temps, mais véritablement je pense qu'il eut fallu être un petit peu plus à l'écoute de ceux qui travaillent au quotidien sur le centre-ville et dans le centre-ville, et qui le font vivre par les animations commerciales qu'ils proposent. Sur le budget lui-même...

**Mme Le MAIRE :** Il est temps de recentrer quand même !

**M. VIGUIER :** Mais on est quand même sur la question, madame le maire. C'est le principal investissement que vous nous proposez pour 2015 !

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, c'est un investissement privé dont vous parlez.

**M. VIGUIER :** Non, je ne vous parle pas d'Hammerman qui nous coûtera quand même très cher par ailleurs. Je vous parle de l'investissement de la place Jeanne Hachette, de la tentative de revitalisation du centre-ville. 4 millions d'euros inscrits en crédits de paiement sur 2015 c'est quand même la majeure partie des investissements programmés pour 2015 ! Donc c'est normal que nous parlions du devenir commercial et du devenir urbain du centre-ville. C'est votre principal projet d'investissement, il n'y en a pas beaucoup d'autres objectivement sur 2015. Donc si on ne parle pas de ça, c'est vrai qu'on n'a plus grand chose à dire parce que c'est à peu près le seul investissement un peu ambitieux pour cette année. Objectivement ! Non mais c'est le constat que nous faisons, vous comme nous. Et ça tient aussi, c'est pour ça que je l'ai dit tout à l'heure en introduction de mes propos, à un transfert de compétences de plus en plus fort vers l'intercommunalité, ce qui fait qu'aujourd'hui, c'est vrai, les compétences restantes à la ville, strictement à la ville de Beauvais, sont évidemment d'une moindre importance que ce qu'elles étaient il y a 5 ou 10 ans. Ça va probablement dans le sens de l'histoire mais c'est aussi une réalité dont nous mesurons année après année la pertinence lorsque nous examinons les budgets.

Sur le budget lui-même, j'ai entendu qu'en effet le montant des emprunts serait à la baisse cette année. Mais je le redis, il est à la baisse, à proportion de la baisse de vos investissements. C'est vrai que vous empruntez moins parce que vous vous apprêtez à moins investir pour Beauvais et pour les beauvaisiens. Donc là, l'un expliquant l'autre. Et puis enfin, je redis à notre collègue, je ne parle pas de match SARKOZY-FILLON, en fait dans mes propos on ne s'est pas compris, je les mets dans le même sac ! Quand je parle du quinquennat SARKOZY-FILLON c'est pour rappeler que ce fut le quinquennat du président SARKOZY et du premier ministre François FILLON. Peut-être, Monsieur SALITOT et Madame le Maire, s'opposent-ils un jour mais moi au contraire je les mets dans le même sac. Je considère que le bilan qui est le leur en matière d'alourdissement de la France, avec les conséquences que ça produit aujourd'hui sur le désengagement financier de l'État vis-à-vis des collectivités locales et les contraintes très fortes qui pèsent aujourd'hui sur les finances publiques de notre

pays, ils ont une responsabilité absolument partagée l'un comme l'autre, quelle que soit leur trajectoire à venir.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire. Et puis ensuite je voulais juste dire un petit mot sur nos collègues du groupe « sans étiquette ». Très franchement, il y a du recyclage en cours, manifestement, mais c'est un peu à la mode malheureusement en ce moment, mais je ne vous en accuse nullement. Je souhaite simplement, vous voyez c'est un peu la période des vœux et on est un peu dans l'esprit de Noël, que le groupe « sans étiquette » ne devienne pas pour vous, madame le maire, une sorte de sparadrap dont vous ne saurez plus vous défaire.

**M. ILLIGOT :** Il est interdit d'apostropher les autres conseillers, madame le maire, voulez-vous lui signifier !

**M. PIA :** Madame le maire, mes chers collègues, quand j'entends monsieur VIGUIER, en fait il ne faudrait rien faire, ne rien changer. Et je pense que nous ne sommes absolument pas sur la même longueur d'ondes dans le sens où nous avons toujours, et cela depuis 2001, la volonté de faire développer et évoluer notre ville. Donc, si nous avons pris toutes ces décisions c'est bien parce que nous avons cette volonté, par rapport notamment aux commerces du centre-ville, de relancer ce commerce centre-ville. C'est vrai que la situation économique est difficile, on le comprend tous, mais pour autant c'est justement dans ces périodes de difficulté qu'il ne faut pas baisser les bras et que, bien au contraire, il faut se donner les moyens de renforcer notamment le centre-ville et cette rénovation de la place Jeanne Hachette.

Et nous le pensons tous, puisque je crois que nous avons tous voté en ce sens, une bonne réponse justement à cet enjeu majeur qui est de redorer le cœur de ville, le centre-ville de Beauvais face à la concurrence aussi qui est celle des autres villes. Et c'est vrai que nous sommes dans une situation de concurrence par rapport à d'autres grandes villes, que ce soit Amiens, Compiègne, la région parisienne. Donc il faut effectivement se donner les moyens d'avoir sur Beauvais, un commerce attractif. Et nous pensons qu'il y a une autre façon d'aborder aussi la ville uniquement qu'à travers des places de stationnement, on comprend tout à fait les attentes très directes des Beauvaisiens et des habitants aussi extérieurs à Beauvais qui est de dire « on vient à Beauvais, on se gare là où on veut, là où on peut, et si possible à moindre prix ». Et bien dans toutes les villes, il a fallu que les municipalités prennent des décisions en termes de stationnement, des décisions que nous avons prises, nous avons créé plusieurs milliers de places de stationnement supplémentaire depuis 2001 et nous allons encore en créer. Quand vous dites, monsieur VIGUIER, qu'au fond notre seul projet c'est la place Jeanne Hachette en termes d'investissements, je crois que vous avez très mal lu le budget parce qu'il y a quand même beaucoup d'autres projets d'investissement qui ne concernent d'ailleurs pas que le centre-ville mais aussi les quartiers, je pense notamment aux efforts que nous allons faire en termes de voirie. Et quand vous dites qu'au fond aujourd'hui on ne parle que des investissements de la ville parce qu'on a l'impression que tout ce que fait l'Agglo c'est en dehors de la ville, mais précisément, l'Agglo investit dans la ville. J'en

veux pour preuve quand même le théâtre. Le théâtre pour lequel d'ailleurs on a bien senti que vous étiez finalement maintenant opposé à une quelconque reconstruction ou réhabilitation de ce théâtre. Alors, voyez-vous monsieur VIGUIER, je pense que nous avons, et malgré la crise, et ça c'est une autre lecture que vous du budget que je vais faire, nous avons à la fois, et là je voudrais plus particulièrement saluer les services qui ont fait des efforts, je l'ai dit déjà la dernière fois au conseil communautaire, conséquents pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général, et je peux vous dire que depuis 6 mois que nous préparons ce budget, parce que ça n'a pas été facile avec les baisses annoncées de subventions de l'État si brutales, nous nous sommes arrachés les cheveux pour faire ce budget, monsieur VIGUIER, sans effectivement augmenter la pression fiscale contrairement à ce que font beaucoup d'autres collectivités, communes, y compris socialistes. Citons par exemple Paris, Madame HIDALGO, dont les recettes vont exploser grâce à une augmentation très forte de l'impôt. Nous non, nous avons décidé plutôt de maîtriser au maximum, diminuer nos dépenses de fonctionnement et ce que nous faisons déjà depuis plusieurs années. Nous avons aussi c'est vrai, vous avez cité les associations, et là j'en profite pour vous dire que les associations, bien sûr ça ne fait pas plaisir quand on annonce des baisses de subventions, mais globalement je trouve qu'elles ont fait preuve, et je pense que mes collègues que ce soit Arnaud DE SAINTE MARIE, Philippe VIBERT et tous mes collègues autour de moi, ont fait preuve de beaucoup de sens de citoyenneté. Parce qu'ils ont compris le message que je leur avais, tous ensemble d'ailleurs on leur avait annoncé aux états généraux de la vie associative, c'était en juin dernier, ils ont compris qu'effectivement il fallait faire un effort, un effort au niveau municipal, pour baisser le montant des subventions qui étaient conséquentes. Donc nous avons baissé, on n'est même pas à 10 %, on est plutôt à 8 % vous voyez. On est loin, Monsieur VIGUIER, du compte par rapport aux baisses qui ont été pratiquées, en tant que conseiller régional je m'en souviens un petit peu, en 2010 juste après les élections, alors que nous n'avions pas encore l'annonce de baisse de dotations d'État aussi importante, 30 % de baisse pour les associations sportives ! Et cela a été décidé pratiquement du jour au lendemain, sans donner la possibilité aux associations de se retourner pour justement anticiper ces baisses de subventions. Nous, nous avons pris le soin de concerter les associations, de les rencontrer pratiquement une à une, en tous cas les plus importantes, et celles qui le souhaitaient on les a même rencontrées plusieurs fois, pour faire le point sur leur situation.

Donc la baisse a été très largement concertée avec les associations. Et puis nous avons pris des mesures, il y a la méthode, Monsieur VIGUIER, de concertation mais il y a aussi les mesures que nous avons mises en place. Et ces mesures on les a, grâce notamment à l'action de la Maison des Associations qui fait un travail exemplaire en termes d'accompagnement, de soutien, par rapport notamment aux formations qui sont réalisées pour le compte de ces associations, un véritable travail d'accompagnement par exemple sur la mutualisation des moyens. On est maintenant en lien avec une association sports et

loisirs qui va nous permettre, en gros c'est un peu un groupement d'employeurs qui permettra aux associations de pouvoir solliciter cette association pour faire travailler quelques heures par semaine du personnel administratif. Donc vous voyez, il y a des mesures qui sont prises d'accompagnement et de soutien des associations. Nous avons constitué récemment le conseil de la vie associative qui est une vraie instance de concertation où nous allons tous ensemble pouvoir travailler sur des actions qui pourraient être mutualisées, qui pourraient être communes. Donc, voilà ce que je voulais vous dire et vous répondre par rapport aux différentes observations que vous avez pu faire ce soir.

**M. LOCQUET :** Chapeau ! Vraiment, de pouvoir reparler du centre du Jeu de Paume lorsque l'on parle de la place des Halles, c'est quand même assez fort ! Je vais juste, parce qu'on a des nouveaux collègues élus, rappeler, puisqu'il faut encore le faire bien qu'on l'ait fait des centaines de fois, qu'on ne peut pas s'improviser expert du commerce comme ça et qu'il faut toujours mettre en perspective effectivement les projets qu'on a faits. Simplement, sur le Jeu de Paume, d'abord je voudrais rappeler que c'est un projet global, et il faut encore le rappeler, et que ce projet global présentait, dès le début, l'ensemble des sujets qui allaient être traités sur le commerce de centre-ville et plus globalement sur la vie du centre-ville, c'est-à-dire la réfection des places mais aussi l'aménagement, le stationnement, le centre commercial. Le Jeu de Paume, pour une question d'équilibre, il faut quand même rappeler que ce ne sont que 80 boutiques, qu'il y a 500 boutiques actuellement en centre-ville, 800 au total dans la ville, c'est-à-dire que quand on parle de déséquilibre, ça ne représente que 10 % de l'ensemble des commerces existants. Que ça doit permettre, et c'est ça qui est essentiel, évidemment l'enjeu, madame le maire et Franck PIA l'ont rappelé, c'est de ramener dans le Beauvaisis et à Beauvais 100 millions d'euros qui tous les ans, entre 90 et 110 selon les études, 100 millions d'euros en moyenne qui tous les ans échappent aux beauvaisiens et qui vont être consommés ailleurs. Et vous savez que lorsqu'on quitte la ville pour aller consommer, malheureusement on n'y revient pas, on est parti.

Le quatrième point c'est évidemment l'attractivité. La ville de Chambly que vous connaissez bien se bat pour avoir des grands projets qui permettent d'accueillir davantage de personnes sur son territoire. Alors pourquoi nous, et je le dis à chaque fois je le répète, pourquoi nous, ne nous battrions-nous pas pour avoir des infrastructures de qualité à la ville, à la fois sur le centre-ville historique et sur Hammerson ? Et enfin, pour terminer, je crois que c'est toujours très dangereux de parler du danger du centre-ville, parce qu'on voit bien que nos concitoyens s'inquiètent et c'est légitime. Effectivement, le commerce a changé et l'économie est en train de changer. Je voudrais juste vous rappeler que si notre centre-ville allait si mal, pourquoi le patron des Galeries Lafayette, que je vous encourage tous à aller voir, à rencontrer, ce nouveau patron des Galeries Lafayette qui est quand même assez exceptionnel, qui dit ici, et pourtant il en a fait un paquet de villes, qu'il n'a jamais vu un centre-ville de toute sa carrière aussi longue soit-elle, aussi dynamique, et que les projets qui sont engagés

lui permettent d'espérer que son magasin va se développer. Alors, il est bien au courant évidemment qu'il y a des travaux sur la place Jeanne Hachette, qu'il y a un centre commercial qui ouvre à 500 mètres de sa boutique et même il espère que ça ouvre très vite pour pouvoir développer son chiffre.

Et enfin pour terminer, si notre centre-ville allait si mal comme l'a dit Madame le Maire, pensez-vous qu'il y ait des enseignes d'envergure nationale qui choisiraient notre centre-ville, qui choisiraient particulièrement ce secteur de la ville s'ils estimaient que demain ça ne pouvait pas se développer. Vous savez, les commerces, par essence, ils sont là pour gagner de l'argent, donc ils ne font pas des choix politiques, ils font des choix pragmatiques et commerciaux.

**Mme ITALIANI :** Je vais revenir simplement sur le budget de l'Élispac parce que comme je l'ai fait la dernière fois c'est une subvention qui me paraît assez importante. En 2014, 447 000 euros et 2015 : 470 000 euros. C'est pour ça que je me demandais, avons-nous le droit en fin de compte de continuer à prendre en charge le déficit de ce bâtiment de prestige alors que nous sommes vraiment dans une période de crise et qu'il y a beaucoup de demandes de financement pour des actions sociales au vu de l'appauvrissement de la population de la région ? Est-ce que nous pouvons continuer à investir dans ce bâtiment ? Je sais bien que malheureusement il sert énormément, mais là il y a un problème quand même assez sérieux. Merci.

**M. NARZIS :** Madame le maire, une première observation sur ce qu'a dit monsieur LOCQUET. Je parle du centre-ville mais aussi du centre commercial. Je pense que vous avez été mis au courant de l'étude PROCOS, qui est la fédération du commerce spécialisé, qui est une étude de début novembre, qui signale que la vacance dans les centres commerciaux est de plus en plus importante, est en progression même très forte et qu'elle touche essentiellement les centres commerciaux qui ont entre 40 et 80 boutiques, donc plusieurs centres commerciaux sont en danger. Je dis juste ça, parce que le Jeu de Paume que vous annoncez comme un grand projet structurant et qui marchera en relançant le centre-ville de Beauvais, la réalité est toute autre et ce n'est pas moi qui le dit. Effectivement, vous parlez de spécialistes du commerce, je crois que PROCOS est vraiment une fédération spécialiste du commerce. Donc ce n'est pas nous qui le disons, c'est bien PROCOS qui le dit.

Deuxième chose, juste pour répondre à monsieur JULLIEN, sur « l'opposition ne fait jamais de proposition ». Je tiens juste à vous dire qu'il y a eu quand même plusieurs sujets, alors le théâtre, effectivement pendant la campagne électorale on a toujours été pour la réhabilitation du théâtre, je ne peux pas laisser dire qu'on est contre la rénovation ou la réhabilitation du théâtre, c'était dans notre programme. Sauf que, effectivement, on l'a proposée pendant la campagne électorale et vous y venez, voilà, un an après vous y venez. Donc, monsieur JULLIEN, vous voyez l'opposition sert à quelque chose. Identique sur les accueils loisirs, on vous a dit dès le mois de juin que c'était une erreur sur le mercredi après-midi, vous avez maintenu, 6 mois plus tard vous venez sur une proposition de l'opposition. Et puis enfin, il faut quand même le souligner, la place Jeanne Hachette, ça a

été répété par monsieur VIGUIER tout à l'heure, on l'a voté, on assume les travaux de la place Jeanne Hachette, mais on vous a dit au mois de mai que mener les travaux en même temps c'était sans doute périlleux, et effectivement 6 mois plus tard vous reconnaissez qu'une proposition de l'opposition était véridique. Donc, monsieur JULLIEN, je tiens à vous dire oui, l'opposition, elle fait des propositions et on vous remercie effectivement quelques mois plus tard de venir sur ces propositions.

**M. TABOUREUX :** Je voudrais revenir sur le budget, sur les investissements. Pour donner des chiffres à peu près clairs, sur les deux premiers mandats de notre majorité nous avons investi en moyenne, toute chose étant identique, donc équilibrée, 50 % de plus par an que ce qui s'était fait sur les deux mandats précédents.

Le fait que dans les conditions économiques, de baisses de dotations globales de fonctionnement de l'État, nous serions amenés à baisser ces investissements c'est un fait, comme toutes les autres villes de France, et nous retomberons sur ce mandat à un niveau d'investissement qui était le niveau d'investissement des deux mandats précédents. Je ne pense pas qu'il y ait de quoi hurler ou alors il aurait fallu hurler dans les années qui ont précédé notre arrivée.

Ensuite, sur la façon d'y arriver, c'est très intéressant puisque mon collègue Antoine SALITOT parlait tout à l'heure de Lille où il a été choisi d'augmenter les impôts de 10 %. Nous, on a dû trouver 4 millions d'euros entre la ville et l'Agglo, ces 4 millions d'euros reposent pour 25 % sur des recettes et pour 75 % sur une baisse des dépenses. Une ville comme Paris, qui avait à trouver 100 fois plus d'économies, a fait reposer ces économies, 70 % sur les recettes et 30 % sur la baisse des dépenses. Donc je trouve qu'au contraire Beauvais est une ville bien gérée, on est fiers de cette gestion, on est fiers des choix qui sont faits parce qu'ils annoncent une sortie de crise ou une gestion dans la crise qui est certainement plus vertueuse que ce qui se passe à Lille ou à Paris. C'est typique des politiques socialistes, on augmente les impôts tout de suite et donc on agit sur le levier des recettes et pour les dépenses on verra après. Nous, on a fait exactement le contraire, ça a été un énorme travail des services, un énorme travail des élus, mais 25 % de ces économies s'appuient sur les recettes et 75 % sur les dépenses, je voudrais que vous reteniez ces chiffres.

**M. DE SAINTE-MARIE :** Avec 50 % d'investissements en plus par rapport au second mandat, je vais vous donner juste des chiffres qui sont très précis. De 91 à 2000 en euros constants, il y a eu 211,5 millions d'investis et de 2001 à 2010, on enlève les 4 années pour rester sur la dizaine, 269 millions. Je voudrais vous interroger parce que peut-être que vous n'avez pas été là quand il y a eu les berges du Thérain qui ont été en partie rénovées, vous n'étiez pas là quand on investissait dans l'Ouvre Boite à l'A.S.C.A. ; pour le pont de Paris, vous ne posiez pas sur la photo avec vos collègues ; pour les Coteaux de Saint-Jean non plus, vous n'étiez pas là donc quand on a investi dans les CIT'ADO, quand on a ouvert MAJI, quand on a ouvert la BULLE, vous n'étiez pas là non plus pour la réhabilitation de la rue de Clermont et vous n'étiez

pas là non plus quand on est passé en interco, ce qui n'est pas du tout un problème puisque de toutes façons l'avenir ce sont les intercommunalités.

La deuxième chose, c'est sur les investissements. Aujourd'hui, comme on n'a pas de vision avec le gouvernement actuel, on a préféré, c'est vrai, privilégier le cœur historique de la ville de Beauvais qui ne déploie pas de fonctionnement par la suite. Vous comprendrez bien que si on ouvre une salle, une piscine, une patinoire et ainsi de suite, là il y a du fonctionnement. Ce que vous nous reprochez d'un côté nous le faisons de l'autre puisque là il y a un investissement direct pour les beauvaisiens sans coût de fonctionnement supplémentaire.

Troisièmement, je tique un petit peu quand vous parlez du handicap et de la piétonisation. La piétonisation, même si ça ne plaît pas à nos concitoyens, au niveau écologique c'est quand même mieux, je pense me référer par exemple à la loi anti-tabac dans les lieux ouverts au public. Alors tout le monde râle et puis maintenant tout le monde est d'accord. Je suis fumeur et pourtant je suis bien heureux. Je pense que la piétonisation, d'aller sur la place Jeanne Hachette avec ma gamine sans se prendre des pots d'échappement, c'est quand même mieux. Et pour le handicap, alors là c'est le pompon, et avec mon collègue monsieur LIEVAIN et les assises du « bien vivre ensemble », qu'avait présidées notre collègue Franck PIA, c'est quand même assez démentiel, la place est exsangue, les pavés datent, la mobilité pour le handicap n'est pas permise. Je voudrais juste vous dire que vous êtes dans l'exacte position du nouveau gouvernement, alors je ne sais pas si c'est exactement le vôtre ou plus le vôtre, enfin voilà, mais vous employez exactement la même rhétorique.

Je vais citer évidemment mon ministre de tutelle donc qui a dit dans Libé de ce dimanche « nous avons fait le choix de préserver les budgets culture 2015-2016-2017 » alors que l'État se désengage complètement sur les budgets culturels. En proportion État/budget c'est 2,58 milliards qu'investit l'État chaque année au niveau de la culture, les communes et les intercos investissent 5,45 milliards, presque le double. Et ce ministre de tutelle se cache derrière son petit doigt en disant « mais vous savez il y a la libre administration des collectivités publiques », très bien. Je veux juste vous signaler, on y reviendra sur la baisse de subventions, que la D.R.A.C., donc l'État en région, rien que sur les institutions culturelles C.A.B. s'est désengagée de 84 000 euros en deux ans. Comment voulez-vous qu'on absorbe ? Est-ce que vous êtes là quand on les absorbe ou est-ce que vous n'êtes pas là ? Quant au théâtre, bien évidemment votre projet de ripolinage, alors c'était intéressant pendant la campagne et tout ça. Alors, qu'on soit d'accord sur le fait de réhabiliter le théâtre ou pas, c'est très bien, maintenant il y a un investissement qui a été voté par l'intercommunalité, donc la communauté d'agglomération, avec un projet qui va nous être proposé, et à partir de ce moment-là, il ne faudrait pas taper sur tout le monde parce que taper sur tout le monde ça veut dire taper sur personne, SARKOZY, FILLON, c'est le même panier, vous avez dit, vous signez, vous vous affligez du propre gouvernement de votre obédience, alors c'est facile, vous décriez un gouvernement de droite, vous décriez un gouvernement de gauche, vous allez décrier d'autres choses

et en fait vous vous cachez derrière votre petit doigt exactement comme le ministre de la culture fait en ce moment. Donc je ne pouvais pas vous laisser dire qu'il n'y avait pas eu d'investissement, mon collègue monsieur TABOUREUX l'a redit, et évitez à chaque fois de dire « mais ce n'est pas de notre faute, nous on fait des propositions, c'est parce qu'on n'est pas écoutés ». Je trouve que c'est affligeant.

**Mme Le MAIRE** : Non, Monsieur VIGUIER je regrette, vous n'aurez plus la parole. J'ai vérifié, il n'y a que vous qui avez parlé quasiment avec monsieur NARZIS. Cela fait trois fois déjà et c'est au moins la quatrième d'ailleurs ! Tout le monde est d'accord avec moi.

(Inaudible)

La prochaine fois, mettez des petits bâtons sur votre feuille devant vous. On passe au vote du budget, il n'y a pas d'autre intervention ?

**M. VIGUIER** : Madame le maire, je vous demande à pouvoir, conformément au règlement intérieur, parler pour la troisième fois au sujet du budget.

**Mme Le MAIRE** : Non, c'est la quatrième fois.

**M. ILLIGOT** : Je voulais intervenir et je remercie Charles LOCQUET de ramener le débat sur le commerce, c'est vraiment très bien. La FNAC a bien négocié parce que, d'après ce que j'ai cru comprendre, les places de stationnement il en a demandé avant de s'installer. Il faudra clarifier, je pense, la situation avec les commerçants non sédentaires puisque j'ai lu dans le Courrier Picard cette semaine qu'il était mention du fait que le dirigeant de la FNAC, qui par ailleurs est quelqu'un de très agréable, avait bien négocié puisqu'il avait sollicité, et il a parfaitement raison je ne le contrecarrerai pas, il avait demandé à ce que tous les après-midis soient libres donc des commerçants placiers. Alors, si c'est faux il faut en profiter, le Courrier Picard est ici, vous les traitez de menteurs, ça vous regarde. Je suis un peu provocateur, je vais arrêter, excusez-moi, ce n'est pas ma façon de faire.

**M. ILLIGOT (SUITE)** : Deuxième chose, j'ai calculé par rapport au marché de Noël, le marché de Noël à Strasbourg, il y a 2 millions de visiteurs. J'ai cherché partout, vous allez peut-être me donner la réponse, je suis incapable de vous dire combien il y aura de visiteurs et combien il y en a eu en 2013 sur le marché de Noël de Beauvais. Mais je me suis amusé à un petit calcul, un chalet de 8 m<sup>2</sup> à Strasbourg c'est 1 400 euros. 1 400 euros pour 2 millions de visiteurs...

**Mme Le MAIRE** : Nos prix n'ont rien à voir avec Strasbourg, j'ose imaginer que vous le croyez.

**M. ILLIGOT** : C'est clair, on est beaucoup plus chers ! On est à 270 euros, le premier prix au niveau du chalet, et je ne sais pas combien on offre de visiteurs en regard de Strasbourg. Strasbourg c'est 2 millions de visiteurs, pour quelqu'un qui va louer un chalet à 1 400 euros. On est bien d'accord, madame le maire, le chalet de Beauvais est beaucoup moins cher puisque le premier prix est à 270 euros. Simplement, pour un investissement par rapport aux chalandes, on a beaucoup moins de chalandes à Beauvais. Et j'ai fait le calcul, si on fait le prorata, qu'on prend l'indice de visites par rapport au prix de Strasbourg, on devrait

avoir 389 000 visiteurs pour avoir le même indice de retour sur visite. Si je me suis trompé, n'hésitez pas à me le faire remarquer mais 2 millions de visiteurs je pense qu'on est très très loin. Donc le but n'est pas de créer de polémique mais je ne souhaiterais pas qu'on se glorifie.

**Mme Le MAIRE** : Bien, monsieur VIGUIER, c'est Noël donc je vais faire une exception mais à condition que vous parliez du budget.

**M. VIGUIER** : Merci madame le maire. Je voulais apporter quelques éclaircissements pour faire suite notamment aux propos de notre collègue Olivier TABOUREUX et puis à ceux d'Arnaud DE SAINTE MARIE.

Je crois qu'il n'est pas tout à fait juste de dire que vous avez le souci, et puis il y a un peu de continuité à avoir au travers de vos trois mandats, de réduire vos dépenses avant d'augmenter les impôts contrairement, je crois que vous l'avez dit à peu près comme ça, aux municipalités de gauche, aux socialistes en gros. Je ne crois pas que c'était vraiment le cas lorsque, sur le mandat précédent, à l'entame du second mandat sur 2008-2009, vous avez décidé d'un coup d'un seul l'augmentation des taux de la taxe d'habitation et par la suppression et la réduction d'un certain nombre d'abattements généraux à la base... Mais j'en reparlerai tous les ans cher Franck PIA tout simplement parce que le mal est fait et que vous continuez à taxer à plein les beauvaisiens et les ménages beauvaisiens, année après année ! Vous n'êtes pas revenus sur cette décision ! Donc très clairement, lorsque vous l'avez fait, générant 6 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires, je crois que vous avez fait exactement l'inverse de ce que vous préconisez aujourd'hui. C'est-à-dire que vous avez d'abord augmenté les impôts, avant de vous poser la question, peut-être commencez-vous à le faire maintenant, de réduire quelque peu vos dépenses, notamment en matière de communication et nous avons noté, pour la première fois cette année en effet, qu'il y avait quelques restrictions sur vos dépenses de communication. Donc vérité d'aujourd'hui n'était pas vérité d'hier.

Par ailleurs, lorsque j'entends qu'il a fallu tout à trac, trouver soudainement 4 millions d'euros au total de la ville et de l'agglomération. Oui soudainement, vous nous vendez depuis 9 mois que vous avez été pris de court, qu'avant vous ne saviez rien et que vous avez tout découvert au surlendemain de votre réélection ! Donc, d'un seul coup il a fallu trouver, cumulés Agglo-Ville, 4 millions d'euros ainsi que vient de nous le rappeler notre collègue Olivier TABOUREUX, et vous nous dites « on a pris l'essentiel sur des économies de fonctionnement. »

Et pourtant j'ai souvenir, c'était il y a quelques jours à peine, que lorsque nous avons voté le budget de la communauté d'agglomération, nous avons bien pris acte dans ce budget d'une augmentation des recettes fiscales de 2,1 millions d'euros, liée à la création d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qu'on peut appeler un impôt. Donc, au total ça vous a coûté 4 millions d'euros, paraît-il, les décisions de l'actuel gouvernement, vous en avez déjà retrouvés 2,1 sur la création d'un nouvel impôt sur les ordures ménagères. Je réagis aux propos d'Olivier TABOUREUX

qui nous expliquait que le coût cumulé des décisions gouvernementales était au total de 4 millions d'euros, oui ville + agglo = 4 millions d'euros. Moi je vous dis que, certes c'est 4 millions d'euros, mais que déjà vous en avez retrouvé 2,1 en créant un nouvel impôt sur l'enlèvement des ordures ménagères et qu'il convient d'ajouter à cela les quasiment 400 000 euros de recettes supplémentaires provenant de l'alourdissement considérable des tarifs de restauration municipale. Donc, vous voyez sur les 4 millions d'euros de surcoûts liés aux mesures gouvernementales, vous en avez déjà récupéré 60 % par l'impôt et par la taxe et par l'augmentation des tarifs ! Mais ne vous fâchez pas ! Ne levez pas la séance ! Nous ne partons pas ! On est juste en train d'échanger à propos du budget, personne n'a insulté personne !

**Mme Le MAIRE** : Alors j'ai cru que certains d'entre vous avaient pris des cours de finances...

**M. VIGUIER** : Personne n'a insulté personne ! On échange démocratiquement sur le budget et sur la fiscalité qui découle directement de l'exercice budgétaire. Acceptez de nous écouter ! De nous entendre c'est encore autre chose mais au moins de nous écouter, c'est la seule chose qu'on vous demande.

Donc, tout ça pour dire que ça n'est pas tout à fait vrai de considérer que 75 %, comme l'a dit Olivier TABOUREUX, de ce manque à gagner était compensé par une réduction de vos dépenses. En fait, nous on calcule très vite que 60 % de ce surcoût est généré par la création d'un nouvel impôt sur les ordures ménagères et par l'augmentation très importante des tarifs de restauration municipale.

Et puis, une dernière chose, mais pour répondre, là aussi sur le fond, à notre collègue Arnaud DE SAINTE MARIE, sur quelques investissements majeurs de ces dernières années à Beauvais. Alors, vous dites l'intercommunalité, moi je fais l'analyse de ce qui se produit aujourd'hui avec l'intercommunalité, je suis pour ma part, je crois que c'est le cas de vraiment tous nos collègues, totalement favorable à l'intercommunalité, je le dis. A la limite, il vaut peut-être mieux le redire parce que quand on est favorable depuis un an à la réhabilitation du théâtre on a tendance à nous dire qu'on est contre, alors je suis favorable aussi à l'intercommunalité et à cette idée d'une mutualisation et d'une efficacité de l'utilisation de l'argent public pour des projets structurants. Mais quand même, vous nous interrogez sur où nous étions quand l'intercommunalité a été créée dans le Beauvaisis, mon cher Arnaud DE SAINTE MARIE, devrais-je rappeler que c'est quand même, le fondateur et premier président de l'intercommunalité qui s'appelait Henri BONAN qui était le premier adjoint durant 24 années de Walter AMSALLEM, et donc je vous réponds assez précisément sur le fait que l'intercommunalité dans le Beauvaisis a été créée à l'époque par Henri BONAN et par Walter AMSALLEM et développée depuis 2001 notamment sous votre régime, madame le maire ! Je ne vais pas dire que ça s'est arrêté, ça ne serait pas vrai. Mais je préférerais faire ce rappel à notre collègue Arnaud DE SAINTE MARIE. Sur la question de la rue de Clermont, dont j'entends dire « vous l'avez payée seuls », ce qu'il faut se souvenir, c'est remettre aussi un tout petit peu en perspective cette réhabilitation de la rue de Clermont. Madame le maire, vous qui avez

longtemps siégé aussi au conseil régional, comme moi-même d'ailleurs, vous savez très bien ce que les collectivités régionales, départementales et intercommunales ont dû produire d'efforts financiers conséquents pour financer une partie non négligeable de la déviation de la route nationale 31, ce qu'on appelle maintenant la départementale 1001.

Et vous savez très bien que, durant de très nombreuses années, il était inenvisageable, je le dis en regardant Pierre MICHELINO qui connaît parfaitement bien ce secteur, de réaménager la rue de Clermont tant que cette déviation de la RN31, qu'on a attendue très longtemps, elle a été inscrite en 1999, Madame le Maire, au contrat de plan Etat-Région, deux ans avant votre élection à la mairie, vous le savez très bien. Vous vous êtes d'ailleurs battue, parfois, contre votre collègue DE ROBIEN à l'époque pour qu'il maintienne bien les crédits de la déviation de la RN31. Vous vous en souvenez fort bien je pense. Donc très clairement, il fallait rendre effective cette déviation, cher Arnaud DE SAINTE MARIE, pour pouvoir ensuite réhabiliter la rue de Clermont. Mais c'est vrai aussi que les collectivités régionales, départementales et intercommunales ont dû mettre très largement au pot pour permettre la concrétisation de cette déviation et qu'il a paru en effet difficile ensuite, par exemple pour la collectivité départementale, de remettre au pot dans la foulée pour le réaménagement de la rue de Clermont. Mais je voulais aussi remettre ça en perspective.

Dernier exemple, on a parlé du pont de Paris où j'étais, comme vous tous, présent le jour de son inauguration. Mais le pont de Paris, on peut quand même dire qu'il y a eu une coopération louée par tout le monde, y compris publiquement, et je dirais une coopération assez efficace entre la ville de Beauvais et le conseil général de l'Oise sur ce sujet. Mais non, ce n'est pas malhonnête. Je pense que vous avez en plus suffisamment exploité cette réalisation pour considérer qu'elle vous a sans doute très largement profité. Mais objectivement, la reconstruction du pont de Paris, c'est d'abord le fruit d'une coopération réussie dans l'intérêt général et dans l'intérêt des beauvaisiens entre la ville de Beauvais et le Conseil général de l'Oise. Le Conseil général de l'Oise ayant contribué à hauteur de 40 % à l'investissement relatif à ce chantier d'importance et attendu par les beauvaisiens. Donc là encore, difficile de nous dire, comme je l'ai entendu, que nous étions absents de ce projet quand nous avons, je crois par une bonne volonté partagée, mis tout en œuvre les uns avec les autres pour rendre concret et effectif le plus vite possible le réaménagement et la reconstruction du pont de Paris. Voilà quelques rappels qu'il me semblait utile de faire devant notre assemblée ce soir.

**Mme Le MAIRE :** On passe au vote. Qui vote contre ? 9 voix contre. Le reste est pour. Le budget est donc adopté à la majorité.

**M. JULLIEN :** Il faut quand même qu'on précise bien qu'il faut également acter la création des autorisations de programme dans la même délibération. Alors je les rappelle :

- d'adopter le budget primitif 2015 du budget principal de la ville ;

- de créer l'autorisation de programme n° 45 « cœur de Ville aménagement zone 20 » d'un montant de 2 055 000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n° 46 « réhabilitation d'une crèche » d'un montant de 1 000 000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n° 47 « Rénovation maison de quartier Saint Lucien » d'un montant de 1 300 000 euros ;

- de créer l'autorisation de programme n°48 « Vestiaires P Omet » d'un montant de 530 000 euros ;

- d'acter les la répartition des crédits de paiement telle qu'elle ressort de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2015 ;

- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2015 listées en annexe du document budgétaire ;

- de décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations ;

- de décider la constitution d'une nouvelle provision pour dépréciation des actifs circulants au titre des impayés antérieurs à 2009 pour un montant de 200 000 euros compte tenu du risque de non recouvrement.

Donc je crois que c'est dans la même délibération, il faut que vous ayez bien conscience que par votre vote il faut non seulement approuver le budget principal mais également au budget tous ces points-là, avant bien sûr qu'on vote le budget eau et le budget ELISPACE. Je voulais rappeler que quand on vote cela, on vote également tout cet ensemble de mesures.

**Mme Le MAIRE :** En fait, si je comprends bien, notre collègue Jean-Marie JULLIEN a voulu que l'opposition qui vote contre le budget soit pleinement consciente qu'elle avait voté contre un certain nombre d'investissements.

## **2 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2015**

**Mme Le MAIRE :** On passe au vote du budget annexe eau. Qui vote contre ? 1 voix contre. Qui s'abstient ? 6 abstentions Le rapport est adopté à la majorité.

## **3 – BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ELISPACE : BUDGET PRIMITIF 2015**

**Mme Le MAIRE :** Qui vote contre ? 3 voix contre. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Le dossier est adopté à la majorité.

**En annexe, le Budget Primitif 2015 - Budget RÉGIE-EXPLOIT. ELISPACE (3).**

## POUVOIRS DU MAIRE : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIÈRE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération du 14 avril 2014 donnant délégation au maire et au 1er Adjoint en matière de couverture du besoin de financement ;

Vu la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (NOR n° IOCB1015077C) qui a pour objet d'appeler l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales et de rappeler l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier ;

Vu la « charte de bonne conduite entre établis-

sements bancaires et les collectivités locales » dont le 5ème engagement prévoit que les collectivités locales s'engagent à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de la dette ;

#### ARTICLE 1

Le conseil municipal donne délégation au maire, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

#### ARTICLE 2

Le conseil municipal prend acte de la situation de l'endettement comme suit :

L'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

*Encours total de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (1) (tous budgets confondus) : 45 contrats totalisant 72.132.731 €*

La présentation détaillée et comparée de la dette est ventilée, en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacente et la structure :

Classification risques Gissler (2)	Encours total		Nombre de contrats		Part du capital restant dû	
	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2015
1A	75 100 371 €	72 132 731 €	47	45	100,00%	100,00%
2A/6F	0 €	0 €	0	0	-	-
<b>Totaux :</b>	<b>75 100 371 €</b>	<b>72 132 731 €</b>	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) montant simulé le 28/11/2014 au 1/01/2015 qui diffère légèrement avec celui simulé au 28/10/2014 pour la délibération du 20/11/2014 consacré à l'audit de la dette dans la cadre du débat d'orientations budgétaires (71.777.693 €).

(2) Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6 (cf. classification Gissler en fin de document)

### Répartition budgétaire

Budget	CRD au 1/01/2014	part	CRD au 1/01/2015 (1)	part
Eau	2 742 164 €	3,7%	2 431 752 €	3,4%
Ville	68 533 207 €	91,3%	67 750 979 €	93,9%
Agel	4 375 000 €	5,8%	2 500 000 €	3,5%
Longue Haie	1 950 000 €	2,6%	1 950 000 €	2,7%
Avance du budget principal au budget annexe Agel	-2 500 000 €	-3,3%	-2 500 000 €	-3,5%
<b>Totaux :</b>	<b>75 100 371 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>72 132 731 €</b>	<b>100,00%</b>

(1) montant simulé le 28/11/2014 au 1/01/2015 qui diffère légèrement avec celui simulé au 28/10/2014 pour la délibération du 20/11/2014 consacré à l'audit de la dette dans la cadre du débat d'orientations budgétaires (71.777.693 €).

### **ARTICLE 3 : Gestion de la dette - Les instruments de couverture**

#### **• Stratégie d'endettement**

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Beauvais souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWAARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

#### **• Caractéristiques essentielles des contrats**

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le conseil national de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 3 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 3 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

À cet effet, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à Madame le maire, ou en cas

d'empêchement, à Monsieur le premier adjoint et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

### **ARTICLE 4 : Gestion de la dette - Des produits de refinancement**

En substitution des contrats existants, Madame le maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le premier adjoint, sont autorisés à souscrire des produits de refinancement.

Ces produits porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C.

#### **• Caractéristiques essentielles des contrats**

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de refinancement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Le montant du prêt de refinancement ne pourra pas excéder le montant du capital restant dû augmenté des indemnités contractuelles, dans la limite de 10% du capital restant dû.

La durée des produits de refinancement ne pourra excéder la durée résiduelle du contrat refinancé augmentée de 5 ans.

### **ARTICLE 5 : Les produits de financement : financement à moyen et long terme**

#### **• Stratégie d'endettement**

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Beauvais souhaite recourir à ses produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Le recours à de nouveaux emprunts envisagé pour l'année 2015 portera exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C. Il est précisé que la proportion des contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées.

#### **• Caractéristiques essentielles des contrats**

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire dans les limites des sommes inscrites aux budgets.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versés aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant de maximum de :

- 3% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 3% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

#### ARTICLE 6 : Les produits de financement : financement à court terme

Madame le maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le premier adjoint, sont autorisés à souscrire pour les besoins de trésorerie de la collectivité une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 10.000.000 €.

Les index de références de la ligne de trésorerie pourront être :

- le T4M,
- l'EONIA,
- l'EURIBOR
- un taux fixe

La marge appliquée sur les index à taux variable ne pourra pas excéder 3%.

Les commissions et/ou frais ne pourront pas excéder 3 % du montant de la ligne.

**ARTICLE 7 :** Pour l'exécution des articles précédents, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à madame le Maire, ou en cas d'empêchement, à Monsieur Le premier adjoint et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le

temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,

· et notamment pour les réaménagements de dettes, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

· Et enfin de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

**ARTICLE 8 :** Le conseil sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

#### (2) Classification risques Gissler :

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variables simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euros	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

\* Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 10/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN :** Il s'agit simplement de permettre à madame le maire, grâce à une délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal, d'engager les emprunts nécessaires et les lignes de trésorerie nécessaires pour l'exécution du budget que nous venons de voter.

Alors je rappelle simplement que le texte fixe des contraintes réglementaires très strictes pour encadrer cette délégation de pouvoir mais que la limitation c'est bel et bien le vote des crédits inscrits au budget, ce qui veut dire en clair que madame le maire va pouvoir mettre en œuvre ce budget d'investissement et faire les emprunts nécessaires, mais dans le cadre très réglementé qui figure dans votre délibération.

**Mme Le MAIRE :** Qui est contre ? personne. Qui s'abstient ? personne. Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

### M. JULLIEN, CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable beauvaisien. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

Il est proposé de maintenir les taux en 2015 pour la sixième année consécutive. Ainsi, les contribuables beauvaisiens ne subiront pas, à situation égale, d'augmentation de la pression fiscale communale, hormis la revalorisation des bases.

En conséquence, les taux d'imposition communaux 2015 seraient fixés à :

- taxe d'habitation : ..... 16,60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : ..... 35,66 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : ..... 68,56 %

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 10/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN :** Alors c'est une suite logique du vote du budget, puisque nous avons indiqué, et je l'ai précisé dans mon rapport introductif, que c'était les maintiens des taux d'imposition. Donc il est tout à fait logique que je maintienne une proposition de taxe d'habitation à 16,6 %, une proposition de taxe foncière sur les propriétés bâties à 35,66 % et également le maintien de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 68,56 %, donc strictement identique à ce qui était pratiqué lors des exercices précédents.

**Mme Le MAIRE :** Qui vote contre ? 9 voix contre. Le rapport est adopté à la majorité.

## CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES : BILAN DE L'ANNÉE 2013

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Il est rappelé qu'une première convention de mutualisation des services a été conclue le 10 novembre

2005 afin que la communauté d'agglomération du Beauvaisis puisse bénéficier en tant que de besoin des moyens humains, techniques et administratifs de la ville de Beauvais.

Réciproquement, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a, par une 1ère convention du 28 décembre 2007, mis à disposition certains de ses personnels au profit de la ville.

Enfin, la mutualisation des services « ressources » de la ville de Beauvais au profit du centre communal d'action social à partir de 2009 s'est opérée dans le cadre d'une convention dite « tripartite », à compter du 1er janvier 2011. Par avenant passé au cours de l'année 2013, l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais est devenu la quatrième partie à la convention et bénéficie depuis des services mutualisés.

Cette convention unique permet donc de définir les règles et modalités de mutualisation des services au sein des 4 entités juridiques.

Afin de garantir la transparence des flux financiers, il est présenté chaque année un bilan synthétisant les remboursements inter-collectivités et présentant les unités de fonctionnement et leurs nombres tel qu'imposé par le décret 2011-515 relatif aux modalités de refacturation des services mutualisés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acter le bilan de l'année 2013, troisième année d'exécution de la convention de mutualisation.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 10/12/14, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan de l'année 2013, troisième année d'exécution de la convention de mutualisation.

**Mme Le MAIRE :** Je vous rappelle qu'une première convention avait été conclue en novembre 2005, qu'il y a eu un avenant passé en 2009 et en 2013 nous avons mutualisé aussi l'office du tourisme et que l'agglomération du Beauvaisis est devenue la quatrième partie à la convention et bénéficie depuis de services mutualisés. Donc, ce bilan 2013 fait apparaître des flux de remboursements qui atteignent sur l'ensemble des 4 entités ville, agglo, C.C.A.S., office du tourisme, plus de 2,67 millions d'euros, un net en faveur de la ville qui atteint 871 000 euros en 2013 contre 768000 en 2012 et ne progresse plus que de 4 % entre 2012 et 2013.

Enfin je rappelle que les nouvelles mutualisations de 2013 concernent le pôle éducation sport culture avec le médiateur du patrimoine à la culture, la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire et le développement du sport et de la direction de la petite enfance. Donc ce sont 180 postes équivalents temps plein qui sont mutualisés. En 2012, c'était 166 postes.

Ce n'est pas un dossier que l'on doit voter, donc nous en prenons acte.

**En annexe, la synthèse des flux financiers de mutualisation**

## ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

### M. SALITOT, CONSEILLER MUNICIPAL

La Préfecture sollicite chaque année la ville pour la préparation de la dotation globale de fonctionnement dont l'actualisation de la longueur de la voirie publique communale.

C'est ainsi que la ville va être amenée à déclarer la longueur de la voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la préparation de la DGF 2016.

La longueur de la voirie communale était de 206.573 ml au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Considérant qu'aucune modification n'est à constater dans le courant de l'année 2014, la longueur de voirie communale reste de 206.573 ml au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la longueur de la voirie communale à 206.573 mètres linéaires.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 10/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## PRIX DU BÉNÉVOLAT 2014

### MONSIEUR PIA, PREMIER ADJOINT

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite valoriser les associations qui ont conçu des stratégies et des moyens novateurs pour soutenir et encadrer les bénévoles en remettant le prix du bénévolat.

À ce titre, le prix du bénévolat 2014 dans la catégorie « Associations » est décerné à :

- Destin de femmes
- Association des Communaux de Beauvais – ASCOM

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 250€ aux deux associations mentionnées ci-dessus qui sont arrivées ex aequo.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion », réunie le 10/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. PIA** : Une autre manière d'encourager le tissu associatif sur notre ville puisque chaque année nous organisons maintenant le prix du bénévolat et nous avons donc 2 associations : « Destin de femmes » et « l'association des communaux de Beauvais », qui ont remporté ce prix du bénévolat.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 250 euros pour chacune de ces associations.

**M. ILLIGOT** : Comme je l'ai dit en commission, je voudrais solliciter l'intérêt de mes collègues aussi puisqu'en fait j'ai découvert, je ne le savais pas avant, qu'il existe une valorisation de la présence en association en euros et je trouve ce point-là, on m'a expliqué l'intérêt de l'expliquer, mais je trouvais que c'était déplorable de ramener encore l'argent dans le domaine du bénévolat. Je sais qu'on ne peut rien y faire mais je voulais attirer l'attention de mes chers collègues là-dessus.

**M. PIA** : La valorisation du bénévolat est une manière aussi pour les associations qui demandent des subventions de valoriser justement ce qui n'est pas financier, ce qui est effectivement du bénévolat, qui est une intervention de personnes qui ne sont pas rémunérées et qui leur permet dans le cadre des actions associatives de valoriser justement ce coût en termes de temps occupé. Donc je pense que c'est plutôt un bien pour les associations. Maintenant, les associations n'ont pas l'obligation de valoriser le bénévolat, c'est à elles qu'il appartient d'en décider.

**Mme Le MAIRE** : Le rapport est adopté à l'unanimité.

## CONVENTION ENTRE LA PRÉFECTURE DE L'OISE ET LA VILLE DE BEAUVAIS RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DU TRAITEMENT DES AMENDES

### MONSIEUR MICHELINO, MAIRE ADJOINT

Depuis plusieurs années, l'État a mis en place une démarche visant à la dématérialisation des amendes et a donc créé une agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Dans la même logique de dématérialisation des actes et des procédures, la ville de Beauvais a engagé

une réflexion sur le dispositif de verbalisation électronique, système qui a progressivement été déployé au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale depuis mars 2011.

Ce procédé qui permettra à terme de remplacer progressivement le procès-verbal (dit timbre amende) et réduira considérablement la chaîne de traitement administratif est conçu de la manière suivante :

- les agents en charge de la verbalisation saisiront sur PDA toutes les données nécessaires qui seront ensuite adressées par télétransmission au centre national de traitement des infractions à Rennes (CNT) ;

- un simple avis d'information sera déposé sur le véhicule pour informer les usagers ;

- l'avis de contravention sera ensuite édité par le CNT qui l'adressera par voie postale au contrevenant accompagné d'une notice de paiement, d'un formulaire de requête en exonération et d'une enveloppe pré-remplie.

Cette modernisation du traitement des amendes revêt de nombreux avantages notamment pour les usagers :

- alléger le traitement des amendes tout en évitant les erreurs matérielles sources de travail et de mécontentement des usagers ;

- renforcer l'information du public du fait de la clarté et de la simplicité des documents joints à l'avis de contravention principalement concernant la procédure de demande d'indulgence ;

- sécuriser la gestion des amendes en limitant le risque de perte ou de vol des contraventions qui jusqu'alors sont déposées sur le pare-brise des véhicules ;

- faciliter le paiement de ces amendes au profit du public qui bénéficiera de moyens de paiement sécurisés et dématérialisés (internet, téléphone par connexion sécurisée) ;

- favoriser les usagers qui disposeront d'une minoration en cas de paiement dans les 15 jours et qui disposeront d'un délai supplémentaire de 15 jours au-delà du délai légal de 45 jours pour s'acquitter de leur contravention (par télé-paiement).

Au vu de ces éléments, la présente délibération a pour objectif de doter les agents de la police municipale de ce système ce qui implique de signer une convention avec le préfet de l'Oise en tant que représentant de l'ANTAI dans le département.

Cette convention définit les conditions de mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune, les engagements de l'ANTAI, du préfet et du Maire ainsi que les règles de sécurité du système.

Parallèlement, l'État, a institué par la loi de finances rectificative 2010 un fonds d'amorçage qui permet aux collectivités de bénéficier d'une participation financière à hauteur de 50 % de la dépense, dans la limite de 500 € par appareil.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et de la présente convention ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter auprès de la préfecture de l'Oise un financement par le biais du fonds d'amorçage ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public », réunie le 03/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. ILLIGOT** : Madame le maire, le groupe « sans étiquette » votera contre, puisque nous sommes contre le fait que la répression continue encore sur le peuple et de faciliter cette répression. Alors elle est dans le cadre de la loi, je le tolère. Il y a un avantage, Monsieur MICHELINO, que vous avez oublié de souligner qui est important, malgré tout je le reconnais à cette numérisation, c'est que ça évitera la majoration lorsque le papillon sera détruit et qu'on reçoit la lettre majorée de l'amende.

Je voudrais en même temps attirer votre attention, puisque ce n'est pas ma commission, la commission de sécurité, mais c'est un domaine par le biais de mes amis que je connais parfaitement bien. Concernant les caméras de surveillance, tout à l'heure on n'a pas abordé le sujet sur les vidéo-surveillance qui étaient au budget et dont on a beaucoup parlé. Je voudrais amener votre attention sur le fait que nous avons 12 petits écrans sur une télévision et que ces petits écrans ne sont visualisables par les forces de l'ordre que si le préposé devant l'écran a zoomé et donc à ce moment-là on pourra lire la plaque d'immatriculation. S'il n'a pas zoomé, cette caméra est illisible. Il y a eu un problème récemment à Beauvais, on a essayé de pister les gens par le biais des caméras et l'emplacement des caméras a priori n'a pas de logique de poursuivre le délinquant, c'est-à-dire visuellement, on n'arrive pas à retracer son parcours. Je vous alerte là-dessus, ce n'est pas un reproche, je vous alerte juste là-dessus et je souhaiterais qu'une commission soit mise en place, avec les forces de l'ordre de Beauvais, pour la mise en place de ces caméras qui sont mal placées et le fait que ces écrans soient inutilisables. Sachant que la validité est limitée à 14 jours.

Donc je suis contre la dématérialisation, on a bien noté, et je souhaitais aussi attirer votre attention sur ces vidéos de caméras de surveillance dont les forces de l'ordre savent que c'est un bien utile mais qu'il est mal utilisé.

**M. MICHELINO** : Monsieur ILLIGOT, je crois que vous faites une erreur dans vos propos car lorsque nous parlons de dématérialisation des PV, il est hors de question pour nous pour l'instant, de faire avec la vidéo protection de la vidéo verbalisation.

**M. ILLIGOT** : Ce n'est pas ça.

**M. MICHELINO** : C'est ce que j'ai compris.

**M. ILLIGOT** : Je n'ai pas été clair mais ce n'est pas ça.

**M. MICHELINO** : Alors les caméras, comme vous

le dites, elles sont simplement pour des faits de sécurité et tous les délits qui peuvent se produire, et on peut pister les gens, puisque des caméras sont disposées, contrairement à ce que vous dites, avec des études pour bien cibler les faits pour qu'il y ait une caméra qui puisse suivre. Et la lecture des caméras se fait au C.S.U., et pour avoir ces images, ce n'est possible qu'après un dépôt de plainte et que le Parquet ait donné au service de la police nationale ou la gendarmerie, le droit de faire une extraction des images. Et on ne fait que les extractions nécessaires aux délits qui peuvent être commis.

**M. ILLIGOT :** Donc l'affaire dont je parle Monsieur MICHELINO, vous en parlerez avec les forces de l'ordre, c'est l'affaire GIVENCHY. Vous chercherez par vous-même et vous verrez qu'aucune vidéo n'est exploitable, qui s'est passée récemment. Je me suis réservé pour intervenir parce que je ne voudrais pas inquiéter les gens sur l'insécurité sur Beauvais, simplement je voudrais rappeler que les conditions de travail des trois préposés devant les écrans ne sont pas suffisantes pour étudier les 100 futurs écrans qu'il y aura, puisqu'il y aura 100 caméras qui seront disposées sur Beauvais, c'est humainement impossible. Vous comme moi nous sommes devant des écrans d'ordinateur et nous savons très bien que notre attention est limitée au fur et à mesure des heures. J'ai pour information, et vous me contredisez si j'ai tort, qu'il y a trois préposés devant les écrans des caméras de vidéosurveillance, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

**M. MICHELINO :** Oui attendez Monsieur ILLIGOT, ce ne sont pas les trois mêmes déjà, ils sont 16 agents devant les écrans et ils sont 4 le matin, 4 l'après-midi et 3 la nuit. Donc il y a des roulements. De plus, là vous venez de citer le centre de supervision aujourd'hui, sachez qu'en ce moment, se mène une étude pour réaménager ce centre de supervision pour les conditions de travail et avoir notre projet des 100 caméras.

**Mme Le MAIRE :** Sur l'affaire GIVENCHY, Monsieur ILLIGOT, il y a une instruction judiciaire, il est hors de question de parler de quoi que ce soit ici ce soir.

**M. ILLIGOT :** Je sais, madame le maire, merci pour vos précisions, c'est pour ça que j'ai été très vague. C'est ma dernière intervention sur le sujet. Je trouve regrettable, à chaque fois que je vous fais remarquer qu'il y a un problème, le but n'est pas de contrecarrer vos propositions. Je vous fais remarquer le fait que les forces de l'ordre m'ont fait remarquer sur le fait que c'était optimisable par le parcours d'implantation des caméras, vous me dites que c'est décidé à l'avance, je vous fais part des gens qui travaillent sur le terrain. C'est mon rôle de conseiller municipal, j'écoute mes administrés.

Le deuxième point concernant les caméras de vidéosurveillance, vous l'avez dit tout à l'heure, vous me confirmez, il y a 3 personnes face aux écrans. Je vous mets au défi, on en reparlera dans les mois qui viendront, de retrouver systématiquement un délit sur le fait. J'ai vu Madame CAYEUX qui est allée sur France 3 présenter ces vidéosurveillances, ça m'a permis de découvrir les écrans, ce genre de choses, et sincèrement je pense que ce sont des conditions de travail difficiles, que je pense pour ma part et qui m'ont été rapportées par les employés.

**Mme Le MAIRE :** Donc vous confirmez, Monsieur MICHELINO, nous allons avoir un audit sur les postes supervision, je pense qu'à la fin janvier nous aurons des conclusions, que sur l'ergonomie de l'installation il y aura sans doute des améliorations à apporter mais il y a cet audit, laissons-le se dérouler. Et puis, vous imaginez bien que pour regarder 100 caméras, il faudra améliorer et élargir le centre de supervision, nous nous entourons de conseils de professionnels pour que les choses soient à la fois les plus efficaces sur le plan de la prévention, je dis bien de la prévention, et à la fois des plus « confortables » pour le personnel de ce centre de supervision.

**M. ILLIGOT :** Est-ce que je peux avoir mon cadeau de Noël ? S'il vous plaît.

**Mme Le MAIRE :** Ça ne va pas être Noël pour tout le monde ! Alors oui.

**M. ILLIGOT :** Merci c'est gentil. C'est ma quatrième intervention et je vous remercie, madame le maire pour votre démocratie. C'est sincère.

**M. VIGUIER :** inaudible

**M. ILLIGOT :** Mais non, mais c'est grâce à vous monsieur VIGUIER, vous jalonnez... Donc, je voudrais juste attirer votre attention, puisque j'en profite en même temps, les policiers n'ont pas accès aux offices HLM puisqu'ils n'ont pas les badges pour pouvoir intervenir.

**Mme Le MAIRE :** Ils n'ont pas accès à quoi ?

**M. ILLIGOT :** Je parle de badges de sécurité des immeubles, ils n'ont pas d'accès.

**Mme Le MAIRE :** Non, parce que la plupart des immeubles des offices d'H.L.M., enfin je parle de l'O.P.A.C. essentiellement, ont des halls vidéo-protégés.

**M. ILLIGOT :** Oui mais les forces de l'ordre, contrairement aux facteurs, ne peuvent pas rentrer dans les halls d'immeubles.

**Mme Le MAIRE :** Enfin Monsieur, ce sont aussi des espaces privés et la protection des espaces privés, ce sont les libertés individuelles. Et je vous dis encore une fois, l'O.P.A.C. a fait un énorme travail de vidéo-protection dans les cages d'escaliers.

**Mme ROUBI-GEFFROY :** Je voudrais juste une petite précision parce que dans la délibération je n'arrive pas à savoir ce que veut dire le sigle P.D.A. C'est écrit partout mais je ne sais pas ce qu'est un P.D.A.

**M. MICHELINO :** C'est un appareil qui est un peu comme le smartphone, un peu plus grand, avec un digicode, chaque agent aura une clé de sécurité pour rentrer les données et ainsi de suite qui passeront dans un ordinateur et qui seront envoyées au C.N.T. Cela veut dire « personnel digital assistant ».

**Mme Le MAIRE :** On passe au vote. Qui vote contre ? 2 voix contre, le reste est pour. Le rapport est adopté à la majorité.

*En annexe, la convention et l'annexe sécurité du processus de verbalisation électronique.*



## MISE EN ACCESSIBILITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL COMMUNAUX - PHASE 3

### M. LIEVAIN, CONSEILLER MUNICIPAL

En 2010, il a été décidé d'engager un programme de travaux concernant l'accessibilité des locaux de travail municipaux conformément au décret du 21 octobre 2009, relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés, afin de remplir les obligations de la loi de 2005 et solliciter le programme exceptionnel de subvention du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

Compte tenu de leur ampleur et de la sujétion organisationnelle, les programmes de travaux correspondants ont fait l'objet d'un phasage opérationnel lissé dans le temps.

Ainsi, une première tranche en faveur de l'accessibilité des annexes Malherbe, Desgroux et des services techniques a été réalisée en 2011.

Une deuxième tranche a concerné l'environnement professionnel de l'hôtel de ville visant à rendre accessible, au rez-de-chaussée, l'ensemble des bureaux du CCAS de la ville de Beauvais, et au 3ème étage les services financiers installés dans l'aile principale du bâtiment.

de desservir les locaux situés sur l'autre aile, à savoir les bureaux de la direction générale, du cabinet du maire, de la Direction des Ressources Humaines, le bureau de contrôle Qualiconsult qui a réalisé le diagnostic de mise en accessibilité de l'établissement a préconisé la création d'un second ascenseur.

Par ailleurs, les travaux de l'ascenseur rendent nécessaires une adaptation de la banque d'accueil de l'entrée principale de l'hôtel de ville, la mise en accessibilité de la direction des ressources humaines fréquentée par les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, et celle du bureau du référent accessibilité ainsi que des améliorations significatives concernant les escaliers, les sanitaires, etc.

Enfin, il a été décidé de la création d'une rampe visant à supprimer un emmarchement sur la fonction entrée du bâtiment des archives municipales.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'engager les travaux de mise en accessibilité des locaux professionnels ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à demander des financements auprès du FIPHFP ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes.

La Commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, le Programme en faveur de l'accessibilité à l'environnement professionnel.***



## FONDS D'AIDE POUR L'ACCESSIBILITÉ DU COMMERCE ET DES SERVICES (F.A.A.C.)

### M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de la mise en œuvre du « nouveau cœur de ville, nouveau cœur de vie », il est proposé d'instaurer un dispositif d'accompagnement à la mise en accessibilité des établissements privés afin d'aider les commerçants et les artisans de Beauvais dans leur obligation.

Pour ce faire, la ville de Beauvais propose d'attribuer des subventions aux propriétaires et/ou gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) dans les conditions suivantes :

• Les entreprises éligibles à ce dispositif sont :

- les entreprises commerciales et artisanales non succursalistes, inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers de l'Oise,
- les entreprises ayant une surface de vente inférieure à 300m<sup>2</sup>,
- réalisant un chiffre d'affaires hors taxe inférieur ou égal à 1.000.000 €,
- exerçant une activité à l'année (10 mois minimum),
- ayant moins de 10 salariés (hors chef d'entreprise, conjoint, apprentis),
- les entreprises à jour de leurs obligations et de leurs cotisations fiscales et sociales.

• Ces subventions sont destinées à des opérations d'investissement. Elles correspondent à des travaux réalisés dans le respect des règles d'accessibilité en vigueur et notamment celles définies par :

- les décrets et les arrêtés découlant de la loi n°2005-102 du 11 février 2005,
- la plaquette réalisée par le service de la réglementation,
- les guides réalisés par les chambres consulaires.

• Ces subventions sont calculées de la manière suivante :

- 30 % maximum du montant hors taxes des investissements réalisés pour les travaux d'accessibilité, sans plancher de dépenses par établissement, avec un plafond de 3 000 €

Les établissements qui souhaitent obtenir une subvention doivent :

- déposer un dossier de demande d'intervention au titre du F.A.A.C. auprès de la mairie de Beauvais (guichet service commerce ou référent accessibilité),
- obtenir une autorisation de travaux de la collectivité. Les démarches sont à effectuer auprès du service droits des sols pour les travaux sur la devanture avec ou sans travaux d'aménagement intérieur et du service de la réglementation pour les travaux d'aménagements intérieur seuls.

Un comité technique co-animé par le chargé de mission commerce et le référent accessibilité, réunissant les différents services instructeurs et les partenaires de la ville instruit les dossiers.

Il est proposé au conseil municipal de :

- d'approuver le programme sous l'intitulé «F.A.A.C.» (Fonds d'Aide pour l'Accessibilité du Commerce et des services) visant à aider les entreprises par des aides directes au financement de travaux d'accessibilité ;
- de solliciter le conseil régional de Picardie, chef de file des aides économiques,
- d'assujettir l'aide publique de la collectivité au maintien de la qualité d'usage liée aux travaux d'accessibilité soumis à une subvention,
- d'instaurer un label, marque de reconnaissance des belles pratiques,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La Commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. LOCQUET :** On se souvient très bien du F.I.S.A.C. qui dans notre ville a permis de rendre accessible 50 commerces. Il s'agit maintenant de la mise en place d'un dispositif qui a déjà été fait ailleurs, qui s'appelle le fonds d'aide pour l'accessibilité du commerce et de ses services, sous le nom de F.A.A.C.

**M. ILLIGOT :** Je pense que cette décision a trait à la loi d'accessibilité qui était prévue de se terminer au 1er janvier 2015. Ma collègue demande à ce que nous votions pour. Toutefois, je voudrais vous alerter sur le fait que, normalement, l'ensemble des commerces, malgré le fait que cela ait été reporté constamment, ont eu largement le temps et les moyens d'amortir les travaux qui devaient être terminés au 31 décembre de cette année. Donc ça veut dire que nous allons donner de l'argent aux retardataires, à ceux qui ont attendu. Alors, nous ne voterons pas contre puisque c'est dans l'intérêt des handicapés mais je trouve quand même déplorable qu'on aide des gens qui sont des retardataires et que nous leur donnons de l'argent plutôt que les sanctionner.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur ILLIGOT, on ne peut pas vous laisser dire des choses pareilles. Je crois que vous ne mesurez pas les budgets que représente l'accessibilité, pour tout le monde d'ailleurs, et quelques fois le poids des normes qui nous sont imposées année après année. Donc sur ce point-là, on ne peut qu'être favorable à apporter un délai, une aide, une assistance à des commerces qui veulent se mettre en règle mais qui, malheureusement, pour des raisons de délais ou de budget, n'ont pas pu être à l'heure. Et croyez bien que la France entière ne sera pas à l'heure en 2015. En tous cas je peux vous

le dire, quand je compare ce que nous avons fait à ce qui se fait dans d'autres communes, alors on a la chance d'être une commune d'une certaine taille mais pensez aux communes rurales qui ont toutes leur salle de mairie au premier étage et qui ne peuvent pas la redescendre, pour les commerces c'est une charge colossale.

**M. LOCQUET** : Juste un petit mot pour que notre collègue ILLIGOT soit bien au fait. Il faut savoir que la ville est particulièrement pilote sur cette opération de l'accès aux commerces. Depuis 8 ans, il n'y a pas une ouverture qui se fait de nouveaux commerces à Beauvais sans qu'elle ne soit accessible, c'est la première des choses. La deuxième, on est une des seules villes en France à faire des visites de cinquième catégorie, c'est-à-dire que nous avons dépassé le système qui est en place pour effectivement bien vérifier que nos commerces soient accessibles. Et puis, pour répondre à ce que disait madame le maire, on a des exemples aujourd'hui de commerces et la difficulté de cette ville c'est que souvent nos commerces de centre-ville sont sur une cave, c'est-à-dire qu'il faut casser et les travaux sont très lourds, et beaucoup ont un soupirail et une marche pour accéder et le moindre coût d'installation d'une rampe aujourd'hui, et on en a un exemple sur la rue Jeanne d'Arc, est de 15 000 euros. Donc, pour ce qui est d'un amortissement quand vous ouvrez une boutique, je peux vous assurer que ce n'est pas rien dans ces périodes actuelles.

**Mme Le MAIRE** : Je propose de passer au vote. Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

## CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2014

Fonds de soutien aux initiatives locales

### MONSIEUR PIA, PREMIER ADJOINT

Le conseil municipal du 18 décembre 2013 a adopté la programmation du contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.).

La programmation 2014 du C.U.C.S. intègre un fonds de soutien aux initiatives locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution, réuni le 24 novembre 2014, associant les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale, a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

#### Fiche action n° 1 "Noël en sport"

porteur de projet : Association Sport Évasion et Diversité  
pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 1.000 €

#### Fiche action n° 2 "Noël ensemble"

porteur de projet : Association Avenir Plus  
pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 1.129 €

Ces projets représentent un financement de : 2.129 €

La Commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme ROUBI-GEFFROY** : Chers collègues, à la lecture de ces deux actions soutenues par le fonds de soutien aux initiatives locales, j'ai été interpellée quand même dans la lecture de la première fiche, celle qui s'appelle « Noël en sport », portée par Sport Evasion et Diversité. Cette action est réservée uniquement aux filles, 30 jeunes filles âgées de 6 à 13 ans pour des activités sportives intergénérationnelles. Alors, ça m'interroge beaucoup, ça me pose questions. Aujourd'hui, on sait quelle est l'importance de travailler avec nos jeunes le thème de l'égalité entre les filles et les garçons, que dans le sport, le sport est vraiment un domaine privilégié pour aborder tous ces sujets du respect, respect de l'autre, respect des différences, respect des règles bien sûr mais respect entre filles et garçons dans les comportements sportifs particulièrement. Alors je ne comprends pas pourquoi on réserve ces activités sportives aux filles. Pour moi, séparer les filles et les garçons dans ce type d'activité, je ne comprends pas les motivations, pour moi c'est contraire à l'apprentissage du vivre ensemble. Et dans cet âge de l'adolescence, je pense que c'est essentiel d'acquiescer ces bonnes valeurs du vivre ensemble. Voilà, ça m'interroge parce qu'il n'y a pas si longtemps, avant 68, nous étions dans des écoles filles ou garçons mais maintenant la mixité c'est une avancée je pense essentielle. Et pour moi, il faut être attentif à ne pas reculer sur des sujets importants de société sur lesquels on a fait beaucoup de progrès. Je sais que ce n'est pas simple l'âge de l'adolescence, en tous les cas c'est vrai que les rapports filles-garçons ne sont pas forcément simples, mais justement pour moi le sport devrait être le porteur de ces valeurs. En plus, en sport, dans les sports même de compétition, la mixité existe dans les catégories d'enfants, d'âge, au départ le sport est mixte. Après c'est vrai que lorsque les enfants grandissent, les catégories se séparent entre filles et garçons, mais là, nous ne sommes pas dans du sport de compétition. Alors je voulais savoir quels sont les obstacles à la mixité dans cette action ? Pourquoi est-ce que ce choix a été fait ?

**M. PIA** : Madame ROUBI, concernant cette action je pense qu'elle a été d'abord proposée par des filles. Ces demoiselles ont souhaité simplement se réunir pour pouvoir mener des actions sportives pendant ces vacances de Noël. Maintenant je dirais que si des garçons souhaitaient intégrer ces manifestations sportives il n'y a aucun souci, en tous cas s'ils en font

la demande je ne vois pas en quoi effectivement nous pourrions leur interdire. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le principe d'une mixité et on parle de jeunes filles parce que si vous voulez, vous savez très bien que le fonds de soutien aux initiatives locales certes, il y a l'association mais derrière il y a aussi des habitants qui proposent des actions, qui sont portées par des associations. Il se trouve que c'est ce groupe de jeunes filles qui a souhaité proposer cette action. Maintenant s'il y a des garçons qui veulent s'y mettre, pourquoi pas.

**Mme Le MAIRE :** Mais ceci étant Madame ROUBI, il y a quand même des équipes féminines en foot à l'ASBO, des équipes féminines dans d'autres équipes de foot, on peut très bien imaginer que ce soit un groupe de filles qui veulent faire je ne sais quel sport. Pour être très franche, c'est ce que je pensais et en fait c'est parce qu'il y a un maximum de groupes de jeunes filles qui veulent faire du foot, du handball, du basket. Maintenant s'il y a un ou deux garçons qui veulent jouer avec elles je pense qu'il n'y aura évidemment pas d'inconvénients. Il ne faut pas se prendre la tête avec cet intitulé. Rassurez-vous, nous veillons au grain.

**Mme PRIOU :** Chers collègues. Je souhaite intervenir sur cette délibération pour la fiche action numéro 2. Donc nous encourageons bien sûr les initiatives de cette nature, à savoir l'organisation d'une soirée, qui permet d'animer les quartiers et de renforcer les liens d'amitié entre ses habitants. Une inquiétude cependant quant au porteur du projet et au versement de la subvention que vous nous proposez d'attribuer. En effet, vous nous indiquez que c'est l'association Avenir Plus qui porte ce projet et qui a donc en charge l'organisation de cette soirée. Cependant, si nos informations sont exactes, et notamment par un article de l'Observateur du 28 novembre, « cette association qui souhaite devenir un collectif – je cite l'article – a été créée le 24 octobre dernier ». Alors nous avons noté, et notre collègue nous l'a dit lors de la commission municipale, que cette association était un regroupement, un rassemblement de plusieurs autres associations. Or, en matière de subvention, nos associations sont soumises à la même règle, au moins une année d'existence.

**Mme Le MAIRE :** Sauf pour le fonds d'initiatives locales.

**Mme PRIOU :** J'aurais juste souhaité terminer.

**Mme Le MAIRE :** Eh bien terminez, j'ai anticipé.

**Mme PRIOU :** Donc pouvez-vous nous confirmer ce soir que la subvention sera bien versée ? Et dans ce cas, pour quelle raison nous avons, dans ce cas précis, dérogé à la règle des un an d'existence ? Je pense que cette question il n'y a pas que moi qui la pose. N'oubliez pas qu'il y a beaucoup de jeunes élus et je pense que c'est important de bien préciser les choses. Merci.

**Mme Le MAIRE :** Alors à l'attention de tous les jeunes élus, ce fonds d'initiatives locales n'est pas attribué dans les mêmes conditions que la vie associative où une association, comme a dit Madame

PRIOU, doit avoir un an d'existence, un budget certifié par un expert-comptable. Le fonds des initiatives locales est réservé justement à des initiatives et qu'on peut, dans des conditions qui sont dignes d'intérêt, accorder une petite subvention, ce n'est quand même pas une subvention très importante. Mais vous avez raison sur le principe Madame PRIOU.

Donc je passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 2 voix contre. Des abstentions ? Pas d'abstention. Le rapport est adopté à la majorité.

## PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN : PROTOCOLE D'INDEMNISATION POUR LE TRANSFERT DU BAR-TABAC-PMU DU CENTRE COMMERCIAL BELLEVUE

### MONSIEUR PIA, PREMIER ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, il est prévu le redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Camard et Bellevue.

Pour ce faire, la ville de Beauvais a engagé une politique d'acquisition des différents locaux commerciaux de Camard et Bellevue, et prévoit d'accompagner financièrement les commerçants souhaitant être transférés sur le nouveau pôle commercial.

Pour mémoire, l'indemnité de déplacement du fonds de commerce comprend :

- le second œuvre du futur local commercial
- la prise en charge de la vitrine et du rideau de sécurité du futur local commercial
- le coût de la désinstallation-réinstallation du matériel et /ou les équipements du futur local commercial.

Il est rappelé que dans le cadre du PRU Saint-Jean, il est prévu un financement de l'ANRU à hauteur de 35 %.

Ainsi, pour le bar tabac PMU, cette indemnité s'élève à 180.000 €.

Le versement de l'indemnité de déplacement du fonds de commerce interviendra selon les modalités suivantes :

- 20 % à la date de la mise à disposition des locaux par la SODES,
- 20 % un mois après le démarrage des travaux,
- 60 % à la remise des clés de l'ancien local.

Cette indemnité ne pourra être versée au locataire qu'après justification :

- de la signature du bail commercial avec la SODES

- de l'accusé de réception par le Trésor Public de l'avis visé à l'article 10.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole de transfert et la résiliation du bail moyennant une indemnité de 180.000 € ;

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. ILLIGOT** : Monsieur PIA, on en a parlé au conseil, vous vous doutez bien quelles vont être mes questions. Le fonds de commerce de ce commerçant a-t-il été racheté ?

**M. PIA** : Nous sommes sur un commerce qui a été acheté par la ville, puisque nous allons détruire ce centre commercial. Et reste à devoir au propriétaire de ce commerce une indemnité de transfert qui correspond au montant de ce qu'il devra décaisser pour pouvoir réaliser les travaux sur le bar qu'il va ouvrir sur le centre commercial Agel. Donc c'est une indemnité qui a été fixée sur un prix de 180 000 euros, qui a été négociée entre la ville et ce commerçant, nous sommes arrivés à nous entendre sur un prix, ça a pris beaucoup de temps mais on y est arrivé quand même. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

**M. ILLIGOT** : Oui Monsieur PIA. Donc je vais résumer, le fonds de commerce a été racheté, vous m'interrompez dès que je me trompe, 240 000 euros, pour un commerce qui va être déplacé d'une centaine de mètres, c'est-à-dire que le propriétaire de ce bar PMU va s'installer un peu plus loin, on rachète son commerce et il va en réouvrir un autre, on est d'accord ? Et en plus de lui avoir racheté 240 000 euros, je serais curieux de connaître son chiffre d'affaires, aujourd'hui nous allons lui verser 180 000 euros de frais de dédommagement, tout simplement parce qu'il a réclamé beaucoup plus et qu'il a dit qu'il nous traînerait au tribunal si on ne lui donnait pas satisfaction. Monsieur PIA, vous m'avez dit en commission que vous aviez négocié pour éviter cette procédure et que c'était le meilleur choix. Je ne partage pas cet avis.

**M. PIA** : Alors tout d'abord, à partir du moment où on ne peut pas s'entendre sur un prix, forcément c'est le tribunal qui est appelé à trancher. Nous dans cette affaire, et concernant tous les transferts de commerces, nous avons été sur la possibilité de négocier à l'amiable avec tous les commerçants et ça s'est passé comme ça avec tous les commerçants. Parce que nous n'avions pas justement la volonté de lancer une déclaration d'utilité publique, une procédure d'expropriation, et que nous voulions négocier à la fois à l'amiable pour le rachat de la propriété et ensuite pour l'indemnisation des transferts. Donc, ce

que nous payons c'est l'indemnité juste et préalable par rapport à l'indemnisation de la propriété. Mais de toutes façons, ce n'est pas le propriétaire du bar qui était propriétaire donc il n'a pas eu l'indemnité foncière si vous voulez, qui porte sur le foncier, la seule indemnité qu'il a c'est cette indemnité de transfert qui lui permet de transférer son fonds de commerce sur le centre commercial Agel, et qui permet justement pour lui d'engager des frais pour avoir un bar qui tient compte quand même de la vétusté bien évidemment du bar qu'il laisse. C'est-à-dire qu'on ne va pas payer un nouveau bar flambant neuf, on ne paye que ce qu'on doit réellement en fonction de la vétusté des matériaux qu'il a dans l'ancien bar, comme ça s'est passé pour la pharmacie et pour tous les autres commerces du centre commercial Agel. Et c'est vrai que le choix, je pense qu'on peut s'en féliciter, c'est que pour tous les commerces nous avons réussi à trouver un point d'accord, un point d'entente. Nous avons été aidés par un bureau d'études pour ça, qui est spécialisé dans tout ce qui est pour fixer les indemnités de transfert de centres commerciaux, qui a travaillé sur de nombreux projets de rénovation urbaine et qui nous a permis ainsi de nous faciliter le travail sur la négociation avec les différents commerçants.

**M. ILLIGOT** : Comme je vous l'ai dit en commission, je ne demande qu'à vous croire et je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention, je ne suis pas contre vous. Mais comme je l'ai dit, j'aime bien analyser les documents. Quand je vous ai demandé en commission sur quelle base je pouvais baser mon vote, est-ce qu'il est possible d'avoir des justificatifs, vous m'avez répondu non. Donc aujourd'hui vous nous demandez de voter, moi qui étais en commission, en ayant refusé de me donner quoi que ce soit comme justificatif, aucun. Je n'ai aucun écrit des experts, je n'ai rien du tout. J'ai 180 000 euros à dire oui ou non alors qu'on a versé 240 000 euros. Et tout à l'heure nous allons parler de la boulangerie, je vais en parler aussi tout à l'heure parce qu'il y a des choses que je trouve normales et il y a des choses que je condamne. Et aujourd'hui je condamne cette position de faiblesse que nous avons face à un commerçant, à qui nous allons donner 180 000 euros. Je n'ai pas la mémoire des chiffres, alors vous allez peut-être me rappeler combien on peut estimer le procès face à Véolia. Là c'est 180 000 euros. C'est-à-dire que face à Véolia nous n'avons pas peur d'aller au tribunal mais face à un petit commerçant de bar-PMU, il vaut mieux tout de suite négocier pour avoir 180 000 euros.

**M. PIA** : Alors effectivement vous m'avez demandé les pièces, ce sont des pièces qui ne sont pas communicables et je vous l'ai dit Monsieur ILLIGOT, ce sont des pièces qui nous ont permis effectivement d'avancer dans la négociation et je ne vois pas à quel titre j'aurais été tenu de vous les communiquer. Maintenant je vous ai aussi répondu, vous pouvez aussi aller voir le responsable de ce bar et lui poser les mêmes questions. Il n'y a aucun souci là-dessus. Mais en ce qui nous concerne, il est hors de question qu'on vous communique quoi que ce soit. Le montant de l'indemnité a fait l'objet d'une négociation, je peux vous dire que ça fait 6 mois qu'on négocie avec le responsable de ce bar et nous n'avons absolument pas cédé à une quelconque pression, nous sommes arrivés à nous entendre sur un prix qui était certainement

beaucoup plus élevé que ce qu'il nous demandait au départ. C'est une négociation, monsieur ILLIGOT, il faut que vous en soyez conscient.

**M. ILLIGOT** : Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne remets pas en cause le fait qu'on ait le droit ou qu'on n'ait pas le droit, je dis simplement que vous nous demandez de voter aujourd'hui 180 000 € sur votre bonne foi.

**M. NOGRETTE** : Monsieur ILLIGOT, je suis du quartier Saint-Jean et nous avons un nouveau centre commercial qui est super. Actuellement les habitants du quartier attendent que cette brasserie rejoigne le nouveau centre commercial. Apparemment je pense que la négociation entre le café de Bellevue est en de très bonnes mains, elle n'est pas faite à la légère. Alors ce qu'il faut c'est faire confiance aux personnes qui ont travaillé sur ce projet depuis 6 mois et ne pas bloquer l'arrivée du café sur le nouveau centre commercial. Je suis un habitant du quartier Saint-Jean, tous les matins et tous les soirs je rencontre les habitants, ils n'attendent qu'une chose c'est que cette brasserie revienne dans le nouveau quartier ainsi que la boulangerie

**Mme Le MAIRE** : Nous passons au vote. Qui vote contre ? 2 voix contre. Qui s'abstient ? Personne. Le rapport est adopté à la majorité.

*En annexe, le protocole de transfert.*



## PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN

AVENANT N° 2 AU PROTOCOLE D'INDEMNISATION POUR LE TRANSFERT DU BOULANGER DU CENTRE COMMERCIAL CAMARD

### MONSIEUR PIA, PREMIER ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, le tissu commercial existant doit être redéployé courant 2014-2015 sur le nouveau site commercial Agel, et les centres commerciaux Camard et Bellevue démolis ensuite.

La ville de Beauvais s'est engagée à accompagner financièrement, d'une part, les commerçants souhaitant être transférés sur le nouveau pôle commercial, et d'autre part, ceux souhaitant arrêter leur activité à cette occasion.

Selon les termes de l'article 2 du protocole d'indemnité de transfert approuvé par le conseil municipal du 25 novembre 2013, le montant d'indemnité de déplacement du fonds de commerce « Boulangerie Camard » été évalué à hauteur de 225.900 €. Conformément au protocole, cette somme a été mandatée le 23 juin 2014 (mandat n° 6991).

Il faut rappeler que le bureau d'étude « objectif ville consultants » a spécialement été désigné à cet effet pour évaluer l'indemnité de déplacement du fonds de commerce, qui comprend :

- le second œuvre,
- la prise en charge de la vitrine et rideau de sécurité,
- le coût de désinstallation-réinstallation du matériel et/ou les équipements et l'éventuelle perte de clientèle ou de chiffre d'affaire du futur local commercial.

Il apparaît néanmoins qu'au moment du transfert effectif du commerçant, l'évaluation initiale de l'indemnité ne tenait que partiellement compte du mauvais état du centre commercial Camard dont la fréquentation n'a cessé de décliner ces dernières années, ce qui a eu pour conséquence de mettre en difficulté financière l'exploitant de la boulangerie qui n'a pu honorer l'intégralité des loyers qui lui étaient réclamés, et donc d'un reste dû de 4.686,64 €.

Le nouveau montant de l'indemnité de déplacement du fonds doit donc être formalisé par avenant. Celui-ci s'élève désormais à hauteur de 230.586,64 € (225.900 € + 4.686,64 €).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n° 2 au protocole de transfert ;
- de mandater les 4.684,84 € au nom du locataire, somme qui fera l'objet d'une compensation avec le montant des loyers qui restent dus ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. PIA** : C'est une nouvelle indemnité de transfert. Nous avons déjà délibéré pour cette indemnité évaluée à 225 900 euros.

Il apparaît néanmoins qu'au moment du transfert effectif du commerçant, l'évaluation initiale de l'indemnité ne tenait que partiellement compte du mauvais état du centre commercial Camard, dont la fréquentation n'a cessé de décliner ces dernières années, ce qui a eu pour conséquence de mettre en difficulté financière l'exploitant de la boulangerie qui n'a pu honorer l'intégralité des loyers. Donc il reste un loyer dû de 4 686 euros, qui a été mis en recouvrement par la trésorerie, comme il se doit. Nous vous proposons, pour soutenir et aider ce boulanger qui a fait des investissements importants et qui se démène beaucoup justement sur Agel, pour que son commerce puisse bien travailler, d'augmenter l'indemnité de transfert de 4 686,64 euros, qui correspond de manière très précise au montant des loyers qui restent dus. Le boulanger percevra son indemnité de transfert à hauteur de 230 586,64 € et naturellement paiera le montant des loyers restant dus. C'est l'accord que nous avons trouvé avec le boulanger.

**M. ILLIGOT** : Oui Monsieur PIA, même intervention qu'en commission. Au mois de mai, si je ne me trompe pas, on a reçu en commission une demande d'exonération de paiement des loyers pour ce boulanger qui a tellement de difficultés qu'il a des signes extérieurs de richesse. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais enfin quand on a un 4X4 X6, je ne vois pas le problème d'avoir des difficultés financières et de demander à ne pas payer. J'espère qu'on parle de la même personne. Je vous dis, dès que je me trompe vous me corrigez.

**M. PIA** : C'est un petit peu en dessous de la ceinture, Monsieur ILLIGOT !

**Mme ABLA** : Je vais vous rassurer, pour le propriétaire du 4X4, il s'agit de son frère qui était un excellent joueur et qui jouait dans une équipe suisse et vous connaissez le salaire des joueurs de football.

**M. ILLIGOT** : Je me permets de noter que la solidarité vient de la ville.

**Mme Le MAIRE** : C'est moi qui donne la parole. Monsieur ILLIGOT ! Mais ce sont des commentaires personnels, privés, donc je pense que ça n'a pas lieu d'être, ici, ce soir. On passe au vote. Qui vote contre ? 2 voix contre. Qui s'abstient ? Personne. Le rapport est donc adopté à la majorité.

**En annexe, l'avenant n°2 au protocole de transfert.**



## CRÉATION D'UNE BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES

### MONSIEUR PIA, PREMIER ADJOINT

Afin de donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la ville de Beauvais souhaite proposer la création d'une bourse aux initiatives citoyennes.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

D'un montant total de 30.000 euros annuel, la bourse aux initiatives citoyennes s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants. De plus, elle se substitue au fonds de soutien aux initiatives locales créé en 2004 et qui s'adressait uniquement aux associations.

Pour les projets associatifs, il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projet d'habitants s'attachera à favoriser la prise d'initiative citoyenne et s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Les modalités de fonctionnement de la bourse sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création de la bourse aux initiatives citoyennes impliquant une participation financière de 30.000 euros, inscrite au budget primitif 2015 ;
- d'approuver le règlement de la bourse ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de l'État ou tout autre partenaire, pour l'ensemble de ce dossier et à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La Commission « Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. PIA** : C'est un dossier suivi par mon collègue Mohrad LAGHRARI, mais qui est souffrant.

Il s'agit de la création d'une bourse aux initiatives citoyennes qui fait suite au fonds de soutien aux initiatives locales. L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier et à l'amélioration

du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Le montant de cette bourse aux initiatives citoyennes est fixé à 30 000 euros. C'est un dispositif qui va intégrer le futur contrat de ville. Et cette enveloppe de 30 000 euros se divise par 2 puisqu'il y aurait une enveloppe de 20 000 euros pour des projets associatifs et une enveloppe de 10 000 euros pour les habitants, directement pour financer des petits projets à hauteur de 500 euros pour les groupes d'habitants et de 800 euros pour les associations.

L'idée est vraiment d'encourager les liens sociaux en quelque sorte dans les quartiers. Et ce qui va changer également c'est que cette bourse initiative citoyenne, par rapport aux montants dédiés aux habitants, pourra s'appliquer à tous les quartiers et pas seulement aux quartiers sensibles, comme c'était le cas dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives locales. L'idée c'est de mettre les quartiers à égalité pour l'accès à ce fonds ou à cette nouvelle bourse.

**M. ILLIGOT** : Je tenais à souligner que je félicite la mairie pour cette initiative. Malheureusement, je suis obligé de souligner le fait qu'on ramène encore de l'argent dans des initiatives citoyennes et qu'on soit obligé, et regrettable, de récompenser financièrement des gens qui ont des initiatives citoyennes, donc on ramène l'argent dans le circuit. Je me permets juste de le soulever comme je souligne le fait de votre bonne action.

**Mme Le MAIRE** : Merci. Qui vote contre ? 2 voix contre. Qui s'abstient ? Personne. Le rapport est adopté à la majorité.

**En annexe, le règlement de la bourse aux initiatives citoyennes.**



**RÈGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS***MODIFICATION***MADAME PARAGE, MAIRE ADJOINT**

Depuis septembre dernier, la ville de Beauvais applique la réforme des rythmes scolaires qui a engendré de nombreux changements dans la vie des familles et des services municipaux qui ont dû s'adapter à cette nouvelle organisation.

Ainsi, en juin dernier, le règlement des ALSH a été modifié : délais de réservation raccourcis, harmonisation des délais, prise en charge dès 16h00 par les équipes d'animation. Après une période d'essai de deux mois, les familles demandent un aménagement du mercredi midi et sollicitent de pouvoir récupérer leur(s) enfant(s) après le repas.

Pour faciliter la vie familiale et la pratique d'activités culturelles, sportives et de loisirs, il est décidé de créer un assouplissement pour les familles ne pouvant venir récupérer leur(s) enfant(s) à 11h30.

Il sera possible pour les familles concernées de venir rechercher leur(s) enfant(s) après le repas entre 13h00 et 13h30 à l'ALSH ou au sein du terminal de restauration selon les situations.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valider les termes du nouveau règlement de fonctionnement des accueils de loisirs qui prendra effet dès le 5 janvier 2015.

La Commission « Affaires scolaires et périscolaires, UPC », réunie le 02/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme PARAGE** : La réforme des rythmes scolaires a été pour tous un grand bouleversement. Dès la présentation des nouveaux rythmes scolaires, madame le maire s'est engagée à dresser un bilan et ajuster si nécessaire l'organisation proposée. Les conseils d'école et les réunions d'information proposées en début d'année dans les accueils de loisirs ont fait remonter la problématique du mercredi midi. Souhaitant toujours associer qualité et service public, il a été demandé aux services de réfléchir avec une proposition incluant le repas. Si beaucoup de communes ont fait le choix de la garderie le midi, la ville a préféré revoir toute son organisation pour s'adapter aux enfants et plus particulièrement aux plus petits. La ville continue donc, malgré un contexte difficile, à faire de l'éducation une priorité.

Il vous est proposé ce soir d'adopter cette délibération qui consiste à présent à pouvoir accueillir les enfants jusqu'à 13h15, le mercredi midi, et leur permettre ensuite de pouvoir intégrer soit leur famille soit les structures culturelles et sportives de la ville.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valiser les termes du nouveau règlement de fonction-

nement des accueils de loisirs qui prendra effet dès le 5 janvier 2015.

La Commission « Affaires scolaires et périscolaires, U.P.C. », réunie le 02/12/14, a émis un avis favorable.

**M. VIGUIER** : C'était d'abord pour vous dire qu'évidemment et avec enthousiasme nous voterons cette délibération. Et juste rappeler, mais en quelques mots, qu'on aurait probablement quand même pour le coup pu faire l'économie de cette évaluation au bout de 4 mois sur un sujet qui vous avait valu, comme à nous élus de l'opposition, d'être interpellés à de très nombreuses reprises dès le printemps dernier par des familles qui, bien sûr, devaient se réorganiser consécutivement à la réforme des rythmes scolaires, mais qui avaient donc pris leurs dispositions soit pour réduire leur journée de travail soit pour trouver un tiers parent, un grand-parent, susceptible de récupérer, après la restauration municipale, leur enfant. Nous vous avons tout simplement fait la proposition que vous nous proposez ce soir, c'est-à-dire de permettre une éventuelle récupération par les familles à l'issue du déjeuner du midi. Très objectivement, je pense qu'autant l'évaluation c'est quelque chose de parfaitement judicieux pour les politiques publiques, autant je pense que véritablement on aurait pu, dès le mois de mai ou juin, convenir ensemble que les familles étaient tout à fait dans leur droit à nous signaler ce potentiel disfonctionnement et leur éviter durant 4 mois de devoir galérer, et qui plus est, de devoir, pour ceux qui n'avaient pas d'autres solutions, laisser leurs enfants tout l'après-midi du mercredi au centre de loisirs. Donc, mieux vaut tard que jamais et donc on est très heureux de voter enfin cette délibération, mais très franchement on aurait pu permettre aux familles de ne pas avoir à supporter ce petit défaut d'organisation, il n'y en a pas eu beaucoup d'autres d'ailleurs, mais ce petit défaut d'organisation, et de changer de cap dès le mois de juin dernier lorsque nous avons eu l'occasion, je crois par Grégory NARZIS notamment, de l'évoquer entre nous ici-même.

**Mme PARAGE** : J'entends bien ce que vous dites Monsieur VIGUIER, et même si sur le fond nos propos se rejoignent sur la nécessité de pouvoir modifier nos modalités d'accueil sur le mercredi, nous avons besoin de ce temps d'analyse et de recul afin de pouvoir trouver la proposition la plus adaptée. C'est-à-dire que nous avons la possibilité de choisir la facilité et de dire aux parents « écoutez, 11h30 vous récupérez vos enfants et puis on ne vous propose rien d'autre », comme ça peut se passer dans d'autres communes, vous en convenez je suppose. Et donc nous avons voulu prendre le temps, avec tous mes collègues qui siègent en conseils d'écoles, de pouvoir rencontrer les familles et de pouvoir trouver la solution qui s'adaptait le mieux à toutes celles qui se retrouvaient en difficulté.

C'est pour cela que madame le maire s'était engagée dès le mois de septembre à prendre le temps de cette analyse. Notre souhait n'était pas de mettre les familles en difficulté mais de pouvoir trouver la solution la plus adaptée et de ne pas avoir à y revenir par la suite.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur VIGUIER deuxième temps de parole.

**M. VIGUIER** : Vous veillez au grain madame le maire ! Non c'était juste pour dire en effet que je comprends votre raisonnement, madame la maire adjointe, il y a probablement des villes où c'est pire. Les familles d'abord et nous aussi, on vous avait suggéré de faire mieux dès le mois de juin. Très franchement, on aurait pu se dispenser de perdre 4 mois, parce que finalement pendant 4 mois on a fait juste un peu mieux que si c'était pire, mais on a quand même fait pire que si c'était mieux. Donc très objectivement on aurait vraiment pu, dès le mois de juin, s'entendre sur le fait d'avoir 15 ou 30 minutes de récupération possible, à l'issue de la restauration municipale, pour les familles qui avaient pu s'organiser ainsi.

**Mme PARAGE** : C'est ma troisième intervention, madame le maire. Je ne vais pas polémiquer indéfiniment sur le sujet. Je pense que le mot de la fin sera que les familles seront satisfaites, que nous pourrons mettre cela en place dès le mois de janvier et que, à présent, nous serons dans un fonctionnement des plus performants.

**Mme Le MAIRE** : Bien alors la discussion me semblant close, je propose de passer au vote. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

*En annexe, le règlement à l'attention des familles*

## PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

### MADAME PARAGE, MAIRE ADJOINT

La révision de la carte scolaire proposée, répond à la volonté d'équilibrer la répartition des effectifs dans les établissements scolaires du 1er degré de la Ville. Elle permet de tenir compte des effets sociologiques, vieillissement ou rajeunissement des habitants des quartiers, arrivées de familles extérieures à la Ville, mais aussi des effets de la rénovation urbaine ou des constructions de logements. La révision touche plusieurs quartiers et sera applicable au 1er janvier 2015 pour les nouvelles inscriptions, ceci afin de rassurer les familles qui n'auront pas de ce fait l'obligation d'engager une procédure de dérogation en cas de poursuite de scolarité ou de rapprochement de fratrie.

Le réajustement des périmètres scolaires se ferait donc par quartier, de la façon suivante :

#### **Quartier centre-ville :**

- reporter sur le groupe scolaire Camus/Lanfranchi une partie de la rue de Clermont (numéros pairs du 16 au 50 et numéros impairs du 29 au 63) afin d'alléger les effectifs de Jules Michelet en hausse,
- reporter sur le groupe scolaire Jean Macé, la rue Saint Pierre dans son intégralité afin d'alléger les effectifs de Andersen/Greber prévus à la hausse,
- reporter sur le groupe scolaire Jean Macé, la rue Pierre Jacoby dans son intégralité afin d'alléger les effectifs de Jules Michelet en hausse,

#### **Quartier Notre Dame du Thil :**

- reporter sur le périmètre du groupe scolaire Triolet/ Dartois Debussy la rue de l'Hermitage dans son intégralité et une partie de l'avenue Léon Blum (numéros pairs du 2 au 16) afin d'augmenter les effectifs de Triolet en baisse,

#### **Quartier Saint Jean :**

- reporter dans son intégralité la rue Binet sur l'élémentaire E. Foex, afin de mieux répartir les effectifs,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider ce nouveau périmètre scolaire à compter de janvier 2015 ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La Commission « Affaires scolaires et périscolaires, UPC », réunie le 02/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**En annexe, les modifications du périmètre scolaire année 2015.**



**PROGRAMME D'ÉLISPACE**1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2015**MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT**

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Élispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

**1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2015**

*Samedi 3 janvier : Bouc Volley - CANNES*

*Les 10,11,14,17,18, 19 janvier : Repas des seniors*

*Les 24 et 25 janvier : Salon des Seniors*

*Mardi 27 janvier : Bouc Volley - NANTES*

*Mardi 3 février : les Valses de Vienne*

*Jeudi 5 février : Jeff PANACLOC*

*Samedi 7 février : Stéphane ROUSSEAU*

*Mardi 10 février : CHEVALLIER et LASPALES*

*Jeudi 12 février : CALOGERO*

*Samedi 14 février : Bouc Volley - PARIS*

*Dimanche 15 février : Théâtre « Je préfère qu'on reste amis »*

*Samedi 21 février : Bouc Volley - SETE*

*Les 26,27,28 janvier et 1er février : Expo Camping-car*

*Vendredi 6 mars : Bouc Volley - LYON*

*Samedi 14 mars : Dany BRILLANT*

*Mercredi 18 mars : Bouc Volley - TOURCOING*

*Samedi 21 mars : Chantal GOYA*

*Les 27, 28 et 29 mars : Salon de l'Habitat*

*Jeudi 9 avril : STARS 80*

*Mercredi 22 avril : Forum pour l'Emploi*

*Les 8,9 et 10 mai : Championnat du Monde de BabyFoot*

*Les 22,23,24 et 25 mai : FOIRE EXPO*

*Jeudi 28 mai : Laurent GERRA*

*Vendredi 12 juin : Spectacle Collège Henri Baumont*

*Samedi 27 juin : THE RABEATS*

*Dimanche 28 juin : Franck MICKAEL*

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le conseil d'exploitation d'Élispace le 9 octobre 2014.

La Commission « Jeunesse, réussite éducative », réunie le 01/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. TABOUREUX :** Je vous propose d'adopter le programme d'Élispace pour le premier semestre 2015, programme qui allie le sport avec le Bouc Volley, les salons, la foire, les divertissements et la chan-

son pour les petits, les parents, les grands-parents, le forum de l'emploi, et j'ai une tendresse particulière pour le championnat du monde de baby-foot.

Ce programme a été validé par le conseil d'exploitation d'Élispace le 9 octobre et a reçu un avis favorable de la Commission « Jeunesse, réussite éducative » le 01/12/14.

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie. Le rapport est adopté à l'unanimité.

**LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE**

VENTE DE LOT

**M. SALITOT, CONSEILLER MUNICIPAL**

La ville de Beauvais poursuit la vente des terrains du lotissement de la longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- de retenir la demande de Monsieur EL YATTIOUI Abdelkarim, demeurant 1 avenue des châtaigniers à BEAUVAIS (60000), pour le lot n° 40 cadastré section AG n° 719 d'une superficie de 726 m<sup>2</sup>.

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € HT du m<sup>2</sup> pour les lots destinés à l'habitat, conformément à l'avis des Domaines.

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'IME LES PAPILLONS BLANCS ET LA VILLE****M. LIEVAIN, CONSEILLER MUNICIPAL**

L'institut médico-éducatif (IME) situé 14 rue Maria Montessori à Beauvais est une structure médico-éducatif gérée par l'ADAPEI de l'Oise. Son équipe

pluridisciplinaire est spécialisée dans l'accompagnement d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 21 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés.

L'établissement, en lien avec les parents ou le détenteur de l'autorité parentale s'engage dans un projet personnalisé d'accompagnement (P.P.A.). Des moyens éducatifs, pédagogiques, de rééducation sont déployés à travers la mise en œuvre du P.P.A. pouvant associer des intervenants extérieurs.

À ce titre, l'institut souhaite la signature d'un partenariat pour une première année et au regard de l'évolution de l'impact des séances, chaque partie fera connaître ses intentions.

Le partenariat entre l'IME Les Papillons Blancs et la ville de Beauvais aura pour objectif de sensibiliser les adolescents de 16 à 18 ans, en situation de handicap, aux travaux d'espaces verts et d'entretien des animaux.

Le parc Marcel Dassault organisera pour ces jeunes des séances hebdomadaires alternant travaux d'espaces verts et entretien des animaux. Ces séances favoriseront leurs apprentissages, leur adaptation à un autre cadre de travail et ainsi faciliteront leur intégration dans le milieu professionnel. Elles seront préparées et animées par des professionnels du parc et se dérouleront en petit groupe de 4-5 jeunes.

Les séances auront lieu le lundi de 14h à 16h, vacances scolaires comprises du 5 janvier 2015 au 5 janvier 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer les documents y afférents.

La Commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, la convention entre l'IME Les Papillons Blancs et Le Parc Municipal Marcel Dassault.***

## ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AX N° 116

### M. GASPART, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner portant sur une parcelle en nature de jardin cadastrée section AX n° 116 d'une superficie de 405 m<sup>2</sup>, appartenant pour la moitié en pleine propriété et la moitié en usufruit à madame LEGRAND Simone (épouse MOURON), au prix de trois mille euros (3.000,00 €).

Cette parcelle est située dans une zone humide caractérisée par ses jardins et délimitée par les rues Jean-Jacques Fénot et chaussée Feldtrappe dans le quartier de Saint-Just des Marais. La ville souhaite entamer une politique de réserve foncière sur ce secteur afin d'en préserver le cadre naturel et environnemental et développer des actions dans les domaines du jardinage et du maraîchage.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AX n° 116 d'une superficie de 405 m<sup>2</sup> au prix de 3.000,00 euros, conformément à l'avis des domaines et au prix proposé par madame LEGRAND Simone (épouse MOURON) et consorts,

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ÉCHANGES FONCIERS AVEC LES CONSORTS ROBILLARD

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre d'opérations immobilières actuellement en cours rue Emmaüs à Beauvais, des irrégularités foncières ont pu être constatées sur le secteur. En effet, des parcelles en nature de trottoir cadastrées section V n°s 736, 737 et 738, d'une superficie totale de 1461 m<sup>2</sup> et situées en zone URb du PLU, restent appartenir aux consorts Robillard.

Afin de régulariser la situation, il est proposé d'échanger ces parcelles contre des parcelles en

nature de terre appartenant à la ville de Beauvais et cadastrées section AF n° 314 pour une superficie de 1100 m<sup>2</sup>, AF n° 320 pour une superficie de 1430 m<sup>2</sup> et AF n° 321 pour une superficie de 2390 m<sup>2</sup>, sises chemin rural dit Ancien chemin de Paris. Ces parcelles sont en zone 2 AU et 2 AUcar du PLU de Beauvais et ont été estimées par le service des Domaines par avis en date du 30 octobre 2014 à 1,10 € le m<sup>2</sup>.

Il sera expressément stipulé dans l'acte d'échange que l'acquéreur fera son affaire personnelle de la desserte en réseaux des parcelles cadastrées section AF n°s 314, 320 et 321.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à l'échange sans soulte suivant :

- acquisition auprès des consorts Robillard des parcelles cadastrées section V n° 736 d'une superficie de 636 m<sup>2</sup>, V n° 737 d'une superficie de 823 m<sup>2</sup> et V n° 738 d'une superficie de 2 m<sup>2</sup> au prix de 5412 €.

- cession aux consorts Robillard (avec possibilité de constituer une SCI), des parcelles cadastrées section AF n° 314 pour une superficie de 1100 m<sup>2</sup>, AF n° 320 pour une superficie de 1430 m<sup>2</sup> et AF n° 321 pour une superficie de 2390 m<sup>2</sup> au prix de 5412 €, conformément à l'avis des Domaines.

- et d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. BOURGEOIS** : Il s'agit de corriger un petit peu les erreurs du passé, voilà ce qu'on pourrait dire sur un ton un petit peu humoristique.

On va vous proposer des échanges fonciers avec les consorts Robillard, puisque vous savez que rue Emmaüs des opérations immobilières sont en cours, des opérations de logements. Au cours de ces opérations, il est apparu que des parcelles en nature de trottoir, d'une surface de 1461 m<sup>2</sup>, appartenaient non pas à la ville mais aux consorts Robillard. Donc une solution d'échange vous est proposée pour régulariser cette situation dont vous avez les plans annexés.

On propose d'échanger 3 parcelles de superficie respective, 1 100 m<sup>2</sup>, 1 430 m<sup>2</sup> et 2 390 m<sup>2</sup>, situées au bord de l'ancien chemin de Paris, c'est-à-dire derrière la zone hôtelière de l'entrée sud de Beauvais. Et il faut préciser que ces parcelles à l'heure actuelle sont en zone 2 AU et 2 AU carrières donc ne permettent pas, dans l'état actuel du P.L.U., de construction.

Donc, voilà l'échange qui est proposé et qui sera fait sans soulte et à l'euro près.

## PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### M. SALITOT, CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les maires ou les présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis du 3 juillet 2014 a présenté le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service assainissement. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particuliers la tarification.

La compétence assainissement est assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe sur le territoire de Beauvais.

Actuellement la tarification de la part assainissement (surtaxe communautaire) est différente pour chaque commune, mais un lissage permettra d'aboutir en 2017 à un prix unique sur l'ensemble de l'agglomération conformément à la délibération communautaire du 28/06/13.

Concernant la commune de Beauvais, l'évolution de la part assainissement du prix de l'eau au 1er janvier 2014, porte sur trois postes, à savoir :

#### - **Redevance assainissement :**

Hausse de 4.56 %, soit 1.91 % sur le prix global de l'eau.

Cette hausse résulte du lissage de la surtaxe assainissement et du programme pluriannuel d'investissement en cours.

#### - **Redevances de l'Agence de l'Eau :**

Hausse de 4.37 %, soit 1.02 % sur le prix global de l'eau.

Cette hausse résulte pour l'essentielle de l'augmentation de la redevance prélèvement.

#### - **TVA :**

Hausse de 3.20 %, soit 3.01 % sur le prix global de l'eau.

Cette hausse résulte du passage de la TVA de 7 à 10 % au 1er janvier 2014.

Un tableau reprenant l'ensemble des différentes composantes du prix de l'eau, ainsi que l'évolution de la facture type (consommation domestique classique de 120 m<sup>3</sup>/an) est annexé au présent rapport.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et des informations concernant l'évolution de la tarification.

La Commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et des informations concernant l'évolution de la tarification.

**M. SALITOT :** Ce rapport, certains le connaissent déjà, puisque c'est le rapport annuel du service d'assainissement collectif et qu'il est déjà passé en juillet dernier au conseil communautaire.

Quelques points pour les autres, quelques points qui concernent Beauvais. Alors le service eau et assainissement, il faut rappeler qu'il collecte et transporte les eaux usées et les eaux pluviales et qu'il est chargé aussi de maintenir et d'entretenir notre patrimoine. La collecte, aujourd'hui à Beauvais, on a un taux de desserte qui est supérieur à 99 % et à peine une vingtaine de maisons qui ne sont pas reliées à ce service. Le linéaire de réseau fait 186 kilomètres pour un peu plus de 24 000 logements desservis.

Il faut savoir qu'il y a un curage fréquent qui est fait, en moyenne une fois tous les 17 mois, c'est une moyenne, ça veut dire qu'il y a des tuyaux qui sont curés plus souvent que d'autres. La station d'épuration fonctionne plutôt bien puisqu'elle est à 1 900 tonnes de matière sèche produite dans l'année 2013. Il y a un lissage au niveau des tarifs qui est mis en place, qui continue d'avancer et qui aboutira en 2017 à un prix unique sur l'ensemble de l'agglomération, conformément à une délibération de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Concernant la commune de Beauvais, il faut savoir que la redevance assainissement a une hausse de 4,6 %, soit 1,91 % sur le prix global de l'eau. La redevance de l'agence de l'eau est en hausse de 4,37 %, soit 1,02 sur le prix global de l'eau. La T.V.A. a une hausse de 3,20 %, soit 3% sur le prix global de l'eau. Cette hausse résulte du passage de la T.V.A. de 7 à 10 %. Vous avez un tableau qui vous résume l'ensemble des tarifs

Il est juste proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et des informations concernant l'évolution de la tarification.

**En annexe, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service - Exercice 2013 pour le service de l'assainissement collectif.**

## PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

### M. SALITOT, CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les maires ou les présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis du 3 juillet 2014 a présenté le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif - SPANC. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particuliers la tarification.

La compétence assainissement non collectif est assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe.

Pour l'année 2013, la tarification du service est la suivante :

- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves : 82,50 € H.T.
- Contrôle de réalisation : 82,50 € H.T.
- Contrôle diagnostic (1er contrôle de bon fonctionnement) : 75 € H.T.
- Contrôle de bon fonctionnement : 65 € H.T.
- Frais de gestion pour le suivi des études préalables à réhabilitation : 100 € H.T.
- Frais de gestion pour le suivi des travaux de réhabilitation : 400 € H.T.

Il est à noter que la TVA sur ces contrôles est au taux de 7 % pour l'année 2013.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif – SPANC, et des informations concernant la tarification.

La Commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif - SPANC et des informations concernant la tarification.

***En annexe, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service - Exercice 2013 pour le service de l'assainissement non collectif.***



## AIDE FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE : MARAIS DE SAINT JUST

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le secteur étudié, dit « le marais de Saint-Just », est situé intégralement sur la commune de Beauvais, entre le plan d'eau du canada au nord, le quartier Saint-Lucien à l'est et le quartier de Saint-Just des marais au sud-ouest. La rivière de Saint-Quentin le limite à l'est.

Au cœur de la vallée alluviale du Thérain, le secteur étudié d'une surface d'environ 55ha25, s'inscrit au cœur d'un ensemble comprenant des milieux fortement anthropisés comme la base de loisirs du plan d'eau du canada et ses abords et des milieux plus naturels composés de plans d'eau et de mares récentes de zones humides à caractère plutôt eutrophe ainsi que de boisements et leurs lisières.

Le marais de Saint-Just dispose d'un plan de gestion élaboré par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie (C.E.N.P.).

L'objectif premier des interventions visent à restaurer une roselière et une prairie sur une surface totale de 1ha85. Ces travaux entrent pleinement dans le programme d'actions prévu par le plan de gestion.

Deux types d'interventions seront réalisés :

- Fauche exportatrice de restauration, sur une surface de 1ha85,
- Déboisement et coupe de rejets, sur une surface de 0ha70.

L'intervention nécessite l'appel d'une entreprise spécialisée, qui dans son mode opératoire agira par un broyage suivi d'une exportation hors du site.

Le deuxième objectif est de mettre en place une clôture, sur un périmètre de 590 mètres linéaires, afin d'assurer un entretien « extensif » de la zone humide concernée par la mise en place d'un pâturage bovin.

Les travaux de fauche d'entretien et de restauration de la zone humide s'inscrivent dans les recommandations du C.E.N.P. Il est préconisé d'intervenir avant le mois d'avril afin de préserver la faune inféodée à ce milieu.

La fourniture et la pose de la clôture seront réalisées après les travaux de fauche afin d'assurer rapidement l'entretien des parcelles.

Fauche exportatrice de restauration : 4 675,32 € TTC  
 Déboisement et coupe de rejets : 2 940,00 € TTC  
 Fourniture et pose d'une clôture : 10 161,60 € TTC  
 Soit un montant total de 17 776,92 € TTC

Cette intervention en zone humide entre dans le cadre des actions du « Défi 6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides » du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Une partie de ces travaux de renaturation et de restauration des milieux aquatiques et humides est subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie comme suit :

- 80 % de participation de l'Agence de l'Eau,
- 20 % en auto financement.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué :

- de signer tout document relatif à l'aide financière ;
- d'adopter le programme de travaux.

La Commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Vu les articles L5211-4-2 et suivants du code général des collectivités territoriales permettant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la commune ;

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en date du 3 octobre 2014 approuvant la création d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, dénommé « service des autorisations du droit des sols » (service ADS) ;

Considérant le retrait annoncé pour le 1er juillet 2015 de la direction départementale des Territoires en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application du droit des sols (ADS) ;

Considérant que le service commun ADS sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision, ainsi que sous certaines conditions du suivi et du contrôle des travaux réalisés par les pétitionnaires en application des décisions ;

Considérant que le service commun ADS instruira les actes et autorisations suivants, délivrés sur le territoire de la commune, et qui relèvent de la compétence du maire au nom de la commune :

- permis de construire
- permis de démolir
- permis d'aménager
- certificats d'urbanisme article L410-1 a) du code de l'urbanisme
- certificats d'urbanisme article L410-1 b) du code de l'urbanisme
- déclarations préalables
- l'accessibilité des autorisations de travaux relatives à la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP)

Considérant qu'une convention doit être signée entre la commune adhérente au service ADS et la communauté d'agglomération ;

Considérant que cette convention vient notamment préciser le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours ;

Considérant la gratuité du service commun, et ce conformément à la logique de solidarité et de mutualisation voulue par la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;

Considérant que l'objectif de la communauté d'agglomération est de pouvoir rendre ce service opérationnel au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2015 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols mis en place par la communauté d'agglomération du Beauvaisis à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 ;
- d'approuver la convention ci-jointe, qui précise les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS et les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération ;
- d'autorise madame le maire à signer la convention.

La Commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 09/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 1 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. BOURGEOIS** : C'est tout à fait un autre sujet, on va revenir sur des problèmes de droit des sols. Il s'agit ce soir de voter la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols.

Rappelons un petit peu la situation. Le 3 octobre 2014, la communauté d'agglomération du Beauvaisis

a approuvé la création d'un service commun dénommé « service des autorisations du droit des sols » car l'État, vous le savez certainement, cessera à partir du 1er juillet 2015 d'instruire les autorisations liées au droit des sols. Le service commun du droit des sols instruira les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables de travaux et d'autres pièces.

Aujourd'hui, chaque commune qui souhaite adhérer à ce service commun d'instruction doit approuver une convention, jointe en annexe, qui précise les modalités de fonctionnement de ce service. Précisons que ce service est assuré gratuitement, qu'il est placé sous l'autorité du maire de chaque commune, que ce soit pour les courriers concernant l'instruction des dossiers ou le projet de décision que le maire signera et notifiera aux demandeurs.

Pour ce qui concerne les habitants de Beauvais, rassurons tout le monde, rien n'est changé, si ce n'est le lieu de dépôt des dossiers, ainsi que celui où ils pourront demander des informations relatives aux pièces administratives, et ce lieu, vous vous en doutez, est le siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, 48 rue Desgroux, au rez-de-chaussée.

**M. ITALIANI** : Madame le maire, chers collègues, la loi ALUR met fin au 1er juillet 2015, comme vous l'avez dit Monsieur BOURGEOIS, à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants. Cette évolution, initialement prévue pour une période transitoire lors de la décentralisation de l'urbanisme et du droit des sols en 1983, s'inscrit dans un mouvement engagé depuis près de 10 ans, marquant la volonté de voir les collectivités locales pleinement responsabilisées sur ce droit des sols.

Sous ces termes de décentralisation et responsabilité des collectivités locales se cache encore un désengagement de l'État et une perte de garantie d'impartialité dans les instructions de demandes de permis d'urbanisme. Un risque de dérive de ce nouveau système peut entraîner une perte de souveraineté du droit des sols pour les communes rurales, dont je suis aussi défenseur en même temps que conseiller municipal de Beauvais. Ce risque de dérive s'exprime déjà à travers le projet de révision du S.C.O.T. puisque, malgré un avis défavorable du préfet de l'Oise garant du droit de l'urbanisme établi par l'État, la communauté d'agglomération du Beauvaisis poursuit cette révision ; de même, la continuité du projet de la zone Saint-Mathurin en désaccord avec la commune d'ALLONNE. C'est pour cela que je campe sur mes positions, j'ai voté non au conseil d'agglomération et je vote contre au conseil municipal.

**Mme Le MAIRE** : Très bien. Donc il y a 1 vote contre. Le dossier est adopté à la majorité.

**En annexe, le protocole d'accord pour la mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.**

**VENTE MAISON RUE PAUL VERLAINE****Mme HERBANNE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La ville est propriétaire d'un immeuble sis rue Paul Verlaine anciennement occupé par le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficultés et actuellement libre de toute occupation. Il s'agit d'une maison de plain-pied composée d'une grande entrée, de trois pièces sans cloison, d'une cuisine, salle d'eau avec lavabo et douche et d'un wc.

Cet immeuble, d'une surface de 161.36 m<sup>2</sup>, est situé sur une emprise de 430 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée section CA n° 41 jouxtant l'école élémentaire Philippe Cousteau sur le quartier Saint-Jean, mais dispose toutefois de réseaux individuels.

La ville a décidé de le mettre en vente et l'estimation des domaines s'élève à 178 000 €.

Compte tenu de sa spécificité, il est proposé d'en confier la vente aux agences immobilières de façon non exclusive, la ville se réservant le droit, le cas échéant, de trouver elle-même un acquéreur.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation du domaine public de l'immeuble sis rue Paul Verlaine cadastré section CA n° 41p,
- d'approuver son déclassement du domaine public pour le faire entrer dans le domaine privé,
- d'en confier la vente de façon non exclusive aux agences immobilières moyennant le prix de 178 000 € nets vendeur, frais d'agence en sus à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Patrimoine immobilier, infrastructures, travaux et développement numérique », réunie le 06/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**DÉSFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC SCOLAIRE ET MISE EN VENTE DU LOGEMENT SIS 18 RUE JULES ISAAC****Mme COLIGNON, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La ville est propriétaire de deux logements type 4, d'une surface habitable d'environ 70 m<sup>2</sup> sis aux numéros 14 et 18 de la rue Jules Isaac à Beauvais, sur une emprise de terrain de 430 m<sup>2</sup> environ et jouxtant la maternelle Paul Eluard et l'élémentaire Bois Brûlet.

Il s'agit de deux pavillons constitués d'une entrée, d'un séjour-salle à manger, de trois chambres, d'une cuisine, d'une salle de bain et wc, d'un sous-sol avec garage et jardin.

Le logement sis 18 rue Jules Isaac est actuellement libre de toute occupation et celui sis au numéro 14 est occupé par un professeur d'école suivant une convention précaire et révoquant reconductible d'année en année.

Les instituteurs qui intègrent le corps des professeurs d'école perdent le droit au logement dès lors qu'ils obtiennent ce statut. Ce dernier s'étant généralisé, la commune peut donc dans l'optique de la vente du patrimoine communal étudier la mise en vente de ces logements.

Dans ce cadre, conformément à la circulaire du 25 août 1995, elle a sollicité l'avis de monsieur le Préfet sur la désaffectation du domaine public scolaire de ce logement. Après avoir recueilli l'avis de madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale, celui-ci a émis un avis favorable à cette demande en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Par ailleurs, l'avis des domaines en date du 19 août 2014 s'élève à 130 000 € pour chacun des logements.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de prononcer dans un premier temps la désaffectation du domaine public scolaire du logement actuellement libre de toute occupation, sis 18 rue Jules Isaac,
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé,
- d'accepter le principe de mise en vente de ce bien cadastré section BI n° 556p au prix des domaines, soit 130 000 €,
- de confier cette vente de façon non exclusive aux agences immobilières moyennant le prix de 130 000 € nets vendeurs, frais d'agence en sus à la charge de l'acquéreur, la ville se réservant le droit de trouver elle-même un acquéreur le cas échéant,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Patrimoine immobilier, infrastructures, travaux et développement numérique », réunie le 03/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ASCA**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015

**M. DE SAINTE MARIE, MAIRE ADJOINT**

Implantée depuis 1978 au cœur du quartier Argen-

tine, l'ASCA est un acteur culturel majeur du territoire dans le champ des musiques actuelles, de l'éducation à l'image et de la création multimédia mais également un lieu fortement repéré à l'échelle du quartier, de la ville et plus largement, une structure en mesure de répondre aux attentes d'un large public grâce aux trois équipements gérés par l'association : la salle de musiques actuelles, l'Ouvre-Boîte ; le cinéma Agnès Varda ; l'espace culture multimédia, le Labo.

Ainsi, la ville soutient de manière constante et significative l'ASCA depuis de nombreuses années dans le cadre de sa politique culturelle mais également de la Politique de la ville et de divers dispositifs nationaux tels que le contrat local d'éducation Artistique (CLEA) ou Passeurs d'images.

Aujourd'hui, la ville poursuit le développement d'une politique culturelle fondée sur l'accessibilité au plus grand nombre et l'attractivité d'une offre diversifiée. Considérant l'intérêt que présentent les actions proposées par l'ASCA au regard de ces objectifs, la Ville entend renouveler son engagement.

Les engagements de l'ASCA et de la ville sont précisés dans la convention d'objectifs et de moyens qui est proposée pour un an dans l'attente de la signature d'une convention avec l'ensemble des partenaires institutionnels de l'association. L'objectif est de consolider et de renforcer le développement de l'ASCA dans le cadre d'un partenariat avec l'État et les autres collectivités territoriales et notamment de contractualiser la reconnaissance de l'Ouvre-Boîte en tant que scènes de musiques actuelles, SMAC.

Afin de soutenir les activités de l'ASCA, il est proposé de lui allouer au titre de l'exercice 2015, une subvention de 577 000 € répartie comme suit :

- 537 000 € pour le fonctionnement des 3 pôles ;
- 20 000 € pour le cinéma au titre de l'action nationale « Passeurs d'images » (aide sur projet) ;
- 20 000 € pour accompagner le festival des Pixels et la mise en œuvre du temps fort autour des rencontres urbaines.

Enfin, depuis 2013, la ville contribue financièrement au renouvellement du matériel équipant l'Ouvre-Boîte. Une subvention d'investissement d'un montant maximum prévisionnel de 42 500 € est allouée en 2015.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'allouer à l'ASCA au titre de l'exercice 2015, les subventions définies ci-dessus qui seront prélevées sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La Commission « Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 11/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. DE SAINTE MARIE** : Implantée depuis 1978, l'A.S.C.A., l'association culturelle à Argentine, est un

acteur majeur de notre territoire dans les champs de musiques actuelles grâce à l'Ouvre-Boîte, moteur dans l'éducation à l'image grâce, entre autres, au cinéma Agnès VARDA, et en pointe avec son pôle de création numérique avec son Labo.

L'A.S.C.A. c'est 53 concerts, 7 spectacles jeunes publics, 135 artistes live, 7 résidences de création, 166 films, 522 séances de cinéma.

L'A.S.C.A. c'est aussi les festivals, les Pixels, Zurban, le festival Ouvre ta boîte, et le Biberon festival.

L'A.S.C.A. c'est enfin 18 personnes qui ont accueilli cette année 32 300 personnes, petits et grands, avec un excédant financier de 20 000 euros cette année.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention ci annexée.

**Mme Le MAIRE** : Je vous remercie. Pas de questions, le rapport est adopté à l'unanimité.

**En annexe, la convention annuelle d'objectifs et de moyens.**

## CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015 AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU VIOLONCELLE, LE COMPTOIR MAGIQUE ET LES AMIS DU CINÉMA

### M. DE SAINTE MARIE, MAIRE ADJOINT

Le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose à toute collectivité l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €. En vertu d'un principe de précaution, la Ville a décidé d'abaisser ce seuil de conventionnement à 15 000 €.

Trois associations, le comptoir magique, les amis du cinéma et l'association pour le rayonnement du violoncelle, sont concernées par ces dispositions au titre du soutien financier apporté par la ville pour la mise en œuvre du :

- Festival du Blues autour du Zinc du 19 au 21 mars 2015
- Festival du film de Beauvais du 11 au 17 avril 2015
- Festival de Violoncelle de Beauvais du 26 au 31 mai 2015

Dans cette perspective et compte tenu de l'intérêt que présentent ces événements en termes d'animation culturelle de la ville, il convient donc de signer avec chaque association une nouvelle convention d'objectifs et de moyens et de fixer le soutien financier de la ville pour les éditions 2015.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées ;
- d'allouer au titre de l'exercice 2015, les subventions de fonctionnement suivantes :
  - 96 000 € pour le comptoir magique et le festival du Blues autour du Zinc ;
  - 25 000 € pour l'association Les amis du cinéma et le festival du film de Beauvais ;
  - 60 000 € pour l'association pour le rayonnement du violoncelle et le Festival de violoncelle de Beauvais.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2015.

La Commission « Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 11/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. DE SAINTE MARIE :** Edgar MORIN disait « *Tous les ans au festival de Cannes, les vedettes impalpables quittent la pellicule et s'offrent au regard des mortels* ». Cette année c'est Jean-Marc BARRE, Bill AUGUSTE, Jean-Pierre DAROUSSIN, Stéphanie Marie DE-GANT, Carmen MARTINEZ, Xavier PHILIPPE, Leïla MACKALA, Guy LEWIS, ou encore SANSEVERINO, qui par leur sympathique et artistique présence nous ont, et c'est le plus important, divertis, fait découvrir ou émerveillés grâce à leur talent.

Cette année encore nous étions un peu plus de 20 000 à ouvrir grands les yeux dans les salles obscures, à ouvrir grand nos oreilles aux vibrations des violoncelles, à comprendre que la musique qu'on aime elle vient de là, elle vient du blues. Les festivals sont une dynamique, un temps suspendu qu'il nous convient donc d'organiser et de soutenir. Il est proposé d'autoriser le maire à signer les conventions ci annexées.

**Mme ROUBI-GEFFROY :** Je souhaitais, par rapport à cette délibération, rappeler d'abord que nous sommes en effet très attachés à toutes ces manifestations, ces festivals, le Blues, le festival du film ou le festival de violoncelle bien sûr. Et en regardant les chiffres des subventions proposées dans cette délibération pour ces 3 associations, j'ai repris un petit peu les chiffres des subventions par le passé qui ont été accordées. Donc, c'est quand même avec surprise que je vois que le Comptoir Magique, donc pour le Blues, a eu pendant plusieurs années, 2011-2012-2013-2014, 101.000 euros de subventions et que cette année nous sommes à 96 000 euros ; que le festival de violoncelle depuis 2011 était à 118 000 euros, 2012 : 126 000 euros, 2013 : 110 000 euros, 2014 déjà 95 000 euros, on revenait au niveau de 2010, et puis cette année pour 2015 un budget prévisionnel nous indique 60 000 euros pour le festival de Violoncelle. Et puis la dernière association, la troisième, les Amis du Cinéma pour le festival du film de Beauvais, les subventions 2012-2013-2014 étaient à 50 000 euros et là nous sommes à 25 000 euros. Donc voilà, mon interrogation pour le Blues – 5 % de diminution de la subvention ; pour les violoncelles – 36 % ; pour les Amis du Cinéma la subvention est divisée par 2, donc 50 % de moins. Monsieur PIA tout à l'heure nous annonçait une moyenne de 8 % de baisse de subventions aux associations sur l'année 2015, là on en est loin pour certaines associations. Mon interrogation, ma question, pouvez-vous nous donner les critères qui ont été retenus pour prévoir ces fortes baisses sur ces associations culturelles ?

**M. DE SAINTE-MARIE :** Alors je vais reprendre un petit peu et dans la forme et dans le fond. Ce qui est toujours intéressant c'est de relire les verbatims des conseils municipaux du passé, notamment le dernier du 23 juin 2014, où le conseiller VIGUIER nous disait « ça nous paraît être une baisse relativement injuste », et ça c'était en l'occurrence à l'encontre de Philippe VIBERT, y compris par le caractère d'uniformité qu'il a. Madame ROUBI vous remettez le fait d'avoir 8 %, qu'a dit Monsieur PIA au niveau général et quelques conseils avant, Monsieur RAHOUI disait, je cite « les derniers jours, chacun a pu prendre conscience du mécontentement des grands clubs sportifs de notre ville. En effet, les dirigeants ne comprennent absolument pas votre logique d'attribution parce qu'elle

est à géométrie variable. » Alors déjà dans la forme, j'aimerais bien comprendre si ça vous déplaît d'avoir un caractère d'uniformité ou de ne pas l'avoir, je n'ai pas très bien cerné en fait ce que vous vouliez, ça c'est la première chose.

La deuxième chose, je vais vous répondre point par point et je vais prendre les mots d'Eric PIOLLE qui est maire de Grenoble, qui est d'une coalition de gauche, c'est paru dans le Libé de dimanche 14 décembre 2014 : « pour garder la capacité de faire des choix avec des moyens en baisse, il faut des actes radicaux. » C'est un message politique clair, nous désignons un cap, il faut changer, passer à d'autres modes de fonctionnement. Avec les contraintes budgétaires, nous sommes passés à d'autres modes de fonctionnement.

Alors, concernant le Blues autour du Zinc, le Blues a vu sa subvention baisser puisque, je ne vais pas vous rappeler, la D.G.F. a baissé. En contrepartie, les 96 000 euros sur la réserve parlementaire de madame le maire, il y a une action qui va être menée par le Comptoir Magique qui ne rentre pas directement dans le calcul qui vous est soumis. Donc de 101 000 on passe à 96 000 cela fait une baisse de 5 %, donc elle est moindre, puisque madame le maire le prend directement sur sa réserve parlementaire.

Concernant le festival du violoncelle, la chose est claire. Au vu de mes analyses sur ce festival, qui a un budget prévisionnel de 258 920 euros pour 2015 ; au vu de ce qui se fait par rapport au territoire, par rapport aux relations que nous leur avons indiquées de prendre sur le territoire, notamment des interactions avec le Conservatoire, avec la Fourmilière, il s'avère qu'il y a beaucoup de concerts qui se déroulent en dehors du territoire de Beauvais et du Beauvaisis. Je les ai reçus quelques semaines après l'élection, au mois d'avril, on a continué de se voir par deux fois, je ne les ai pas pris du tout en défaut, je leur ai dit de revoir un peu la copie, puisque je voulais plus d'interactions au niveau local. Et, sur une partie de cette subvention il y avait, et ça je rejoins l'idée de Franck PIA par rapport aux mutualisations, c'est qu'il y avait la location d'un appartement privé qui était aux alentours d'un loyer de 4 500 euros à l'année et je leur ai donc proposé un local ville en échange de baisser la subvention. Et pour tout dire, puisque c'est un festival qui rayonne au-delà de l'Oise, nous nous sommes alignés sur la subvention du conseil général, puisqu'on n'avait pas vocation directement sur le territoire à soutenir plusieurs festivals de musique, comme je vous l'ai dit, et il y a des choix à faire et des caps à dresser.

Concernant les Amis du Cinéma, on est exactement dans le même rôle, c'est-à-dire que l'ensemble des Amis du Cinéma ont édifié un festival qui marche très bien, qui est aidé par la région et notamment par le conseil général. En soutenant l'A.S.C.A. et le cinéma Agnès VARDA, comme nous le faisons, nous essayons d'équilibrer l'offre du cinéma sur le territoire. A vrai dire, ce festival, nous ne pensons pas le mettre en danger puisqu'il est adossé à une entreprise privée. Je ne pense pas que ce choix-là vous dérange outre mesure.

Concernant les critères, puisqu'on a soit des critères d'uniformité soit des critères à géométrie variable, ça me serait très difficile mais je vais vous

en exposer quelques-uns. Alors je vais prendre par exemple les critères humains. Est-ce de la diffusion pour divertir ou éduquer ? Est-ce de la création pour échanger ou pour montrer ? Y a-t-il interaction avec une structure éducative ou d'enseignement ? Quel public doit être touché ? Les petits, les personnes âgées, en réinsertion, les adultes ? D'où viennent-ils ? De Beauvais, du Beauvaisis, de l'Oise, de la Somme, de la Picardie, d'ailleurs ? L'offre culturelle est-elle sur le territoire équilibrée pour son rayonnement, sa création, sa diffusion, que ce soit au niveau du classique du rap, du blues, du rock ? J'arrêterai là, j'en ai mis une tartine. Nous avons fait ce choix-là et nous demandons de voter les conventions à ces festivals.

**M. VIGUIER :** On est quand même sur des volumes de réduction des subventions qui sont importants, qui quand même peuvent, à terme, contrarier la pérennité de ces festivals. On n'est pas sur des reculs minimes et on a plutôt, je dirais, notamment pour les Violoncelles et le festival du Film, des baisses qui sont conséquentes.

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on sait bien qu'il y a véritablement dans cette ville, parlons par exemple du violoncelle, une identité musicale qui s'est, depuis très longtemps, constituée autour de cet instrument et auquel, alors c'était totalement votre droit et ça avait même semblé judicieux, vous avez souhaité il y a quelques années y adjoindre un second festival dédié à un second instrument, le piano. Très bien, qui est de qualité et il n'y a rien à en dire de plus que c'est un festival de qualité. Mais, nous dire aujourd'hui que c'est difficile de faire cohabiter deux festivals consacrés à deux instruments distincts, c'est quand même pour le coup un coup d'arrêt potentiellement porté à ce festival et en tous cas probablement, je dirais, à une voilure qui va être bien réduite pour ce festival. Alors que je pense que les équipes qui animent le festival de Violoncelle ont toujours veillé justement à une vraie dimension pédagogique, à un accompagnement en amont et en aval du festival lui-même, pour que ça infuse au maximum sur Beauvais et dans le Beauvaisis, ce que je trouve à titre personnel un petit peu moins le cas d'ailleurs du Pianoscope, où la programmation est absolument de très bonne qualité mais on est un tout petit peu plus centrés sur une consommation culturelle foisonnante, de qualité, mais il ne se passe pas grand chose avant et après, vous voyez ce que je veux dire. Je trouve que le festival de Violoncelle, il y a toujours eu par les équipes successives un véritable effort qui a été fait dans ce domaine et qui, me semble-t-il à cet instant, n'est pas vraiment récompensé, c'est le moins que l'on puisse dire.

Ai-je besoin de rappeler, madame le maire, nos débats ici ou ailleurs, sur la place centrale et essentielle du violoncelle à Beauvais, lorsqu'il y a quelques années, en 2009 très exactement, rappelez-vous vous étiez en campagne pour les élections régionales, à la suite d'un changement d'équipe autour de la conduite de ce festival, le conseil régional a suspendu durant une année sa subvention. Je me souviens de l'âpreté de vos propos, de votre conviction chevillée au corps qu'il fallait à tous prix sauver le violoncelle à Beauvais, je pense que vous étiez sincère. Mais pourquoï, aujourd'hui, une si brusque réduction de leur subvention alors qu'ils ont vaillamment repris le flambeau il y

a quelques années et que depuis je pense qu'ils n'ont eu de cesse, Jean-Claude DAUPHIN puis Jean-Cyril ROLIN aujourd'hui, les 2 présidents qui se sont succédés et avant eux le Docteur LEMAIRE, de porter au plus haut ce festival qui est un festival relativement, je crois, unique autour de cet instrument et qui contribue absolument au rayonnement culturel de Beauvais et du Beauvaisis. Donc je crois que c'est véritablement un mauvais coup, mais surtout un mauvais choix pour faire rayonner la culture à Beauvais et dans le Beauvaisis.

Je veux ajouter enfin une dernière chose. Le cinéma, je pense que Jacques DORIDAM précisera mes propos, ça fait 25 ans que le festival existe, c'est leur date anniversaire. On peut imaginer quand même que c'est un des loisirs culturels les plus prisés par nos concitoyens. Je trouve que c'est dommage là aussi de réduire considérablement la voilure sur ce festival qui, certes est adossé à une entreprise qui je pense, pour la fréquenter comme vous tous, fonctionne bien mais c'était peut-être justement cette année, à l'occasion de cet anniversaire, l'occasion de donner plus encore envie à nos concitoyens d'aller voir des films qui ne sont peut-être pas les films qu'ils vont voir le plus spontanément mais de leur ouvrir d'autres champs du possible en matière de septième art.

Après il y a juste une dernière chose que je voudrais dire, c'est que quand même on plaide tous dans la mesure du possible pour des partenariats financiers entre les différents financeurs possibles et quand c'est dur financièrement, comme c'est le cas en ce moment, on le souhaite plus encore. Donc on est souvent content, quand on est la région, de voir qu'il y a éventuellement le département et la ville qui financent aussi, et quand on est la ville on est content qu'il y ait parfois la région ou parfois le département qui financent aussi. Sauf que ces partenariats financiers, ils se font évidemment avec quelques contreparties, c'est-à-dire d'assumer, outre l'intérêt local du festival, un rayonnement départemental ou un rayonnement régional.

Et donc bien évidemment, il y a une partie des concerts de violoncelles, je crois franchement pouvoir l'affirmer, très minoritaire, qui ne se passent pas en territoire du Beauvaisis et qui doivent se passer ailleurs dans l'Oise, ailleurs en Picardie, parce que c'est aussi, assez logiquement, la contrepartie des subventions qui sont versées à l'association organisatrice du festival par le conseil régional de Picardie et par le conseil général de l'Oise. S'ils n'avaient pas obtenu quelques contreparties, je pense que d'aucun reprocherait aux responsables de ces deux collectivités locales de ne pas les avoir obtenues. Mais après, tirer argument du fait que quelques concerts ont lieu en dehors du Beauvaisis pour dire « finalement il n'y a plus de rayonnement local, c'est un festival qui nous dépasse et donc c'est normal qu'on s'aligne sur d'autres collectivités locales », je trouve quand même pour le coup, chers collègues, que l'argument est un peu gonflé.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur VIGUIER, j'aimerais que vous ayez fait ce plaidoyer vibrant pour une autre association qui s'appelle le Blues autour du Zinc, parce que j'ai souvenir qu'une année, brutalement, il leur a manqué 80 000 euros et depuis plus rien. Alors, vous avez fait des choix, enfin la collectivité à laquelle vous

appartenez a fait des choix, permettez que chez nous aussi il y ait des arbitrages qui soient faits en fonction ou de la fréquentation ou du rayonnement, mais bien sûr qu'on loue le partenariat qu'on peut avoir avec le département et la région, mais il y a des moments où on n'a pas toujours les mêmes engagements. Donc, nous, on a apporté un complément d'aide important au Blues à une période, qu'on a continué à faire parce que je trouvais que c'était un festival assez populaire dans les bars de la ville, qui animait toute notre ville. Donc aujourd'hui on le porte tout seul, avec la région depuis cette année, avec la région depuis toujours peut-être. Mais sur le Blues, vous les avez laissés choir d'un seul coup. Alors on s'en est ému pour eux, en plus ils étaient là bien avant que nous arrivions, on n'a pas bien compris cet arbitrage mais il est respectable, donc nous on en fait d'autres aujourd'hui pour un certain nombre de raisons sur lesquelles nous avons travaillé avec Arnaud DE SAINTE MARIE, nous les assumons. Voilà ce que je voulais ajouter, j'avais été choquée à l'époque de l'abandon pur et simple du festival du Blues qui, question rayonnement, ne laissait vraiment pas à désirer et est quand même extrêmement apprécié dans notre ville.

**M. DE SAINTE-MARIE :** C'est une position un peu difficile parce que dès lors qu'il y a une baisse, il faut justifier et du coup appuyer un peu plus sur les épaules des associations et des festivals concernés. Vous comprendrez bien que ce sont des choix précautionneux. Je vous rappelle que si on prend le festival de Violoncelle avec une baisse importante, on ne les a pas pris en défaut, je leur ai expliqué les conditions financières nouvelles qui étaient imparties à partir du mois d'avril, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, nous restons le plus gros subventionneur du festival de Violoncelle puisque au-delà des 60 000 euros il y a l'ensemble des contacts, des prêts de locaux, des mises à disposition de locaux de la ville de Beauvais et par le Beauvaisis, notamment avec le conservatoire, je pense quand même que 60 000 euros plus l'ensemble de ces aides est un soutien suffisamment fort.

Concernant les Amis du Cinéma, dans les années passées il y avait une interaction et un impact social un peu plus grands sur le territoire du Beauvaisis, notamment vis-à-vis des enfants, avec de la médiation. Ces médiations ont diminué. Nous restons, tout de même, le deuxième plus gros subventionnaire à hauteur de 25 000 euros, ce n'est pas une pacotille quand même, du festival du Cinéma.

Concernant le festival du Blues, la compensation, avec madame le maire, concernant l'édition d'un programme, je voudrais juste vous citer une phrase, qui est parue dans le « 60 » par votre éminent collègue Georges BECQUERELLE : « *le festival du Blues a une renommée qui dépasse largement l'Oise, cet événement mérite d'être soutenu parce qu'il permet de sortir la culture de ses lieux habituels et touche des catégories de populations très diverses* ».

Un an à peine avant de lui retirer 100 % de sa subvention ! Un an à peine ! Et évidemment je ne vous ferai pas l'affront non plus de vous rappeler le désengagement que vous avez eu pour d'autres subventions et notamment l'A.S.B.O., et là je vais soutenir mon collègue Philippe VIBERT, qui a perdu, elle, directement 80 % ! Les critères, c'est un maillage

territorial, on doit avoir un équilibre, on privilégie, et je vous le dis formellement, bien évidemment l'investissement sur le territoire parce qu'on ne peut pas faire autrement. Ce qui m'intéresse, et vous allez me rejoindre par rapport à votre présidence de commission à l'éducation jeunesse, c'est avant tout les beauvaisiens et les beauvaisisiens, le reste si on peut le faire tant mieux.

Le festival Pianoscope, tout seul, coûte quand même plus de 80 000 euros, avec une renommée qui est plus grande que le festival de Violoncelle, avec 80 000 euros en moins, a plus de répercussions au niveau du rayonnement, c'est pour ça qu'il faut privilégier la relation au public avec le festival de Violoncelle. Mais que vous soyez d'accord ou pas monsieur VIGUIER, j'essaie juste de m'expliquer.

**M. VIGUIER** : Très franchement, savoir ce qui permet le plus de rayonnement au plan culturel de nos territoires, est-ce que c'est le festival de piano dont j'ai dit qu'il est de qualité et qui doit être un des 800, 900 ou 1 000 festivals de piano qu'il y a en France ? Ou le festival de Violoncelle, probablement unique en France ? Qu'est-ce qui permet davantage le rayonnement de Beauvais ? Je ne suis pas certain que la réponse soit celle que vous venez de donner.

Après, très objectivement, sur le reste, les arguments du passé, en 2010 je n'étais même pas encore conseiller général, monsieur DE SAINTE MARIE. Objectivement, y compris tirer argument après les avoir dénoncés, pour les violoncelles franchement pendant plus d'un an, et dire « puisque vous l'avez fait on fait pareil » ça ne rehausse pas la politique de faire ça. Je vous le dis parce que ça ce n'est pas bon. Ayez des vrais arguments pour justifier vos choix, ça peut s'entendre, y compris on a le droit de ne pas les partager mais on peut les entendre. Mais ne dites pas, finalement en fin de compte parce que vous êtes un peu à court d'arguments, « et bien écoutez et puis par ailleurs vous avez fait au moins aussi pire il y a 10 ans, il y a 8 ans, etc., donc permettez-nous d'en faire autant », ce n'est pas bon du tout. Objectivement, il y a quand même beaucoup de réunions ici ou à l'agglomération où on nous a accusés ces derniers temps, parce que nous avons été les premiers à proposer la réhabilitation du théâtre, d'être contre la culture à Beauvais et dans le Beauvaisis. Je pense que s'il y a un mauvais coup qui est porté aujourd'hui à la culture à Beauvais et dans le Beauvaisis, je crains malheureusement que ce soit plutôt les décisions que vous vous apprêtez à prendre concernant le blues, le cinéma et le violoncelle. Vous comprendrez, madame le maire, qu'en conséquence nous voterons évidemment contre ce rapport et contre cette réduction des subventions à ces 3 associations.

**Mme Le MAIRE** : Bon, les leçons opportunistes de monsieur VIGUIER, on les connaît. Il plaint le Blues cette année mais je n'ai pas entendu que le conseil général ait envie de remettre la main au pot. Alors vos leçons, très franchement, on commence à les connaître. Vous prenez toujours appui sur les mécontentements, vous faites en fait du populisme, c'est exactement ça que vous faites. C'est toujours défendre ceux pour lesquels il se passe quelque chose. Mais vous, ça ne vous dérange pas d'enfoncer qui vous voulez au moment où vous le voulez ! Donc

partant de là, j'ai fait confiance à l'adjoint à la culture et nous assumons totalement les choix qui ont été faits.

On passe au vote. Qui vote contre ? 6 voix contre. Le reste est pour. Le rapport est adopté à la majorité, je vous remercie.

**En annexe, la convention annuelle d'objectifs et de moyens.**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT**

ASSOCIATION BEAUVAIS CATHÉDRALE - ABC

**Mme THIEBLIN, MAIRE ADJOINT**

L'année 2015 marquera le 150ème anniversaire de la commande de l'horloge astronomique de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais auprès d'Auguste-Lucien Vérité, horloger.

L'association ABC souhaite faire de cet anniversaire un événement particulier qui participera à la valorisation du patrimoine beauvaisien et à l'anima-

tion touristique du territoire.

Ainsi, plusieurs projets sont envisagés par l'association durant l'été 2015, à savoir : l'édition d'un livre d'art sur l'horloge, une exposition sur son auteur, une nouvelle présentation audio-visuelle des deux horloges de la cathédrale.

ABC a sollicité la ville de Beauvais pour l'octroi d'une aide financière lui permettant de rénover l'installation audio-visuelle. La présentation actuellement proposée au public datant des années 80, est peu fiable, bruyante et d'un coût de maintenance élevé.

Le montant de l'investissement prévu est fixé à 112 213 € HT.

Dépenses	Financement	2014	2015	Total
Matériel audiovisuel & éclairage 55 778 €	Evêché	3 333 €	6 667 €	10 000 €
Audioguides 56 435 €	Région	6 667 €	13 333 €	20 000 €
	Département	10 000 €	20 000 €	30 000 €
	Agglomération	0	15 000 €	15 000 €
	Ville	15 000 €	0	15 000 €
	Mécénat	16 500 €	28 155,60 €	44 655,60 €
<b>Total HT</b> 112 213,00 €				
<b>Total TTC</b> 134 655,60 €	<b>Total TTC</b>	<b>51 500 €</b>	<b>83 155,60 €</b>	<b>134 655,60 €</b>

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'allouer à ABC au titre de l'exercice 2014, une subvention de 15 000 € qui sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits au budget.

La Commission « Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 11/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**En annexe, la convention entre la Ville de Beauvais et l'Association Beauvais Cathédrale.**



## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'A.F.M. TÉLÉTHON

### Mme TRAORE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Reconnue d'utilité publique depuis 1976, l'association française contre les myopathies est une association de malades et parents de malades touchés par les maladies neuromusculaires.

Son objectif est double :

- guérir ces maladies rares, souvent d'origine génétique et encore incurables,
- aider les malades et leurs familles à mieux vivre ensemble la maladie.

Pour financer ces actions, l'association organise une opération annuelle de collecte de fonds, le TÉLÉTHON ;

Depuis 2001, la ville s'associe financièrement au succès de cette manifestation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 4 980,00 euros (quatre mille neuf cent quatre vingt euros) correspondant aux droits des entrées de la patinoire des 05 et 06 décembre 2014
- d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

La Commission « Sport », réunie le 08/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BEAUVAISIS AQUATIC CLUB

### MONSIEUR VIBERT, MAIRE ADJOINT

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu du principe de précaution, notre collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15.000 euros.

Ce contrat d'objectifs et de moyens définit l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée au budget primitif 2015 dépassant ce seuil. Afin de

pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à 3 ans la durée de conventionnement.

L'association concernée est la suivante :

- BEAUVAISIS AQUATIC CLUB

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée. Les crédits seront prélevés sur les chapitres budgétaires correspondants.

La Commission « Sport », réunie le 08/12/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. VIBERT** : Avant de démarrer cette délibération, je voudrais rejoindre les propos de la délibération de mon collègue Arnaud DE SAINTE MARIE et puis vous demander monsieur VIGUIER si ça vous dérangeait concernant l'A.S.B.O. d'avoir baissé de 80 % du jour au lendemain.

**Mme Le MAIRE** : S'il vous plaît, monsieur ! Vous vous taisez ! On ne vous a pas contredit quand vous parlez du centre commercial pendant le budget, ça ne vous dérange pas non plus ! Nous, on sait faire l'à propos aussi ! Vous n'avez pas la parole, je la donne à Philippe VIBERT.

**M. VIBERT** : Ça concerne le sport et donc les associations sportives et les subventions allouées aux associations sportives. Donc ce jour-là, Monsieur VIGUIER, l'A.S.B.O. était mise à mal.

Je reviens maintenant sur la délibération. Il s'agit d'une convention avec un organisme de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 15 000 euros. Donc depuis 2002, la ville de Beauvais a adopté le principe de signature de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations qui bénéficient d'une subvention annuelle supérieure ou égale à 15 000 euros.

La convention du Beauvaisis Aquatique Club arrive à échéance au 31 décembre 2014, il convient donc de conclure une nouvelle convention. Cette convention, ci-annexée à la délibération détermine les objectifs sportifs de l'association, liste les équipements et moyens mis à disposition et fixe pour l'année 2015 le montant de la subvention de fonctionnement.

**Mme Le MAIRE** : Je vous remercie. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mes chers collègues c'est la fin du conseil municipal. Il y a un petit pot à l'occasion de Noël pour ceux qui veulent nous rejoindre. Sinon, je vous souhaite un joyeux Noël et un bon début d'année.

*En annexe, la convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens.*

**LA SEANCE EST LEVÉE À 22H10**



**DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE***COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES*

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

- **29 août 2014** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Framboise ARSI-CAUD, afin d'organiser la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies dans le cadre du festival Malices et Merveilles 2014. Les frais correspondants s'élèvent à 7 000 euros TTC.

- **21 octobre 2014** : Modification de la décision 2014-543 en date du 16 juillet 2014 concernant le bail professionnel au sein du pôle santé Clémenceau, à madame Dorothée Leclaire, psychothérapeute. L'article 2 de la décision susnommée est modifié comme suit :

Le montant de cette location mensuelle est fixé à 440,62 euros TTC charges comprises, pour la période du 01/09/2014 au 31/08/2020.

- **21 octobre 2014** : Modification de la décision 2014-542 en date du 20 juin 2014 concernant le bail professionnel au sein du pôle santé Clémenceau, à madame Cécile Huet, orthophoniste libérale. L'article 2 de la décision susnommée est modifié comme suit :

Le montant de cette location mensuelle est fixé à 702,56 euros TTC charges comprises, pour la période du 01/09/2014 au 30/06/2020.

- **21 octobre 2014** : Modification de la décision 2014-574 en date du 11 août 2014 concernant le bail professionnel au sein du pôle santé Clémenceau, à madame Marion François, orthophoniste libérale. L'article 2 de la décision susnommée est modifié comme suit :

Le montant de cette location mensuelle est fixé à 913,08 euros TTC charges comprises, pour la période du 01/09/2014 au 31/08/2020.

- **21 octobre 2014** : Passation d'une convention avec monsieur Thierry Van Hooren concernant la location d'une parcelle de terre, à usage agricole, sises à aux marais, cadastrée section ZA n°15, d'une superficie de 22 700 m<sup>2</sup>. Cette convention est conclue pour une durée d'un an moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 226,46 euros.

- **22 octobre 2014** : Passation d'un contrat de location avec la SARL Beauvais Cinéma Communication concernant l'organisation d'un arbre de Noël pour les beauvaisiens et tout particulièrement pour le public du CCAS. Les frais correspondants s'élèvent à 41 200 euros TTC.

- **23 octobre 2014** : Passation d'une convention avec conseils opérationnels en protection pour la participation des policiers municipaux à la formation « tonfa et gestes et techniques d'intervention police ». Les frais s'élèvent à 1 540,00 euros TTC.

- **23 octobre 2014** : Passation d'une convention avec conseils opérationnels en protection pour la participation des policiers municipaux à la formation « tonfa et gestes et techniques d'intervention police » et « self défense ». Les frais s'élèvent à 10 420,00 euros TTC.

- **24 octobre 2014** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Poste concernant l'utilisation d'un produit postal de post-réponse à l'occasion des élections paritaires. Les frais correspondants s'élèvent à 100,00 euros HT.

- **24 octobre 2014** : Passation d'un marché avec la société I.N.M.C – IDEATION INFORMATIQUE concernant la maintenance des logiciels GIPI, FLUXNET, PREMAT, et ENERGIA. Les frais correspondants s'élèvent à 4 520,00 euros HT.

- **27 octobre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de chalets lors des féeries de Noël, au profit de l'association ROSALIE, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

- **27 octobre 2014** : Vente de quatre moutons bélier Ouessant du parc Marcel Dassault à Monsieur Sylvain Leclerc, demeurant à Berneuil en Bray, pour un montant total de 140 euros.

- **28 octobre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de pistes destinées à la pratique de la pétanque au sein du boulodrome, sis rue de l'Orangerie à Beauvais, au profit de l'association Club de la Retraite Sportive (C.B.R.S).

- **28 octobre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de pistes destinées à la pratique de la pétanque au sein du boulodrome, sis rue de l'Orangerie à Beauvais, au profit de l'association Centre Sportif Saint Lucien Beauvais (C.S.S.LB.).

- **29 octobre 2014** : Passation d'un marché avec l'entreprise Air Liquide afin que le service « serrurerie » des ateliers municipaux de la ville de Beauvais s'approvisionne en emballages de gaz ARCAL MAG grande bouteille SMARTOP. Les frais correspondants s'élèvent à 374,00 euros TTC.

- **29 octobre 2014** : Passation d'une convention avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la ville de Beauvais – service archéologique municipal concernant un terrain situé sur l'extension du futur théâtre, sis 3 rue du 51<sup>ème</sup> régiment d'infanterie à Beauvais.

- **30 octobre 2014** : Passation d'une convention avec l'institut LaSalle, concernant la location des parcelles de terre, cadastrées section AE n°13, AH n°137, BD 117p, d'une superficie totale de 8ha 79a 11ca, afin d'exploiter des terres agricoles. Cette convention est conclue pour une indemnité annuelle d'occupation de 902,83 euros.

- **3 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine Marcel Dassault sise avenue du 8 mai 1945 à

Beauvais, au profit de l'association Beauvaisis Aquatic Club.

- **3 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine Aldebert Bellier sise chemin de Camard à Beauvais, au profit de l'association Beauvaisis Aquatic Club.

- **3 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin sise 3 avenue Montaigne à Beauvais, au profit de l'association Beauvaisis Aquatic Club.

- **3 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin sise 3 avenue Montaigne à Beauvais, au profit de l'association « les hommes grenouilles de Beauvais » pour des séances d'entraînement.

- **3 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin sise 3 avenue Montaigne à Beauvais, au profit de l'association Beauvais Pataplouf.

- **3 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin sise 3 avenue Montaigne à Beauvais, au profit de l'association Beauvais Triathlon.

- **4 novembre 2014** : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition, à titre gratuit, afin de prolonger la résidence de Lawrence Tilly, au sein des ateliers d'artistes.

- **5 novembre 2014** : Passation d'un marché avec la société SMACL concernant l'assurance responsabilité civile et flotte automobile du groupement d'achat ville de Beauvais, communauté d'agglomération du Beauvaisis et centre communal d'action sociale. Les prestations annuelles du marché s'élèvent respectivement à 64 555 euros TTC pour la responsabilité civile et de 136 523,48 euros TTC pour la flotte automobile.

- **7 novembre 2014** : Modification de la décision 2014-573 en date du 4 août 2014 concernant le bail professionnel au sein du pôle santé Clémenceau, à madame Coraline DELGADO, ostéopathe.

L'article 1 de la décision susnommée est modifié comme suit : de signer avec madame Coraline DEGADO, ostéopathe, un engagement de location annulant et remplaçant le précédent concernant le cabinet lettre C d'une surface respective de 16,31 m<sup>2</sup> au sein du pôle santé Clémenceau pour une durée d'hébergement de six ans.

L'article 2 de la décision susnommée est modifié comme suit :

Le montant de cette location mensuelle est fixé à 446,16 euros TTC charges comprises, pour la période du 07/11/2014 au 06/11/2020.

- **12 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du boulodrome

sis rue de l'Orangerie à Beauvais, au profit de l'association Entente beauvaisienne de pétanque.

- **12 novembre 2014** : Droit de préemption urbain sur la parcelle en nature de jardin cadastrée section AX n° 116 d'une superficie totale de 405 m<sup>2</sup> environ, au prix de 3 000€, afin de développer des actions dans les domaines du jardinage et du maraîchage.

- **13 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet de Noël lors des fêtes de Noël, au profit du comité de l'Oise pour l'UNICEF, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

- **13 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet de Noël lors des fêtes de Noël, au profit du lycée technologique et professionnel Saint Vincent de Paul de Beauvais, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

- **13 novembre 2014** : Passation d'un marché avec la société SYNERGLACE, concernant la location, l'installation, la maintenance et la dépose d'une patinoire mobile en glace à l'occasion des fêtes organisées sur la place Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 39 575,00 euros HT.

- **14 novembre 2014** : Passation d'une convention avec Condorcet Formation concernant la participation de 6 élus à la formation « le budget niveau 1 ». Les frais s'élèvent à 2 582,00 euros TTC.

- **14 novembre 2014** : Vente de matériel nautique, deux kayaks K1 Slalom Zedteck Ekinox, un canoë C1 Soltzitz et un kayak K1 Course en ligne Zedteck Freelancer, à l'association « club de canoë kayak du Beauvaisis », pour un montant total de 230,00 euros.

- **14 novembre 2014** : Passation d'un contrat avec l'association « la miette » afin d'organiser un spectacle destiné à animer le quartier Saint-Lucien dans le cadre de la coordination de quartier. Les frais correspondants s'élèvent à 1 650,00 euros TTC.

- **18 novembre 2014** : Passation d'une convention avec le groupe LPO Oise concernant la participation des agents des parcs et jardins à une « sensibilisation à la biodiversité et aux oiseaux – niveau 2 ». Les frais s'élèvent à 428,80 euros nets.

- **18 novembre 2014** : Passation d'une convention avec le Domaine de Chaumont-sur-Loire concernant la participation de deux agents à la formation « fleurir sur 4 saisons : vivaces et graminées ». Les frais s'élèvent à 1 170,00 euros nets.

- **18 novembre 2014** : Passation d'une convention avec l'association ACODHESUR concernant la participation d'un agent à la formation « l'intercommunalité – transfert des compétences et des pouvoirs de police administrative – obligations et responsabilités des élus et cadres territoriaux aspects juridiques et organisationnels ». Les frais s'élèvent à 350,00 euros nets.

- **18 novembre 2014** : Passation d'un contrat avec

la société THYSSENKRUPP, concernant la maintenance, à titre gratuit suite aux travaux d'installation, de l'ascenseur installé dans les locaux de l'hôtel de ville, suite au marché M145030V.

- **18 novembre 2014** : Passation d'un contrat avec le photographe Ludovic LELEU, concernant la mise en œuvre d'un reportage photographique sur l'ensemble du festival Pianoscope 2014. Les frais correspondants s'élèvent à 2 380 euros TTC.

- **18 novembre 2014** : Passation d'un marché avec la société SIEMENS concernant la maintenance du système de sécurité de l'ELISPACE. Les frais correspondants s'élèvent à 6 920,00 euros HT.

- **18 novembre 2014** : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition, à titre gracieux, à l'association « Plusieurs » la prolongation de sa résidence au sein des Ateliers d'Artistes jusqu'au 15 avril 2015.

- **18 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de danse au sein des locaux de la maison de la jeunesse et des associations, au profit de l'association bien être en yoga, afin d'y dispenser des cours.

- **20 novembre 2014** : Passation d'un marché avec la société DESMAREZ S.A afin d'utiliser une fréquence radio sur le site du plan d'eau du Canada pour l'exploitation de 24 récepteurs. Les frais correspondants s'élèvent 1 381 euros HT.

- **20 novembre 2014** : Passation d'un contrat avec la société I.N.M.C. – IDEATION INFORMATIQUE concernant la maintenance du logiciel Followin.

- **20 novembre 2014** : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'association NO MAD PRODUCTION, afin d'établir en collaboration avec la direction des affaires culturelles de la ville, la programmation de « Malices et Merveilles 2014 ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 816,00 euros TTC.

- **21 novembre 2014** : Passation d'une convention avec monsieur Gratia, concernant la possibilité d'exploiter, à titre précaire et révocable, des terres agricoles appartenant à la ville de Beauvais, cadastrées section ZE n°s 591, 594, et 597 d'une superficie de 1ha 99a 45 ca. Cette convention est conclue pour une indemnité annuelle d'occupation de 205 euros.

- **21 novembre 2014** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin, au profit de l'association plongée kool, pour des séances d'entraînement.

- **24 novembre 2014** : Passation d'un marché avec la société FCP2 concernant la fourniture d'un lave batterie à granules neuf pour les besoins de l'unité de production culinaire (UPC). Le montant forfaitaire du marché concernant la prestation 1 (fourniture du lave-batterie) s'élève à 32 348,80 euros HT. La prestation 2 (fourniture de bison de 20 litres de granules) est à prix unitaires sans montant minimum annuel et avec montant maximum annuel de 5 000 euros HT.

- **24 novembre 2014** : Passation d'une convention avec le réseau national des maisons des associations concernant la participation d'un agent à la formation « mettre en place un observatoire local de la vie associative ». Les frais s'élèvent à 600,00 euros nets.

- **24 novembre 2014** : Passation d'une convention avec Femmes et Pouvoir concernant la participation de deux élus au forum « Femmes et Pouvoir ». Les frais s'élèvent à 1 700,00 euros HT.

- **24 novembre 2014** : Passation d'une convention avec Techni.Cités concernant la participation de deux agents à la journée d'étude technique « accessibilité : maîtriser la procédure de l'AD'AP et les nouvelles règles dans l'existant ». Les frais s'élèvent à 270,00 euros HT.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014**

SIGNATURES

Le Secrétaire  
Mme Elodie BAPTISTE

Clayes  
La Présidente,  
Mme Caroline CAYEUX

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
M. Franck PIA		M. Charles LOCQUET	
M. Olivier TABOUREUX		M. Jérôme LIEVAIN	
Mme Corinne CORILLION		M. Mamadou LY	
Mme Cécile PARAGE		M. Christophe GASPART	
M. Jean-Luc BOURGEOIS		M. David NEKKAR	
M. Philippe VIBERT		Mme Charlotte COLIGNON	
Mme Catherine THIEBLIN		Mme Salima NAKIB	
Mme Françoise BRAMARD		Mme Aïssé TRAORE	
M. Arnaud DE SAINTE MARIE		M. Benoît MIRON	
Mme Elisabeth LESURE		Mme Alison GILLON	
M. Pierre MICHELINO		M. Antoine SALITOT	
M. Mohrad LAGHRARI		Mme Chanez HERBANNE	
Mme Aysel SENOL		Mme Anne ROUBI-GEFFROY	
M. Claude POLLE		Mme Jacqueline FONTAINE	
Mme Nicole WISSOTZKY		M. Thibaud VIGUIER	
M. Jean-Marie JULLIEN		Mme Stéphanie PRIOU	
Mme Fatima ABLA		M. Grégory NARZIS	
M. Jacques DORIDAM		M. Mehdi RAHOU	
M. Denis NOGRETTE		Mme Monique THIERRY	
Mme Guylaine CAPGRAS		Mme Florence ITALIANI	
Mme Nathalie BERTOIS		M. David ILLIGOT	
Mme Béatrice PERNIER			